
HD WIDENER
HW E75J 5



ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

POUR 1851

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8°, avec planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VI[e] volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

20 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1817-1850.

Nota. Les neuf premiers volumes de ces Mémoires se trouvent chez M. Bottin, éditeur de l'Almanach du Commerce, rue J. J. Rousseau, n. 20.

Le tome X de la première série, et les dix volumes de la deuxième se vendent au secrétariat, rue Taranne, n. 12, ou chez M. Dumoulin, libraire de la Société, quai des Augustins, n. 13.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE POUR 1848, 1849 et 1850. 3 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la Table théodosienne qui concerne la Gaule (1 fr. 50 c.).

(Les Annuaires et la Carte se vendent aux deux dernières adresses ci-dessus).

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

ANNUAIRE

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

POUR 1851



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

RUE TARANNE, 12

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

CALENDRIER POUR 1851.

ÈRES ET ÉPOQUES.

Année de la période Julienne..................	6564
Depuis la prem. olymp. d'Iphitus jusqu'en juillet.	2627
De la fondation de Rome selon Varron (mars)....	2604
De l'époque de Nabonassar depuis février.......	2598
De la naissance de Jésus-Christ................	1851

L'année 1267 de l'Hégire commence le 6 novembre 1850 et finit le 26 octobre 1851.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.....	IX	Indiction romaine. .	IX
Épacte........	XVIII	Lettre dominicale. .	E
Cycle solaire.....	XII		

QUATRE-TEMPS.

Les 12, 14, 15 mars.
Les 11, 13, 14 juin.
Les 17, 19, 20 septembre.
Les 17, 19, 20 décembre.

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime, 16 févr.
Les Cendres, 5 mars.
Pâques, 20 avril.
Les Rogations, 26, 27 et 28 mai.
L'Ascension, 29 mai.
La Pentecôte, 8 juin.
La Trinité, 15 juin.
La Fête-Dieu, 19 juin.
L'Avent, 30 novembre.

SAISONS.

Printemps,	21 mars, à 5 h. 4 m. du matin.
Été,	22 juin, à 1 h. 53 m. du matin.
Automne,	23 septembre, à 4 h. 0 m. du soir.
Hiver,	22 décembre, à 9 h. 48 m. du matin.

ÉCLIPSES.

Le 17 janvier, éclipse partielle de lune.
Le 1er février, éclipse de soleil invisible à Paris.
Le 13 juillet, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.
Le 28 juillet, éclipse totale de soleil, partielle à Paris.

JANVIER.			FÉVRIER.		
Nouvelle lune le 2. Premier quartier le 10. Pleine lune le 17. Dernier quartier le 24.			Nouvelle lune le 1. Premier quartier le 9. Pleine lune le 16. Dernier quartier le 22.		
Mer.	1	CIRCONCISION.	Sam.	1	S. Ignace.
Jeu.	2	S. Basile, évêque.	DIM.	2	*Purification.*
Ven.	3	Ste Geneviève.	Lun.	3	S. Blaise.
Sam.	4	S. Rigobert.	Mar.	4	S. Gilbert.
DIM.	5	S. Siméon Stil.	Mer.	5	Ste Agathe.
Lun.	6	ÉPIPHANIE.	Jeu.	6	Ste Dorothée.
Mar.	7	S. Théau.	Ven.	7	S. Romuald.
Mer.	8	S. Lucien.	Sam.	8	S. Nizier.
Jeu.	9	S. Furcy.	DIM.	9	v[e] *ap. l'Epiph.*
Ven.	10	S. Paul, ermite.	Lun.	10	Ste Scholastique.
Sam.	11	S. Théodore.	Mar.	11	S. Séverin.
DIM.	12	1[er] *ap. l'Épiph.*	Mer.	12	Ste Eulalie.
Lun.	13	S. Léonce.	Jeu.	13	S. Grégoire.
Mar.	14	S. Hilaire.	Ven.	14	S. Valentin.
Mer.	15	S. Maur.	Sam.	15	S. Faustin.
Jeu.	16	S. Guillaume.	DIM.	16	*Septuagésime.*
Ven.	17	S. Antoine.	Lun.	17	S. Sylvestre.
Sam.	18	Ch. de S. Pierre.	Mar.	18	S. Siméon.
DIM.	19	II[e] *ap. l'Épiph.*	Mer.	19	S. Gabin.
Lun.	20	S. Sébastien.	Jeu.	20	S. Eucher.
Mar.	21	Ste Agnès.	Ven.	21	S. Pepin.
Mer.	22	S. Vincent.	Sam.	22	Ste Isabelle.
Jeu.	23	S. Ildephonse.	DIM.	23	*Sexagésime.*
Ven.	24	S. Babylas.	Lun.	24	S. Mathias.
Sam.	25	Convers. de S. P.	Mar.	25	S. Césaire.
DIM.	26	III[e] *ap. l'Epiph.*	Mer.	26	S. Nestor.
Lun.	27	S. Julien.	Jeu.	27	Ste Honorine.
Mar.	28	Ste Bathilde.	Ven.	28	S. Romain.
Mer.	29	S. Franç. de Sales.			
Jeu.	30	S. Charlemagne.			
Ven.	31	Ste Marcelle.			

MARS.

Nouvelle lune le 3.
Premier quartier le 10.
Pleine lune le 17.
Dernier quartier le 24.

Sam.	1	S. Aubin.
Dim.	2	*Quinquagésime*
Lun.	3	Ste Cunégonde.
Mar.	4	S. Casimir.
Mer.	5	*Cendres.*
Jeu.	6	Ste Colette.
Ven.	7	Ste Perpétue.
Sam.	8	S. Jean de Dieu.
Dim.	9	Ier *de Carême.*
Lun.	10	S. Blanchard.
Mar.	11	S. Vindicien.
Mer.	12	*Quatre-Temps.*
Jeu.	13	Ste Euphrasie.
Ven.	14	S. Lubin.
Sam.	15	S. Longin.
Dim.	16	IIe *de Carême.*
Lun.	17	Ste Gertrude.
Mar.	18	S. Alexandre.
Mer.	19	S. Joseph.
Jeu.	20	S. Joachim.
Ven.	21	S. Benoît.
Sam.	22	S. Émile.
Dim.	23	IIIe *de Carême.*
Lun.	24	S. Simon.
Mar.	25	ANNONCIATION.
Mer.	26	S. Félix.
Jeu.	27	S. Robert.
Ven.	28	Ste Dorothée.
Sam.	29	S. Cyrille.
Dim.	30	IVe *de Carême.*
Lun.	31	Ste Balbine.

AVRIL.

Nouvelle lune le 1.
Premier quartier le 9.
Pleine lune le 15.
Dernier quartier le 23.

Mar.	1	S. Hugues.
Mer.	2	S. François de P.
Jeu.	3	S. Richard.
Ven.	4	S. Ambroise.
Sam.	5	S. Albert.
Dim.	6	*Passion.*
Lun.	7	S. Clotaire.
Mar.	8	Ste Prudence.
Mer.	9	S. Hugues.
Jeu.	10	S. Macaire.
Ven.	11	S. Léon, pape.
Sam.	12	S. Jules.
Dim.	13	*Rameaux.*
Lun.	14	S. Tiburce.
Mar.	15	S. Maxime.
Mer.	16	S. Lambert.
Jeu.	17	S. Anicet.
Ven.	18	S. Parfait.
Sam.	19	S. Léon.
Dim.	20	PAQUES.
Lun.	21	S. Anselme.
Mar.	22	Ste Opportune.
Mer.	23	S. Georges.
Jeu.	24	S. Léger.
Ven.	25	S. Marc.
Sam.	26	S. Clet.
Dim.	27	*Quasimodo.*
Lun.	28	S. Vital.
Mar.	29	S. Robert.
Mer.	30	S. Eutrope.

MAI.

Nouvelle lune le 1.
Premier quartier le 8.
Pleine lune le 15.
Dernier quartier le 23.
Nouvelle lune le 30.

Jeu.	1	S. Philippe.
Ven.	2	S. Athanase.
Sam.	3	S. Juvénal.
Dim.	4	IIe *après Pâques.*
Lun.	5	S. Vincent.
Mar.	6	S. Jean. P. L.
Mer.	7	S. Stanislas.
Jeu.	8	S. Désiré.
Ven.	9	S. Grégoire.
Sam.	10	S. Gordien.
Dim.	11	IIIe *après Pâques.*
Lun.	12	S. Pancrace.
Mar.	13	S. Servais.
Mer.	14	S. Pacôme.
Jeu.	15	S. Isidore.
Ven.	16	S. Honoré.
Sam.	17	S. Pascal.
Dim.	18	IVe *après Pâques.*
Lun.	19	S. Yves.
Mar.	20	S. Bernardin.
Mer.	21	S. Thibault.
Jeu.	22	Ste Julie.
Ven.	23	S. Didier.
Sam.	24	S. Donatien.
Dim.	25	Ve *après Pâques.*
Lun.	26	*Rogations.*
Mar.	27	S. Jules.
Mer.	28	S. Germain.
Jeu.	29	ASCENSION.
Ven.	30	S. Félix.
Sam.	31	Ste Pétronille.

JUIN.

Premier quartier le 6.
Pleine lune le 13.
Dernier quartier le 21.
Nouvelle lune le 29.

Dim.	1	VIe *après Pâques.*
Lun.	2	S. Marcelin.
Mar.	3	Ste Clotilde.
Mer.	4	Ste Sophie.
Jeu.	5	S. Boniface.
Ven.	6	S. Claude.
Sam.	7	S. Lié.
Dim.	8	PENTECOTE.
Lun.	9	Ste Pélagie.
Mar.	10	S. Landri.
Mer.	11	*Quatre-Temps.*
Jeu.	12	Ste Olympe.
Ven.	13	S. Antoine de P.
Sam.	14	S. Ruffin.
Dim.	15	*Trinité.*
Lun.	16	S. Cyr.
Mar.	17	S. Avit.
Mer.	18	Ste Marine.
Jeu.	19	*Fête-Dieu.*
Ven.	20	S. Silvère.
Sam.	21	S. Odilon.
Dim.	22	S. Paulin.
Lun.	23	Ste Audry.
Mar.	24	S. Jean-Baptiste.
Mer.	25	S. Prosper.
Jeu.	26	S. Babolin.
Ven.	27	S. Ladislas.
Sam.	28	S. Irénée.
Dim.	29	S. Pierre.
Lun.	30	S. Martial.

JUILLET.			AOUT.		
Premier quartier le 5. Pleine lune le 13. Dernier quartier le 21. Nouvelle lune le 28.			Premier quartier le 4. Pleine lune le 11. Dernier quartier le 20. Nouvelle lune le 26.		
Mar.	1	S. Martial.	Ven.	1	Ste Sophie.
Mer.	2	Vis. de la Vierge.	Sam.	2	S. Germain.
Jeu.	3	S. Anatole.	DIM.	3	Ste Lydie.
Ven.	4	Ste Berthe.	Lun.	4	S. Dominique.
Sam.	5	Ste Zoé.	Mar.	5	S. Yon, martyr.
DIM.	6	S. Tranquille.	Mer.	6	Tr. de Jésus-Christ.
Lun.	7	S. Lucien.	Jeu.	7	S. Gaétan.
Mar.	8	Ste Priscille.	Ven.	8	S. Justin.
Mer.	9	Ste Véronique.	Sam.	9	S. Romain.
Jeu.	10	Ste Félicité.	DIM.	10	S. Laurent.
Ven.	11	S. Pie.	Lun.	11	Ste Suzanne.
Sam.	12	S. Gualbert.	Mar.	12	Ste Claire.
DIM.	13	S. Eugène.	Mer.	13	S. Hippolyte.
Lun.	14	S. Bonaventure.	Jeu.	14	S. Albert.
Mar.	15	S. Henri.	Ven.	15	ASSOMPTION.
Mer.	16	S. Eustate.	Sam.	16	S. Roch.
Jeu.	17	S. Alexis.	DIM.	17	S. Mammès.
Ven.	18	S. Clair, évêque.	Lun.	18	Ste Hélène.
Sam.	19	S. Vincent de P.	Mar.	19	S. Louis, évêque.
DIM.	20	Ste Marguerite.	Mer.	20	S. Bernard.
Lun.	21	S. Victor.	Jeu.	21	S. Privat.
Mar.	22	Ste Madeleine.	Ven.	22	S. Symphorien.
Mer.	23	S. Apollinaire.	Sam.	23	S. Timothée.
Jeu.	24	Ste Christine.	DIM.	24	S. Barthélemy.
Ven.	25	S. Jacques, S. Chr.	Lun.	25	S. Louis.
Sam.	26	S. Joachim.	Mar.	26	S. Zéphirin.
DIM.	27	S. Georges.	Mer.	27	S. Césaire.
Lun.	28	Ste Anne.	Jeu.	28	S. Augustin.
Mar.	29	Ste Marthe.	Ven.	29	S. Médéric.
Mer.	30	S. Ours.	Sam.	30	S. Fiacre.
Jeu.	31	S. Germain l'Aux.	DIM.	31	S. Ovide.

SEPTEMBRE.

Premier quartier le 2.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 18.
Nouvelle lune le 25.

Lun.	1	S. Leu, S. Gilles.
Mar.	2	S. Lazare.
Mer.	3	S. Grégoire.
Jeu.	4	Ste Rosalie.
Ven.	5	S. Bertin.
Sam.	6	S. Éleutère.
Dim.	7	S. Cloud.
Lun.	8	*N. de la Vierge.*
Mar.	9	S. Omer, évêque.
Mer.	10	Ste Pulchérie.
Jeu.	11	S. Hyacinthe.
Ven.	12	S. Raphaël.
Sam.	13	S. Maurille.
Dim.	14	*Ex. de la Croix.*
Lun.	15	S. Nicomède.
Mar.	16	S. Cyprien.
Mer.	17	*Quatre-Temps.*
Jeu.	18	S. Jean Chrysost.
Ven.	19	S. Janvier.
Sam.	20	S. Eustache.
Dim.	21	S. Mathieu.
Lun.	22	S. Maurice.
Mar.	23	Ste Thècle, vierge.
Mer.	24	S. Andoche.
Jeu.	25	S. Firmin.
Ven.	26	Ste Justine.
Sam.	27	S. Côme, S. Dam.
Dim.	28	S. Céran.
Lun.	29	S. Michel.
Mar.	30	S. Jérôme.

OCTOBRE.

Premier quartier le 2.
Pleine lune le 10.
Dernier quartier le 18.
Nouvelle lune le 24.
Premier quartier le 31.

Mer.	1	S. Remi.
Jeu.	2	S. Léger.
Ven.	3	S. Cyprien.
Sam.	4	S. François d'Ass.
Dim.	5	S. Constant.
Lun.	6	S. Bruno.
Mar.	7	S. Serge.
Mer.	8	Ste Brigitte.
Jeu.	9	S. Denis.
Ven.	10	S. Paulin.
Sam.	11	S. Nicaise.
Dim.	12	Ste Wilfride.
Lun.	13	S. Théophile.
Mar.	14	S. Caliste.
Mer.	15	Ste Thérèse.
Jeu.	16	S. Gal, abbé.
Ven.	17	S. Cerbonnet.
Sam.	18	S. Luc.
Dim.	19	S. Savinien.
Lun.	20	S. Caprais.
Mar.	21	Ste Ursule.
Mer.	22	S. Jules.
Jeu.	23	S. Hilarion.
Ven.	24	S. Magloire.
Sam.	25	S. Crépin.
Dim.	26	S. Rustique.
Lun.	27	S. Didier.
Mar.	28	S. Simon, S. Jude
Mer.	29	S. Faron.
Jeu.	30	S. Lucain.
Ven.	31	S. Quentin.

NOVEMBRE.			DÉCEMBRE.		
Pleine lune le 8. Dernier quartier le 16. Nouvelle lune le 23. Premier quartier le 30.			Pleine lune le 8. Dernier quartier le 15. Nouvelle lune le 22. Premier quartier le 30.		
Sam.	1	TOUSSAINT.	Lun.	1	S. Eloi.
Dim.	2	*Les Morts.*	Mar.	2	S. François Xav.
Lun.	3	S. Marcel.	Mer.	3	S. Fulgence.
Mar.	4	S. Charles.	Jeu.	4	Ste Barbe.
Mer.	5	Ste Bertile.	Ven.	5	S. Sabas.
Jeu.	6	S. Léonard.	Sam.	6	S. Nicolas.
Ven.	7	S. Florent.	Dim.	7	IIe *de l'Avent.*
Sam.	8	S. Godefroi.	Lun.	8	*Concept. de la V.*
Dim.	9	S. Mathurin.	Mar.	9	Ste Léocadie.
Lun.	10	S. Léon.	Mer.	10	Ste Valère.
Mar.	11	S. Martin.	Jeu.	11	S. Fuscien.
Mer.	12	S. Réné.	Ven.	12	S. Valeri.
Jeu.	13	S. Brice.	Sam.	13	Ste Luce.
Ven.	14	S. Amand.	Dim.	14	IIIe *de l'Avent.*
Sam.	15	S. Eugène.	Lun.	15	S. Mesmin.
Dim.	16	S. Edme.	Mar.	16	Ste Adélaïde.
Lun.	17	S. Aignan.	Mer.	17	*Quatre-Temps.*
Mar.	18	S. Ode.	Jeu.	18	S. Gatien.
Mer.	19	Ste Élisabeth.	Ven.	19	S. Timothée.
Jeu.	20	S. Edmond.	Sam.	20	Ste Philogone.
Ven.	21	*Pr. de la Vierge.*	Dim.	21	IVe *de l'Avent.*
Sam.	22	Ste Cécile.	Lun.	22	S. Hischirion.
Dim.	23	S. Clément.	Mar.	23	Ste Victoire.
Lun.	24	S. Séverin.	Mer.	24	S. Yves.
Mar.	25	Ste Catherine.	Jeu.	25	NOEL.
Mer.	26	Ste Geneviève Ar.	Ven.	26	S. Étienne.
Jeu.	27	S. Virgile.	Sam.	27	S. JEAN l'évangél.
Ven.	28	S. Sosthène.	Dim.	28	SS. Innocents.
Sam.	29	S. Faron.	Lun.	29	S. Saturnin.
Dim.	30	Ier *de l'Avent.*	Mar.	30	Ste Colombe
			Mer.	31	S. Sylvestre.

JOURS DES SÉANCES ORDINAIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

EN 1851.

JANVIER.

9. Jeudi
20. Lundi
29. Mercredi

FÉVRIER.

10. Lundi
19. Mercredi
28. Vendredi

MARS.

10. Lundi
19. Mercredi
29. Vendredi

AVRIL.

9. Mercredi
19. Samedi
29. Mardi

MAI.

9. Vendredi
19. Lundi
30. Vendredi

JUIN.

9. Lundi
19. Jeudi
30. Lundi

JUILLET.

9. Mercredi
19. Samedi
29. Mardi

AOUT.

9. Samedi
19. Mardi
29. Vendredi

NOVEMBRE *.

10. Lundi
19. Mercredi
29. Samedi

DÉCEMBRE.

9. Mardi
19. Vendredi
29. Lundi

* Il n'y a pas de séances dans les mois de septembre et d'octobre, à moins de convocations spéciales.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES MEMBRES RÉSIDANTS ET HONORAIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Membres résidants.

MM.

1. GILBERT, rue Chanoinesse, 10 (19 février 1829).
2. BEAULIEU ✻, rue du Cherche-Midi, 13 (9 mars 1832).
3. MARTONNE (G. F. DE) ✻, ancien magistrat, rue de l'Ouest, 72 (29 mars 1833).
4. FRARY, architecte, rue de Bondy, 88 (30 mars 1835).
5. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA) ✻, secrétaire du comité des monuments écrits de l'histoire de France, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).
6. LONGPÉRIER (Adrien PRÉVOST DE) ✻, conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue Taitbout, 39 (9 avril 1838).
7. BRETON (Ernest), rue Richer, 10 (19 décembre 1838).
8. ESCALOPIER (Ch. DE L') ✻, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, rue Vanneau, 20 (9 mars 1839).
9. LABAT (Eug.), archiviste de la Préfecture de police rue de Grenelle-St-Germain, 58 (9 janvier 1840).
10. DUCHALAIS (Adolphe), archiviste-paléographe, premier employé au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Saints-Pères, 38 (9 août 1840).
11. BOURQUELOT (Félix), archiviste-paléographe, attaché aux travaux historiques du ministère de l'instruction publique, rue Taitbout, 13 (9 juin 1841).

12. Lacabane (Léon) ✻, premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur à l'École des chartes, rue du Bac, 59 (9 juin 1841).
13. Dessalles (Léon), employé aux Archives nationales, aux Thernes, rue des Dames, 16 (9 mars 1842).
14. Maury (Alfred), sous-bibliothécaire de l'Institut, au pavillon du palais de l'Institut (9 avril 1842).
15. Teulet (Alexandre) ✻, archiviste-paléographe, employé aux Archives nationales, rue Crébillon, 2 (9 juin 1842).
16. Bataillard (Charles), avocat à la cour d'appel de Paris, rue du Sentier, 24 (9 août 1842).
17. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-Jacques, 236 (9 novembre 1842).
18. Marion (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, rue Taranne, 9 (9 février 1843).
19. Gaucheraud (Hippolyte), rue Saint-Dominique, 64 (9 février 1843).
20. Chabaille (P.), correcteur attaché aux comités historiques, rue de l'Est, 35 (9 mars 1843).
21. Saussaye (Louis de la) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue des Saints-Pères, 38 (9 mars 1843).
22. Bernard (Aug.), rue Le Peletier, 25 (10 avril 1843).
23. Pylaie (de la), membre de la Société philotechnique, rue Taranne, 12 (9 mai 1843).
24. Lenormant (Charles) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, professeur au collége de France, rue Neuve-des-Petits-Champs, 14 (9 mai 1845).

25. Le Bas (Philippe) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la bibliothèque de l'Université, maître de conférences à l'École normale, à la Sorbonne (9 mai 1845).
26. Quicherat (Jules) ✻, professeur à l'École des chartes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).
27. Renier (Léon), sous-bibliothécaire de la Sorbonne, rue de Beaune, 20 (9 mai 1845).
28. Cartier (Ét.), r. de Vaugirard, 101 (19 janvier 1846).
29. Grésy (Eugène), correspondant du ministère de l'Instruction publique et des cultes, pour les travaux historiques, rue Joubert, 13 (9 mars 1846).
30. Fréville (Ernest de), archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscript. et belles-lettres), rue Vieille-du-Temple, 26 (9 avril 1846).
31. Maufras, professeur au collége Rollin, rue des Postes, 42 (29 mars 1849).
32. Villot (Frédéric) ✻, conservateur des peintures des Musées nationaux, rue de la Ferme des Mathurins, 26 (10 décembre 1849).
33 Kœnigswarter (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).
34. Mare (A. H. A. de la) ✻, chef d'escadron d'artillerie, quai de la Tournelle, 23 (19 avril 1850).
35. Favé (Ildefonse) ✻, capitaine d'artillerie, rue de la Madeleine, 32 (9 août 1850).
36. Chennevières-Pointel (Philippe de), employé au Musée du Louvre, quai Conti, 17 (10 février 1851).
37. Montaiglon (Anatole de Courde de), archiviste-paléographe, rue de Bondy, 68 (10 février 1851).
38. Rougé (Emm. de), conservateur honoraire au Musée du Louvre, rue du Bac, 120 (10 mars 1851).
39. Brunet de Presle (Wladimir), rue Taranne, 25 (9 avril 1851).

40. VINET (Ernest), membre correspondant de l'Institut archéologique de Rome et de l'Académie Ercolanese de Naples, rue du Faubourg-Poissonnière, 29 (9 avril 1851).
41. HUILLARD-BRÉHOLLES (Alphonse), membre résidant du comité des monuments écrits de l'histoire de France, rue de Seine, 21 (9 avril 1850).
42. MARTIN (l'abbé Arthur), rue des Postes, 18 (9 avril 1851).
43. LASTEYRIE (Ferdinand DE), membre de l'Assemblée législative, rue du Bac, 30 (9 avril 1851).
44. BORDIER (Henri), archiviste-paléographe, rue Taitbout, 31 (9 avril 1851).
45. RENAN (Ernest), professeur agrégé de philosophie de l'Académie de Paris, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue du Val-de-Grâce, 5 (9 avril 1851).

Membres honoraires.

MM.

1. GUIZOT, G. C. ✱, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue de la Ville-l'Évêque, 2.
2. DESGRANGES, ancien professeur de mathématiques, rue Neuve-Saint-Denis, 13.
3. HÉRICART DE THURY, O. ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), quai d'Orçay, 3.
4. DEPPING ✱, rue de l'Éperon, 12 (1845).
5. TAILLANDIER ✱, conseiller à la cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1848).
6. . . . .
7. . . . .
8. . . . .
9. . . . .
10. . . . .

LISTE GÉOGRAPHIQUE
DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Aisne.

LORIN (Théodore), à Vauxbuin, près Soissons.

Bouches-du-Rhône.

ROUARD ✱, bibliothécaire de la ville, à Aix (9 novembre 1834).

Calvados.

LEMAISTRE, ancien inspecteur général des poudres et salpêtres, à Saint-Martin-de-la-Lieue, près Lisieux (9 février 1821).

CAUMONT (DE), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

DUBOIS, recteur de l'Académie, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Cher.

MM.

Girardot (de), membre non résidant du comité des arts, secrétaire général de la préfecture, à Bourges (9 avril 1847).

Côte-d'Or.

Bourée ✻, médecin et bibliothécaire, à Châtillon-sur-Seine (9 février 1830).

Côtes-du-Nord.

Barthélemy (Anatole), ancien élève de l'École des chartes, secrétaire général de la préfecture, à Saint-Brieuc (9 mai 1846).

Guimard (Charles), conseiller de préfecture, à Saint-Brieuc (9 mars 1850).

Creuse.

Dugenest, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

Merlhiac (Gilibert de), ancien officier de marine, à la Treille, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

Eure.

Le Prevost (Auguste), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Saint-Martin-du-Tilleul; à Paris, rue Jacob, 44 (19 février 1820).

Eure-et-Loir.

Doublet de Boisthibault ✻, avocat, à Chartres (19 février 1829).

Boisvillette (Guérineau de) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

Bouchitté (H.) ✻, recteur de l'Académie, à Chartres (9 novembre 1842).

MM.

Roussel, dit Roux, ancien professeur de rhéthorique au collége, à Chartres (9 décembre 1843).

Gard.

Pelet (Auguste) ✻, conservateur du musée, à Nîmes (19 mars 1831).

Hombres-Firmas (d') ✻, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à Alais (9 janvier 1845).

Hérault.

Delmas, à Marsillargues, près Lunel (29 mars 1835).

Renouvier (Jules), membre de la Société archéologique de Montpellier, à Montpellier (29 juin 1838).

Indre-et-Loire.

Jeuffrain (André), à Tours (19 août 1833).

Cartier, directeur de la *Revue numismatique*, à Amboise (29 avril 1834).

Isère.

Pilot, bibliothécaire de la ville, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

Monnier (Désiré), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier (9 juin 1821).

Loir-et-Cher.

Duplessis, à Blois (9 avril 1840).

Guichard (J. Marie), à Blois (9 août 1841).

Loire (Haute-).

Aymard, membre de la Société des sciences, lettres et arts du Puy, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Desvaux, ancien directeur du Jardin des Plantes d'Angers, à Nantes (9 mars 1814).

MM.

Cailliaud (Frédéric) ✻, conservateur du musée, à Nantes (29 mai 1830).

Bizeul, à Blain (19 août 1841).

Loiret.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Leber ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, à Orléans (9 mars 1833).

Mantellier, conseiller à la cour d'appel, à Orléans (10 février 1845).

Manche.

Gerville (de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Valognes (9 mars 1822).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

Noel, notaire honoraire, à Nancy (10 décembre 1838).

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

Beaupré, conseiller à la cour d'appel, à Nancy (9 avril 1844).

Lepage (H.), archiviste du département, à Nancy (9 janvier 1845).

Digot (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

Meuse.

Denis, à Commercy.

Dumont, substitut du procureur de la République, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Moselle.

Attel de Luttanges (d'), à Metz (9 mars 1829).

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

MM.

SIMON (Victor) ✱, vice-président du tribunal de première instance, à Metz (9 novembre 1841).

MICHEL (Emmanuel) ✱, conseiller à la cour d'appel, à Metz (19 mai 1846).

ROBERT (Charles) ✱, sous-intendant militaire, à Metz (9 mai 1848).

Nord.

LE GLAY ✱, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille (9 octobre 1824).

LEBEAU ✱, président du tribunal civil, à Avesnes (9 novembre 1831).

Pas-de-Calais.

DESCHAMPS DE PAS (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (19 février 1839).

HÉRICOURT (Achmet D'), à Arras (9 décembre 1846).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J. B.), membre de l'Académie du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE), procureur de la République, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

LEVRAULT (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

Rhin (Haut-).

GOLBÉRY (DE), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Kaysersberg (10 décembre 1821).

MM.

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Seine.

Rosny (Lucien de), aux Thernes, rue d'Armaillé, 14 (19 février 1839).

Seine-Inférieure.

Delaquerière, à Rouen.

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), membre de la Société des antiquaires de Rambouillet, à Rambouillet (9 mars 1849).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité des monuments écrits, à Doullens (9 janvier 1831).

Rigollot ✵, membre de la société des antiquaires de Picardie, à Amiens (9 avril 1836).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Crozes (Hippolyte), ancien magistrat, à Albi (9 avril 1851).

Tarn-et-Garonne.

Chaudruc de Crazannes, O. ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Castel-Sarrasin.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Vendée.

Fillon (Benjamin), juge à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

MM.

Bourgnon de Layre, O. ✱, conseiller à la cour d'appel, à Poitiers (29 mars 1844).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), à Limoges (9 février 1838).

Vosges.

Richard, bibliothécaire de la ville, à Remiremont.

Yonne.

Benoit, procureur de la République, à Joigny (9 août 1845).

Algérie.

André, à Alger (30 septembre 1829).
Carbuccia, O. ✱, colonel, commandant la subdivision, à Batna (29 août 1850).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).
Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).
Halliwel (James Orchard), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).
Birch (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).
Roach Smith (Charles), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Londres (9 avril 1851).

Autriche.

Wolf (Ferdinand), l'un des directeurs de la Bibliothèque impériale, à Vienne (9 janvier 1834).

MM.

Bade (Grand-duché de).

SCHREIBER (Henri), professeur, à Fribourg en Brisgaw (10 juillet 1843).

Belgique.

MARCHAL ✻, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles (9 avril 1836).

SCHAYES, membre de l'Académie de Belgique, conservateur des antiques aux archives, à Bruxelles (9 mars 1842).

VAN DER MEERSCH, archiviste de la Flandre, à Gand (9 mars 1845).

ROULEZ (J.), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie de Belgique, à Gand (19 mai 1846).

WITTE (J. DE), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Anvers; à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (19 mai 1846).

Danemark.

RAFN, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

Espagne.

CASTELLANOS (Basile-Sébastien DE), membre de l'Académie d'archéologie de Madrid, à Madrid (9 avril 1851).

Grèce.

RIZO-RANGABÉ, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'archéologie à l'Université d'Athènes, à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

JANSSEN, conservateur du Musée de Leyde, à Leyde (10 décembre 1849).

MM.

Wall (J. de), à Utrecht (10 décembre 1849).

Italie.

Cibrario ✻, membre de l'Académie royale, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le comte Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Cabinet grand-ducal des médailles de Modène, à Modène (9 décembre 1850).

Luxembourg (grand-duché de).

Namur (A.), secrétaire de la Société archéologique de Luxembourg, à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

Santarem (le vicomte de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, à Lisbonne; à Paris, rue Blanche, 35 (9 avril 1828).

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Edouard), ✻, membre de l'Académie de Berlin (9 décembre 1850).

MM.

PANOFKA (Théodore), ☼, membre de l'Académie de Berlin, à Berlin (9 décembre 1850).

FRIEDLAENDER (le docteur Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

Russie.

LABANOFF (le prince DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

KŒHNE (le docteur B. DE), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

FRÆHEN (Chrétien-Martin DE), président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg (9 décembre 1850).

BARTHOLOMEI (DE), membre de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg, à Saint-Pétersbourg (9 décembre 1850).

Suisse.

QUIQUEREZ, membre de la Société archéologique et historique de Zurich, à Bellerive, près Delemont, canton de Berne (19 février 1847).

TROYON, à Bel-Air près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

VULLIEMIN (Louis), ancien professeur à l'Académie de Lausanne, à Lausanne (10 décembre 1849).

Würtemberg.

WARNKŒNIG, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur de droit à l'Université, à Tubingue (9 août 1834).

BUREAU POUR 1851.

Président,	MM. A. de Longpérier.
Premier vice-président,	Vincent.
Deuxième vice-président,	A. Maury.
Secrétaire,	Favé.
Secrétaire-adjoint,	Villot.
Trésorier,	Maufras.
Bibliothécaire-archiviste,	G. F. de Martonne.

COMMISSION DES IMPRESSIONS.

MM. Ch. de l'Escalopier.
Bourquelot.
de la Villegille.

COMMISSION DES FONDS.

MM. J. Quicherat.
L. Kœnigswarter.
Étienne Cartier.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES RÉSIDANTS ET HONORAIRES

ET DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS*

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MM.

AKERMAN, A. C. E. *Angleterre*, Londres.
ANDRÉ, A. C. N. *Algérie*, Alger.
ARDANT, A. C. N. *Haute-Vienne*, Limoges.
ATTEL DE LUTTANGES (D'), A. C. N. *Moselle*, Metz.
AYMARD, A. C. N. *Haute-Loire*, le Puy.
BARTHÉLEMY, A. C. N. *Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc.
BARTHOLOMEI (DE), A. C. E. *Russie*, Saint-Pétersbourg.
BATAILLARD, R. rue du Sentier, 24.
BEAULIEU, R. rue du Cherche-Midi, 13.
BEAUPRÉ, A. C. N. *Meurthe*, Nancy.
BENOÎT, A. C. N. *Yonne*, Joigny.
BERNARD (Aug.), R. rue Le Peletier, 25.
BIRCH (Samuel), A. C. E. *Angleterre*, Londres.
BIZEUL, A. C. N. *Loire-Inférieure*, Blain.
BOISVILLETTE (GUÉRINEAU DE), A. C. N. *Eure-et-Loir*, Chartres.
BONNEFOY (l'abbé), A. C. E. *Italie*, Jarsy (Savoie).
BORDIER, R. rue Taitbout, 31.

* R. — Membre résidant.
H. — Membre honoraire.
A. C. N. — Associé correspondant national.
A. C. E. — Associé correspondant étranger.

MM.

BOUCHITTÉ, A. C. N. *Eure-et-Loir*, Chartres.
BOUILLET, A. C. N. *Puy-de-Dôme*, Clermont-Ferrand.
BOURÉE, A. C. N. *Côte-d'Or*, Châtillon-sur-Seine.
BOURGNON DE LAYRE, A. C. N. *Vienne*, Poitiers.
BOURQUELOT, R. rue Taitbout, 13.
BRETON (Ernest), R. rue Richer, 10.
BRUNET DE PRESLE, R. rue Taranne, 25.
CAILLIAUD (Frédéric), A. C. N. *Loire-Inférieure*, Nantes.
CARBUCCIA, A. C. N. *Algérie*, Batna.
CARTIER (Étienne), R. rue de Vaugirard, 101.
CARTIER, A. C. N. *Indre-et-Loire*, Amboise.
CASTELLANOS (DE), A. C. E. *Espagne*, Madrid.
CAUMONT (DE), A. C. N. *Calvados*, Caen.
CAVEDONI (l'abbé), A. C. E. *Italie*, Modène.
CHABAILLE, R. rue de l'Est, 35.
CHAUDRUC DE CRAZANNES, A. C. N. *Tarn-et-Garonne*, Castel-Sarrasin.
CHENNEVIÈRES-POINTEL (Ph. DE), R. Quai Conti, 17.
CIBRARIO, A. C. E. *Italie*, Turin.
CLAUSADE (G. DE), A. C. N. *Tarn*, Rabastens.
CROZES, A. C. N. *Tarn*, Albi.
DELAQUERIÈRE, A. C. N., *Seine-Inférieure*. Rouen.
DELMAS, A. C. N. *Hérault*, Marsillargues, près Lunel.
DENIS, A. C. N. *Meuse*, Commercy.
DEPPING, H. rue de l'Éperon, 12.
DESCHAMPS DE PAS, A. C. N. *Pas-de-Calais*, Saint-Omer.
DESGRANGES (Alix), H. rue Neuve-Saint-Denis, 13.
DESSALLES, R. aux Thernes, rue des Dames, 16.
DESVAUX, A. C. N. *Loire-Inférieure*, Nantes.
DIGOT, A. C. N. *Meurthe*, Nancy.
DOUBLET DE BOISTHIBAULT, A. C. N. *Eure-et-Loir*, Chartres.
DUBOIS, A. C. N. *Charente-Inférieure*, la Rochelle.
DUCHALAIS, R. rue des Saints-Pères, 38.

MM.

DUFRESNE, A. C. N. *Moselle,* Metz.
DUGENEST, A. C. N. *Creuse,* Guéret.
DUMONT, A. C. N. *Vosges,* Épinal.
DUPLESSIS, A. C. N. *Loir-et-Cher,* Blois.
DUSEVEL, A. C. N. *Somme,* Doullens.
ELLIS (Sir Henry), A. C. E. *Angleterre*, Londres.
ESCALOPIER (Ch. DE L'), R. rue Vanneau, 20
FAVÉ (Ildefonse), R. rue de la Madeleine, 32.
FILLON (Benjamin), A. C. N. *Vendée,* Fontenay.
FRÆHEN (DE), A. C. E. *Russie,* Saint-Pétersbourg.
FRARY, R. rue de Bondy, 88.
FRÉVILLE (E. DE), R. rue Vieille-du-Temple, 26.
FRIEDLAENDER, A. C. E. *Prusse,* Berlin.
FUSCO, A. C. E. *Italie,* Naples.
GAUCHERAUD, R. rue Saint-Dominique, 64.
GERHARD, A. C. E. *Prusse,* Berlin.
GERVILLE (DE), A. C. N. *Manche,* Valognes.
GILBERT, R. rue Chanoinesse, 10.
GIRARDOT (DE), A. C. N. *Cher,* Bourges.
GOLBÉRY (DE), A. C. N. *Haut-Rhin,* Kaisersberg.
GRÉSY, R. rue Joubert, 13.
GUICHARD, A. C. N. *Loir-et-Cher,* à Blois.
GUILLAUME (l'abbé), A. C. N. *Meurthe,* Nancy.
GUIMARD (Charles), A. C. N. *Côtes-du-Nord,* Saint-Brieuc.
GUIZOT, H., rue de la Ville-l'Évêque, 2.
HALLIWEL, A. C. E, *Angleterre*, Londres.
HÉRICART DE THURY, H. quai d'Orçay, 3.
HÉRICOURT (D'), A. C. N. *Pas-de-Calais,* Arras.
HOMBRES-FIRMAS (D'), A. C. N. *Gard,* Alais.
HUILLARD-BRÉHOLLES, R. rue de Seine, 21.
JANSSEN, A. C. E. *Hollande,* Leyde.
JEUFFRAIN, A. C. N. *Indre-et-Loire,* Tours.
KŒHNE (DE), A. C. E. *Russie,* Saint-Pétersbourg.

MM.

Kœnigswarter, R. rue Saint-Georges, 43.

Labanoff (prince de), A. C. E. *Russie*, Saint-Pétersbourg.

Labat, R. rue de Grenelle-Saint-Germain, 58.

Lacabane, R. rue du Bac, 59.

Lagrèze (Bascle de), A. C. N. *Hautes-Pyrén.*, Bagnères.

Lasteyrie (Ferdinand de), R. rue du Bac, 30.

Le Bas (Ph.), R. rue de Condé, 30.

Lebeau, A. C. N. *Nord*, Avesnes.

Leber, A. C. N. *Loiret*, Orléans.

Lecointre-Dupont, A. C. N. *Vienne*, Poitiers.

Le Glay, A. C. N. *Nord*, Lille.

Lemaistre, A. C. N. *Calvados*, Saint-Martin-de-la-Lieue. près Lisieux.

Lenormant (Ch.), R. rue Neuve-des-Petits-Champs, 14.

Lepage, A. C. N. *Meurthe*, Nancy.

Le Prevost (Aug.), A. C. N. *Eure*, Saint-Martin-du-Tilleul.

Levrault, A. C. N. *Bas-Rhin*, Obernay.

Longpérier (A. Prévost de), R. rue Taitbout, 39.

Lorin, A. C. N. *Aisne*, Vauxbuin, près Soissons.

Macedo (de), A. C. E. *Portugal*, Lisbonne.

Mantellier, A. C. N. *Loiret*, Orléans.

Marcellin (l'abbé), A. C. N. *Tarn-et-Garonne*, Montauban.

Marchal, A. C. E. *Belgique*, Bruxelles.

Mare (de la), R. quai de la Tournelle, 23.

Marion, R. rue Taranne, 9.

Martin (l'abbé), R. rue des Postes, 18.

Martonne (G. F. de), R. rue de l'Ouest, 72.

Maufras, R. rue des Postes, 42.

Maury (Alfred), R. pavillon du palais de l'Institut.

Merlhiac (Gilibert de), A. C. N. *Dordogne*, à la Treille, commune de la Feuillade.

MM.

MICHEL (E.), A. C. N. *Moselle*, Metz.
MONNIER (Désiré), A. C. N. *Jura*, Lons-le-Saulnier.
MONTAIGLON (A. DE COURDE DE), R., rue de Bondy, 68.
MORBIO (comte Charles), A. C. E. *Italie*, Milan.
MOUTIÉ (Auguste), A. C. N. *Seine-et-Oise*, Rambouillet.
NAMUR (A.), A. C. E. *grand-duché de Luxembourg*, Luxembourg.
NOEL, A. C. N. *Meurthe*, Nancy.
PANOFKA (Théodore), A. C. E. *Prusse*, Berlin.
PELET (Auguste), A. C. N. *Gard*, Nîmes.
PILOT, A. C. N. *Isère*, Grenoble.
PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX, A. C. N. *Haute-Marne*, Langres.
PYLAIE (DE LA), R. rue Taranne, 12.
QUARANTA (Bernard), A. C. E. *Italie*, Naples.
QUICHERAT (J.), R. rue Voltaire, 9.
QUIQUEREZ, A. C. E. *Suisse*, Bellerive, près Delemont, canton de Berne.
RAFN, A. C. E. *Danemark*, Copenhague.
RENAN, R. rue du Val-de-Grâce, 5.
RENIER (Léon), R. rue de Beaune, 20.
RENOUVIER (Jules), A. C. N. *Hérault*, Montpellier.
REY (Ét.), A. C. N. *Rhône*, Lyon.
RICHARD, A. C. N. *Vosges*, Remiremont.
RIGOLLOT, A. C. N. *Somme*, Amiens.
RIZO-RANGABÉ, A. C. E. *Grèce*, Athènes.
ROACH SMITH, A. C. E. *Angleterre*, Londres.
ROBERT, A. C. N. *Moselle*, Metz.
ROSNY (Lucien DE), A. C. N. *Seine*, Thernes.
ROUARD, A. C. N. *Bouches-du-Rhône*, Aix.
ROUGÉ (DE), R. rue du Bac, 120.
ROULEZ, A. C. E. *Belgique*, Gand.
ROUSSEL, dit ROUX, A. C. N. *Eure-et-Loir*, Chartres.
SAN GIORGIO-SPINELLI (prince), A. C. E. *Italie*. Naples.

MM.

SANTAREM (vicomte DE), A. C. E. *Portugal*, Lisbonne; à Paris, rue Blanche, 35.

SAUSSAYE (DE LA), R. rue des Saints-Pères, 38.

SCHAYES, A. C. E. *Belgique*, Bruxelles.

SCHREIBER, A. C. E. *Grand-duché de Bade*, Fribourg en Brisgaw.

SIMON, A. C. N. *Moselle*, Metz.

SIRAND (Alexandre), A. C. N. *Ain*, Bourg.

TAILLANDIER, H. rue de l'Université, 8.

TEULET (Alexandre), R. rue Crébillon, 2.

TROYON (Frédéric), A. C. E. *Suisse*, Bel-Air.

VAN DER MEERSCH, A. C. E. *Belgique*, Gand.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, A. C. N. *Loiret*, Orléans.

VILLEGILLE (NOUAIL DE LA), R. rue de Seine, 31.

VILLOT (Frédéric), R. rue de la Ferme des Mathurins, 26.

VINCENT, R. rue Saint-Jacques, 236.

VINET, R. rue du Faubourg-Poissonnière, 29.

VULLIEMIN, A. C. E. *Suisse*, Lausanne.

WALL (DE), A. C. E. *Hollande*, Utrecht.

WARNKŒNIG, A. C. E. *Würtemberg*, Tubingue.

WITTE (J. DE), A. C. E. *Belgique*, Anvers; à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 50.

WOLF, A. C. E. *Autriche*, Vienne.

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Avec lesquelles la Société nationale des Antiquaires de France est en correspondance.

Sociétés françaises.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et d'Antiquités de la Creuse.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Béziers*. Société Archéologique de Béziers.

— *Montpellier*. Société Archéologique de Montpellier.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique de Tours.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

Loir-et-Cher, *Blois.* Société des Sciences et Belles-Lettres de Blois.

Loiret, *Orléans.* Société Archéologique de l'Orléanais.

Marne, *Reims.* Académie de Reims.

Marne (Haute-), *Langres.* Société Historique et Archéologique de Langres.

Meurthe, *Nancy.* Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

Moselle, *Metz.* Académie de Metz.

Nord, *Lille.* Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

— *Douai.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

— *Cambrai.* Société d'Émulation de Cambrai.

Pas-de-Calais, *Saint-Omer.* Société des Antiquaires de la Morinie.

Oise, *Beauvais.* Athénée du Beauvoisis.

Rhône, *Lyon.* Académie de Lyon.

Saône-et-Loire, *Autun.* Société Eduenne.

Seine, *Paris.* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Société de l'Histoire de France. — Société Ethnologique. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

Seine-Inférieure, *Rouen.* Académie de Rouen.

Seine-et-Oise, *Rambouillet.* Société Archéologique de Rambouillet.

Sèvres (Deux-), *Niort.* Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

Somme, *Amiens.* Société des Antiquaires de Picardie. — Académie des Sciences, Agriculture, etc., du département de la Somme.

Var, *Toulon.* Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.

Vienne, *Poitiers.* Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société Archéologique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'Émulation du département des Vosges.

Yonne, *Sens*. Société Archéologique de Sens.—Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne.

Sociétés étrangères.

Angleterre, *Londres*. Société des Antiquaires.

Autriche, *Laybach*. Société Historique de la Carniole.

Bavière, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du haut Palatinat et de Ratisbonne.

Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

Danemark, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid*. Académie d'Histoire.

États-Unis, *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

Grèce, *Athènes*. Société Archéologique d'Athènes.

Italie, *Turin*. Académie royale des Sciences.

Portugal, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

Russie, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des Sciences.

Suède, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions, Belles-Lettres, Histoire et Antiquités.

Suisse, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires de Bâle.

— *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.

RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

Approuvé par ordonnance royale, le 4 juillet 1829.

TITRE PREMIER.

Objet et organisation de la Société.

ARTICLE PREMIER.

La Société royale des Antiquaires de France s'occupe de recherches sur les langues, la géographie, la chronologie, l'histoire, la littérature, les arts et les antiquités celtiques, grecques, romaines et du moyen âge, mais principalement des Gaules et de la nation française, jusqu'au seizième siècle inclusivement.

ART. 2.

La Société est composée de quarante-cinq membres résidants, de dix membres honoraires, et d'associés correspondants, nationaux et étrangers, dont le nombre est indéterminé.

ART. 3.

Le bureau de la Société est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire-archiviste.

ART. 4.

Ces officiers sont nommés au scrutin secret, à la majorité absolue.

L'exercice de leurs fonctions est d'un an.

Art. 5.

Il y aura une année d'intervalle avant qu'on puisse être appelé derechef à remplir les mêmes fonctions: cependant le trésorier et l'archiviste-bibliothécaire peuvent être élus trois fois consécutives.

Aucun intervalle n'est prescrit lorsqu'il s'agit de fonctions différentes.

Art. 6.

Le bureau réuni forme la commission administrative de la Société; il s'occupe une fois par mois d'objets purement administratifs; il convoque, s'il y a lieu, des assemblées extraordinaires.

Il fait partie de toutes les commissions.

Art. 7.

Les membres du bureau devront être au nombre de trois pour délibérer.

Art. 8.

Les membres honoraires sont dispensés de toutes fonctions.

TITRE II.

Présentations et admissions.

Art. 9.

Les conditions d'éligibilité sont d'être connu par des ouvrages, ou par des travaux et des recherches sur les antiquités.

Art. 10.

Celui qui se présente pour une place de membre résidant, ou d'associé correspondant, doit signer sa demande dans une lettre adressée au président ou au secrétaire. Cette demande doit être appuyée par deux membres présentateurs qui signent la lettre du candidat.

ART. 11.

Une commission de trois membres, nommés par le président, est chargée de faire dans un mois, à dater de l'époque de la présentation, un rapport écrit sur les titres du candidat. Les présentateurs ne peuvent être membres de la commission.

Le rapport sera signé des commissaires qui l'auront fait, et déposé aux archives.

Les voix seront recueillies au scrutin secret, et les deux tiers des suffrages devront décider de l'élection du candidat.

ART. 12.

Les membres résidants, que leur âge ou la nature de leurs fonctions empêche d'assister régulièrement aux séances de la Société et de participer à ses travaux, peuvent demander à passer dans la classe des membres honoraires. La Société statue sur cette demande, au scrutin secret et à la majorité absolue.

ART. 13.

Nul ne peut être admis parmi les membres honoraires qu'après quinze années d'exercice en qualité de membre résidant, à moins qu'il n'y ait des considérations jugées suffisantes d'après un rapport.

ART. 14.

Tout associé correspondant perd son titre s'il vient se fixer dans la capitale; mais il peut se faire recevoir membre résidant. Il adresse sa demande au président, qui nomme une commission, et la Société prononce, après le rapport, par voie de scrutin secret et à la majorité absolue.

ART. 15.

Tout membre qui cesse d'habiter Paris devient de droit membre correspondant.

Art. 16.

Il est délivré à chaque membre reçu un diplôme scellé du sceau de la Société et signé des membres du bureau.

Art. 17.

Tout membre résidant qui, sans excuse jugée suffisante par le bureau, aura laissé écouler un an sans avoir entièrement satisfait à la cotisation, et qui aura été depuis inutilement averti par le trésorier, deux fois, à un mois d'intervalle, sera considéré comme démissionnaire.

TITRE III.

Travaux et devoirs.

Art. 18.

Les membres résidants et les associés correspondants sont invités à donner, au moins une fois par an, à la Société, communication d'un ouvrage ou d'un mémoire.

Art. 19.

Une commission de trois ou cinq membres, nommés au scrutin et à la majorité absolue, est chargée de faire un rapport sur les mémoires qui lui sont renvoyés par la Société, et de suivre l'impression de ceux qu'elle destinera à faire partie de sa collection.

Les membres de cette commission sont renouvelés par tiers ou par cinquième, tous les ans, dans la séance où l'on renouvelle les officiers de la Société.

Ils peuvent être réélus.

Art. 20.

Les mémoires, rapports, etc., ne peuvent être imprimés dans la collection de la Société, soit en entier, soit par extrait, s'ils n'ont été lus deux fois en séance particulière.

La première lecture ne sera jamais interrompue par les membres présents.

Il pourra être fait des observations pendant la seconde lecture.

Les mémoires, rapports, etc., ne seront admis pour l'impression, ou pour être lus en séance publique, qu'au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des voix, et après un rapport fait par la commission.

Art. 21.

Sur le rapport de cette commission, la Société détermine l'époque et l'ordre de la publication des mémoires qui ont été adoptés pour faire partie de la collection.

Art. 22.

Une députation de la Société, nommée par le président, assiste aux funérailles des membres décédés.

Art. 23.

Le président désigne les membres chargés de faire connaître dans des notices nécrologiques, les travaux de leurs confrères décédés; ces notices peuvent être lues aux séances publiques et insérées, soit en entier, soit par extrait, dans les publications de la Société. Les minutes signées des auteurs, resteront déposées aux archives.

TITRE IV.

Séances ordinaires et publiques.

Art. 24.

La Société tient des séances ordinaires trois fois par mois.

Art. 25.

Les séances ordinaires sont consacrées à la lecture de la correspondance, des travaux des membres rési-

dants et des associés correspondants, et des rapports sur les ouvrages dont il a été fait hommage à la Société.

ART. 26.

Les membres honoraires ont voix délibérative quand ils assistent aux séances.

Les associés correspondants ont, dans le même cas, voix consultative.

ART. 27.

La Société peut tenir tous les ans une séance publique; l'époque en sera fixée, et les lectures qu'on doit y faire seront approuvées par elle, après délibération.

ART. 28.

Elle peut décerner, si elle le juge convenable, une médaille d'or au meilleur mémoire envoyé sur un sujet mis par elle au concours au moins un an d'avance.

ART. 29.

Une commission, composée de quatre membres nommés par scrutin de liste, à la majorité relative, se réunit à la commission des mémoires pour examiner les pièces envoyées au concours, après qu'elles ont été lues au moins une fois en séance ordinaire. Les deux commissions réunies font leur rapport, et la Société prononce au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des voix.

ART. 30.

Les membres résidants et honoraires sont seuls exclus du concours.

ART. 31.

Les lectures en séances publiques sont précédées:

1° D'un rapport sur les travaux de la Société et de ses membres et associés correspondants dans le cou-

rant de l'année. Ce rapport est fait par le secrétaire ou par le secrétaire-adjoint ;

2° D'un rapport, quand il y a lieu, sur le sujet du prix et sur les ouvrages envoyés au concours. Ce rapport peut être fait, soit par le secrétaire ou par le secrétaire-adjoint, soit par un membre de la commission des Prix réunie à celle des Mémoires.

ART. 32.

Ces deux commissions, réunies au bureau, règlent l'ordre des lectures qui doivent être faites en séance publique ; elles en présentent le tableau en séance ordinaire, et la Société l'adopte ou le modifie, selon qu'elle le juge convenable.

TITRE V.

Des fonctions des officiers de la Société.

ART. 33.

La police des séances appartient au président ; il a seul le droit d'interrompre une lecture, de rappeler à l'ordre ou au silence, et il est spécialement chargé de faire exécuter le règlement, dont un exemplaire est déposé sur le bureau.

Le président règle aussi l'ordre des lectures, fait connaître l'ordre du jour des séances, nomme à toutes les commissions autres que celles qui doivent être nommées par la Société, conformément aux présents statuts.

ART. 34.

Une commission composée de trois membres surveille la rentrée des fonds et la manière dont ils peuvent être employés. Elle donne son avis sur les dépenses de toute nature que la Société se propose de faire, et le trésorier n'acquitte aucun mandat qu'il

ne soit ordonnancé par elle. Ces formalités sont nécessaires pour que la Société puisse être obligée.

ART. 35.

Les membres de cette commission sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue. Ils se renouvellent par tiers, tous les ans, et ils ne peuvent être réélus qu'après une année d'intervalle.

Le trésorier assiste aux séances de la commission des fonds; il y a voix consultative.

RÈGLEMENT

D'ORGANISATION INTÉRIEURE

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

Adopté dans la séance du 9 février 1830, et modifié dans les séances des 9 et 19 décembre 1839, 9 avril et 9 décembre 1845, 9 août et 19 novembre 1847, 19 mars et 19 novembre 1849.

(L'approbation donnée au Règlement de la Société royale des Antiquaires de France, par l'ordonnance du 4 juillet 1829, ne s'applique pas au Règlement d'organisation intérieure.)

ARTICLE PREMIER.

La Société tient ses séances ordinaires les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Dans les années qui ne sont pas bissextiles, la troisième séance de février se tiendra le 28.

Lorsque le jour indiqué est une fête ou un dimanche, la séance a lieu le lendemain.

ART. 2.

Les séances de la Société resteront suspendues pendant les mois de septembre et d'octobre; toutes les délibérations seront ajournées au 9 du mois de novembre. Toutefois le président, ou le secrétaire avec son autorisation, pourra, durant les vacances, prendre les mesures d'urgence qu'il croirait nécessaires, sauf l'approbation de la Société dans l'une de ses premières séances.

ART. 3.

C'est dans les séances du 9 de chaque mois seulement que la Société s'occupe d'objets administratifs, réglementaires et de police intérieure.

Ces séances peuvent être prorogées par un arrêté de la Société.

ART. 4.

Ce n'est également que dans les séances du 9 que la Société s'occupe des présentations et des admissions.

La présence du *tiers* des membres inscrits au tableau est nécessaire pour voter sur une demande d'admission.

ART. 5.

Tout membre qui troublerait l'ordre et qui ne pourrait y être ramené par le président serait censuré par lui au nom de la Société. S'il persistait dans sa conduite, il serait invité à donner sa démission, et s'il s'y refusait, la Société pourrait prononcer son exclusion au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des voix, après un rapport fait par une commission de cinq membres nommés pareillement au scrutin et à la majorité absolue. Cette commission devra inviter le membre dont il s'agit à venir lui donner les explications qu'il jugera convenables.

ART. 6.

Il y a un registre de présence; il ne pourra être signé que sur le bureau. Il sera ouvert à sept heures et demie précises du soir, et fermé à huit heures et demie par la signature du président, immédiatement après l'appel fait par le secrétaire; ceux qui ne répondront pas à l'appel perdront leur droit de présence, et leur signature sera rayée sur le registre par le président.

ART. 7.

Un jeton de présence est dû à chacun des membres résidants, présents à une séance.

Un jeton de présence sera offert à tout associé correspondant, national ou étranger, qui lira un mémoire à la Société.

ART. 8.

Les jetons sont au buste de Bernard de Montfaucon, conformément au poinçon de la Société déposé à la Monnaie des Médailles; ceux d'argent sont de la valeur de cinq francs, ceux de bronze de la valeur de cinquante centimes.

ART. 9.

Les jetons dus à chaque séance seront de bronze; dix de ces jetons pourront être échangés contre un jeton d'argent.

ART. 10.

Les membres qui auront assisté aux neuf séances du trimestre auront droit au jeton d'argent.

ART. 11.

Le trésorier demeure autorisé à recevoir, en déduction du payement de la cotisation, le jeton de bronze pour cinquante centimes et le jeton d'argent pour cinq francs.

ART. 12.

Pour avoir part à la distribution des jetons, chaque membre, sans exception, devra avoir acquitté à l'avance, conformément au présent règlement, le montant de la cotisation du trimestre courant.

ART. 13.

En l'absence du président, le premier vice-président occupe le fauteuil; en l'absence du premier

vice-président, le fauteuil est occupé par le second vice-président; et si ce dernier n'est point présent à la séance, il est remplacé par le plus ancien président ou vice-président, et, à leur défaut, par le doyen d'âge.

ART. 14.

Le secrétaire, ou, à son défaut, le secrétaire-adjoint, est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la rédaction et de l'envoi des diplômes et de la correspondance.

ART. 15.

Les procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire et transcrits sur un registre, après qu'ils ont été adoptés par la Société et signés par le président.

ART. 16.

Le bibliothécaire-archiviste inscrit sur un registre particulier les mémoires manuscrits ou imprimés, et les objets d'art ou d'antiquité envoyés à la Société, avec la date du jour de leur réception et le nom de ceux qui les ont envoyés. Il a la garde de tous ces objets ainsi que celle des diplômes et du sceau de la Société.

ART. 17.

Il ne peut communiquer à un membre les ouvrages imprimés que sous récépissé, et pour un temps fixé qui ne peut excéder trois mois.

Il ne donne en communication les mémoires manuscrits ou les objets d'art et d'antiquité que sur l'autorisation écrite et signée par le président de la commission des Mémoires.

ART. 18.

Le montant de la cotisation de chaque membre ré-

sidant est fixé à *trente-six francs* par an, payables par trimestre et d'avance.

Les trimestres sont fixés au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre.

Les nouveaux membres payent la cotisation du trimestre dans lequel ils ont été reçus.

ART. 19.

Les droits de diplôme sont fixés à *vingt-cinq francs*.

Les membres résidants et associés correspondants sont également tenus au payement de ces droits. Cependant la Société peut en dispenser les savants étrangers connus par d'importants travaux archéologiques; elle peut même décider leur admission sans une demande formelle de leur part, mais en observant les autres formalités prescrites par les articles 10 et 11 du règlement.

Tout membre résidant, ou associé correspondant non compris dans l'exception énoncée dans le paragraphe précédent, qui aura refusé ou négligé de retirer son diplôme, trois mois après que sa nomination lui aura été annoncée, sera, après deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'intervalle, considéré comme démissionnaire et rayé du tableau de la Société.

ART. 20.

Le trésorier recevra les sommes provenant de la cotisation trimestrielle des membres résidants, des rétributions fixées pour les diplômes, et toutes les autres sommes qui pourraient appartenir à la Société.

ART. 21.

Il fera, à la fin de chaque trimestre, un rapport sommaire sur l'état des finances de la Société, et présentera, dans une des séances de janvier, un tableau

général de dépense et de recette, sur lequel la commission des fonds fera un rapport.

ART. 22.

Tout membre résidant a droit aux publications de la Société; toutefois, la distribution des volumes ne sera faite que sur une liste arrêtée par la Société, d'après le relevé du registre de présence et le rapport du trésorier sur la rentrée des cotisations.

Tout membre honoraire ou associé correspondant, dont un mémoire a été inséré dans un volume des Mémoires de la Société, a droit à ce volume.

Tout membre honoraire ou associé correspondant, dont une notice a été insérée dans un Annuaire, a droit à un exemplaire du premier volume des Mémoires publié après cet Annuaire.

Dans aucun cas, la même personne ne pourra prétendre à deux exemplaires du même volume.

ART. 23.

Tout auteur d'un mémoire admis à faire partie de l'un des recueils de la Société, a droit à un tirage à part de ce mémoire à cinquante exemplaires.

Ce tirage, exécuté avant la mise en pages des feuilles du recueil qui devront contenir le mémoire, est de suite et gratuitement délivré à l'auteur.

Il a une pagination particulière, et quand la longueur du mémoire excède deux feuilles, il peut y être ajouté un titre spécial.

Si le mémoire doit être accompagné de planches, on les joint au tirage à part.

Chaque tirage à part porte en tête la mention formelle que le mémoire est extrait du recueil de la Société et qu'il ne pourra être reproduit, en tout ou en partie, dans un autre recueil ou dans un journal, avant l'apparition du volume.

La mise en vente des tirages à part est absolument interdite.

ART. 24.

Les articles réglementaires et ceux qui auraient pour objet de changer quelques dispositions des statuts de la Société ne pourront être présentés que par une commission nommée au scrutin secret et à la majorité absolue. Ils ne pourront être adoptés dans la séance où ils auront été proposés; mais il devra s'écouler un mois entre le rapport et la délibération. Les membres présents à la séance ne pourront adopter ou rejeter lesdits articles réglementaires s'ils ne sont au nombre de quinze, et qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Lorsqu'une question de règlement devra être soumise à la Société, les membres seront avertis par une lettre adressée à domicile. Si, à la séance désignée ou à la séance suivante, la Société ne se trouve pas en nombre, le président renverra la discussion à une troisième séance, et la présence du tiers des membres inscrits au tableau rendra la délibération valable.

ART. 25.

Le renouvellement des membres du bureau se fait dans la première séance de décembre.

Le nouveau bureau n'entre en fonctions que dans la première séance de janvier.

ART. 26.

Les associés correspondants nationaux sont tenus de souscrire aux publications de la Société, et doivent les faire retirer dans un délai de trois mois, à compter du jour où elles auront paru.

Ces publications leur seront délivrées au secrétariat ou chez le libraire de la Société, sur la présen-

tation d'un bon signé du trésorier. Il leur sera fait une remise de vingt-cinq pour cent sur le prix de la mise en vente.

L'obligation imposée par cet article n'est pas applicable aux membres honoraires, ni aux associés étrangers.

Elle n'est pas applicable non plus à ceux des associés correspondants qui, se trouvant dans le cas prévu par l'art. 23, ont droit à un volume de la collection; mais cette exemption ne regarde que ce volume.

ART. 27.

Les associés correspondants qui refuseraient ou négligeraient de remplir l'obligation qui leur est imposée par l'article précédent, seraient, à l'expiration des trois mois et après deux avertissements par écrit du trésorier, à un mois d'intervalle, considérés comme démissionnaires et rayés du tableau de la Société.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE L'ABBÉ

JEAN LABOUDERIE,

MEMBRE HONORAIRE,

PAR M. GILBERT, *Membre résidant;*

lue à la séance du 19 novembre 1850.

Messieurs,

Depuis plusieurs années, les rangs se sont éclaircis parmi nous, de manière à renouveler bien des fois notre douleur. C'est ainsi que nous avons eu successivement à déplorer la mort de MM. Allou, Jollois, Berriat Saint-Prix, Crapelet, Rey, Jorand et Bottée de Toulmon, nos savants coopérateurs dans l'œuvre de nos Mémoires, où ils ont déposé, tour à tour, le fruit de leurs veilles et de leurs patientes recherches. La perte que nous avons faite dans la personne de l'abbé Labouderie, non moins sensible, nous a affectés des mêmes regrets. Vous avez bien voulu, Messieurs, m'en faire l'interprète en me chargeant de rendre compte des principales circonstances de la vie et des travaux de notre confrère, et je me suis empressé de répondre à votre invitation dans la Notice suivante.

L'abbé Jean Labouderie, prédicateur distingué, successivement vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Paris, chanoine honoraire de Saint-Flour, grand vicaire honoraire d'Avignon, chevalier de Malte, prieur-commissaire général de Saint-Jean de Jérusalem, licencié en droit, membre de la Société des Antiquaires de France, de la Société asiatique, de celle des Bibliophiles français, de la Société philotechnique, de l'Académie de Rouen, de celles de Dijon, de Clermont-Ferrand et autres, naquit à Chalinargues, gros bourg de la Haute-Auvergne, diocèse de Saint-Flour, département du Cantal, le 13 février 1776. Il entra au séminaire à l'âge de sept ans, et sa haute intelligence lui assura toujours le premier rang dans ses classes. Professeur à dix-huit ans dans le même séminaire, il entra en fonctions dans l'état ecclésiastique immédiatement après son ordination, et fut envoyé à La Ferrière en Bourbonnais (Allier). La tourmente révolutionnaire de 1793 le força bientôt de quitter cette localité, et de se réfugier dans son bourg natal, chez son père, où il passa tout le temps de la Terreur. Mais aussitôt que le calme et la tranquillité furent rétablis, M. Labouderie reprit les fonctions ecclésiastiques, sollicita et obtint de l'autorité l'ouverture de l'église de Chalinargues, sa paroisse natale. Le concordat de 1801 ayant rétabli le siége de Saint-Flour, la réputation naissante de l'abbé Labouderie le fit appeler par

le nouvel évêque pour l'aider dans l'organisation de son diocèse, sur lequel il lui donna tous les renseignements nécessaires. Peu de temps après, l'abbé Labouderie fut envoyé en qualité de vicaire dans la petite ville de Langeac, où il sut se faire aimer par la douceur de son caractère, l'aménité de ses mœurs aussi bien que par la manière avec laquelle il enseignait et pratiquait la religion. Doué d'une imagination vive et pénétrante, d'une grande facilité, ayant un extrême désir de s'instruire et d'augmenter, par le commerce des lettres, l'étendue de ses connaissances, et ne pouvant dans une petite ville satisfaire, à cet égard, sa noble ambition, il conçut le projet de venir à Paris. Mais, pour l'accomplir, il lui fallait l'autorisation de son évêque, exprimée par ce qu'on nomme *exeat.* Il eut beaucoup de peine à l'obtenir : l'évêque de Saint-Flour connaissant sa haute capacité voulait le retenir; mais, après de longues sollicitations, il lui accorda ce qu'il demandait. Arrivé à Paris, en 1804, l'abbé Labouderie fut attaché pendant quelque temps en qualité de prêtre habitué à l'église de Saint-Louis Saint-Paul, rue Saint-Antoine.

Faisant tourner au profit de son instruction les intervalles que lui laissaient les fonctions sacerdotales, l'abbé Labouderie les consacra pendant plusieurs années à l'étude, en suivant les cours de l'École de droit, et en assistant régulièrement à ceux

du Collége de France, où il apprit l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, le grec, et d'autres langues mortes. Tout en se livrant avec une grande activité à l'étude de ces langues, il mit un égal zèle à apprendre les langues modernes, telles que l'anglais, l'italien, l'espagnol, moins pour les parler que pour se les rendre familières dans l'intérêt de ses travaux littéraires.

Les connaissances que l'abbé Labouderie avait acquises dans les langues orientales, lui ouvrirent les portes d'un grand nombre de sociétés savantes de Paris, de différentes villes de France et de l'étranger. Cette affiliation le mit en correspondance avec tous les savants des diverses sociétés dont il faisait partie. Il était l'un des membres les plus actifs de la Société des Antiquaires, occupant souvent le fauteuil de la présidence, ou apportant le concours de ses lumières, soit dans les bureaux, soit dans les commissions. Ses relations dans le monde étaient des plus distinguées. La plupart des hommes de grande réputation eurent des entretiens scientifiques avec lui.

En 1811, l'abbé Labouderie fut nommé vicaire de la paroisse de Notre-Dame, et c'est en cette qualité qu'il fut chargé du pénible ministère d'accompagner les condamnés au supplice pour l'administration des secours de la religion. Le mardi de Pâques 20 mars 1815, qui fut le jour de l'arrivée de Bonaparte à Paris venant de l'île d'Elbe, l'abbé La-

bouderie accompagna à l'échafaud le féroce Dautun, condamné à mort pour avoir assassiné son frère, l'avoir coupé en morceaux et en avoir disséminé les lambeaux dans divers quartiers de Paris. Ce jour-là l'affluence était innombrable. A la sortie de la Conciergerie, la populace se mit à crier en désignant l'abbé Labouderie : « A bas la calotte! guillotinez ce royaliste ! » Ce n'est pas la seule fois que cet honorable prêtre s'est vu exposé aux insultes de la populace, à laquelle il en imposa par sa fermeté et son sang-froid. Peu après, il refusa le serment à l'acte additionnel de la Constitution, et donna des preuves incontestables d'une courageuse fidélité aux Bourbons. Ce fut pendant les cent jours de 1815 qu'il publia un petit écrit intitulé: *Adresse aux Parisiens par un ami de l'ordre et de la paix.* Timide dans ses relations journalières avec la société, il était indomptable et impétueux au moment du danger. En contact souvent avec le monde, il en étudia les travers, sut acquérir une profonde connaissance du cœur humain, et en profita pour le diriger constamment dans la voie du bien.

L'abbé Labouderie fut reçu membre de la Société des Antiquaires le 9 octobre 1823, et assista avec une louable régularité à ses séances.

Connaissant et exerçant en grand la religion, dégagée de toutes les pratiques puériles ou superstitieuses, il était orthodoxe sans cesser d'être mo-

déré; sévère pour lui-même, indulgent pour les autres, il enseigna l'Évangile tel qu'il sortit de la bouche du divin législateur. C'est ainsi qu'il ramena au catholicisme une foule d'incrédules et convertit un grand nombre de juifs et de protestants.

Pendant un grand nombre d'années, M. Labouderie monta dans presque toutes les chaires de Paris et y fit entendre avec succès la parole de Dieu. Mais le triomphe de son éloquence, comme orateur, fut le panégyrique de saint Louis, roi de France, qu'il prononça le 25 août 1824, devant les membres de l'Académie française, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Tous les journaux de l'époque en rendirent compte et retentirent d'éloges sur l'impression qu'il produisit sur l'illustre auditoire.

Les travaux habituels de l'abbé Labouderie consistaient dans l'élucubration d'un grand nombre de rapports, comptes rendus et discours pour les diverses sociétés dont il était membre. Néanmoins, ses principales occupations avaient pour objet les devoirs de son état, auxquels il vouait préférablement ses veilles. C'est à cette grande contention d'esprit que nous devons *le Christianisme de Montaigne*, ouvrage d'une profonde érudition qui, après avoir été l'objet d'une publication spéciale, fut réimprimé dans une collection d'ouvrages sur la même matière, publiée par l'abbé Migne.

La Société des Antiquaires de France, dont il était l'un des membres les plus laborieux et les plus zélés, doit à l'abbé Labouderie beaucoup de rapports sur différentes recherches des antiquités nationales, qui ont été lus dans nos séances et imprimés dans nos Mémoires. On a encore de lui des Dissertations sur les idiomes des différents dialectes du moyen âge, sur les patois de l'Auvergne, dont il s'occupa beaucoup. Il laisse en manuscrit des travaux savants sur cette province. Il a fourni un grand nombre d'articles sur plusieurs hommes célèbres, insérés dans quelques collections biographiques, telles que celle de Michaud, *l'Encyclopédie moderne*, *l'Encyclopédie des gens du monde*. La nouvelle édition de *l'Art de vérifier les dates*, etc., etc., par Saint-Allais, doit à cet érudit la *Chronologie historique des papes*. Il a également publié une foule de Notices en tête des éditions de divers auteurs, tels que Fénelon, Fléchier, Bourdaloue, Boileau, Beauzée, La Harpe, Mably, Condillac, l'abbé de Montesquiou et autres personnages illustres. A des connaissances fort étendues dans les matières religieuses, en histoire, en littérature et en philologie, l'abbé Labouderie joignait la science même des livres; il les aimait avec passion, et à force de soins il parvint à former une nombreuse bibliothèque, distinguée par le choix et la rareté des éditions.

L'abbé Labouderie coopéra, par son intervention

auprès de M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'Intérieur, à faire obtenir à la Société des Antiquaires le titre de Société royale, qui lui fut accordé par une ordonnance royale du 4 juillet 1829.

Tant de talents et de lumières, acquis par de longues et de patientes études, avaient élevé l'abbé Labouderie à une haute réputation. Qui pourrait croire qu'une existence si utilement et si laborieusement partagée entre les devoirs du sacerdoce et la culture des lettres, soit restée sans récompenses? Lorsqu'on voit tant de médiocrités, tant de réputations usurpées, rémunérées largement, on est indigné que ce respectable et savant ecclésiastique ait été si dédaigné et si maltraité par la fortune! Les dignités, qui n'eussent été qu'une juste récompense de son mérite, lui manquèrent, et il n'éprouva à cet égard que des déceptions, qui portèrent une grave atteinte à sa santé. Plusieurs fois l'abbé Labouderie fut présenté pour être nommé à des évêchés vacants, et toujours l'influence du parti ultramontain vint mettre obstacle à son avancement. Une ordonnance portant sa nomination à l'évêché de Beauvais avait été rédigée, présentée à la signature et annoncée au digne abbé; mais l'influence du même parti, puissant alors et fort accrédité, parvint à empêcher cette ordonnance d'être signée. Des présentations du même genre eurent lieu à l'occasion de plusieurs autres siéges vacants,

et notamment pour celui d'Avignon, où il fut demandé par les autorités locales; mais toujours les mêmes obstacles firent échouer le bon vouloir de ses amis. Sans doute le motif pour lequel le parti jésuitique le persécuta avec tant d'acharnement fut l'origine même à laquelle il devait les ordres sacrés ; il avait reçu, en effet, l'ordination, à l'âge de dix-huit ans, d'un évêque constitutionnel, et de là les préventions qu'une partie du clergé avait contre lui : préventions, il faut le reconnaître, que l'abbé Labouderie s'est toujours efforcé d'atténuer par sa conduite. Nous rappellerons, entre autres, les efforts qu'il fit pour ramener à la soumission au saint-siége M. Sermet, ancien évêque constitutionnel de Toulouse, qui mourut à Paris, et la controverse qu'il eut, à cette occasion, avec l'évêque Grégoire.

L'abbé Labouderie fut aigri par tant de tracasseries ; se voyant victime d'une persécution dont ses mœurs et sa conduite irréprochable auraient dû le mettre à l'abri, il en conçut tant de chagrin, qu'il eut, le 15 janvier 1838, une attaque d'apoplexie et de paralysie qui le priva tout à coup de ses facultés intellectuelles, pour ne laisser à leur place qu'une existence matérielle dans laquelle il languit pendant onze ans. La mort le délivra enfin de cette pénible existence le 2 mai 1849, à l'âge de soixante-treize ans.

Je ne terminerai pas cette notice biographique sur le digne et respectable confrère que nous re-

grettons, sans payer un juste tribut d'éloges au généreux dévouement de M. Dellac, avocat, son ami et son compatriote, qui a presque toujours vécu avec lui, et qui pendant les onze années que M. l'abbé Labouderie fut paralysé, lui prodigua tous les soins que nécessitait sa triste position.

Le quartier de la Cité, qu'habitait notre confrère, a été témoin de cette touchante sollicitude, lorsque pendant toute la durée de la belle saison, M. Dellac descendait son ami dans ses bras pour le promener dans une petite voiture, et lui faire respirer un air plus pur et plus salubre.

LISTE DES TRAVAUX LITTÉRAIRES

DE L'ABBÉ LABOUDERIE [1].

1. Pensées théologiques. Clermont-Ferrand, impr. de Denys Limet, 1801, in-8°.
2. Précis de la Vie de M. Renaud. Paris, 1807, in-8°.
3. Supplément à l'Oraison funèbre de M. Sermet par M. Grégoire, ancien évêque de Blois. Paris, 1809, in-8°.
4. Un mot sur la Constitution, par un vicaire de Paris. Paris, Moronval, 1814, in-8° de 16 pages.
5. Fragments d'un discours prononcé à Notre-Dame le jour de l'Assomption. 1814, in-8°.
6. Adresse aux Parisiens, par un ami de l'ordre et de la

[1] Indépendamment des notes qui ont servi à la rédaction de cette Notice, nous devons à M. Dellac des renseignements précieux sur les travaux de l'abbé Labouderie.

paix. Paris, impr. de Moronval; décembre 1815, in-8° de 8 pages.

7. Discours prononcé à Notre-Dame le 14 juin 1815, à l'occasion du baptême de D. J. B. Lévy, juif converti. Paris, imp. d'Ange Clô, 1815, in-8°.

8. Oraison funèbre de M. de Laroue, archiprêtre de Notre-Dame, prononcée le 15 octobre 1815. Paris, Moronval, 1815; in-8° de 16 pages.

9. Discours pour la profession de Mmes Sainte-Gertrude, Saint-Benoît, l'Ange-Gardien, religieuses hospitalières de Saint-Augustin, prononcé à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 4 novembre 1816. Paris, imp. de Demonville, 1816, in-8° de 28 pages.

10. Discours prononcé à Notre-Dame le 7 mars 1817, à l'occasion du baptême, de la première communion et du mariage du sieur Alph.-J.-Sébast.-L. Jacob, juif converti. Paris, Demonville, 1817, in-8° de 32 pages.

11. Discours prononcé dans la chapelle du collége royal des Ecossais, pour l'abjuration de Jean-Jacques-Frédéric Bohenke, le dimanche 11 mai 1817. Paris, Demonville, 1817, in-8° de 22 pages.

12. Discours prononcé pour l'abjuration de Mme Louise-Françoise C***, dans la chapelle du collége des Ecossais, le 19 juin 1817. Paris, Demonville, 1817, in-8° de 24 pages.

13. Discours prononcé dans la chapelle du collége royal des Ecossais, pour l'abjuration de J. F. B., calviniste, du canton de Vaud. Paris, Th. Leclerc, 1817, in-8° de 16 pages.

14. Précis historique du méthodisme, suivi d'un discours prononcé à l'abjuration d'un méthodiste irlandais. Paris, Th. Leclerc, 1817, in-8° de 72 pages.

15. Considérations adressées aux aspirants au ministère

de l'église de Genève, faisant suite aux considérations de M. Empaytaz sur la divinité de Jésus-Christ. Paris, Th. Leclerc, 1817, in-8° de 60 pages.

16. Discours prononcé pour le baptême d'Ange-Alex.-Bern. J. Mayer, juif converti, prononcé à Saint Nicolas du Chardonnet, le 23 avril 1818. Paris, Demonville, Th. Leclerc, 1818, in-8° de 20 pages.

17. Discours pour le baptême de Jos-Mar. L. J. Wolf, juif converti, prononcé à Saint-Eustache le 23 mai 1818. Paris, Demonville, 1818, in-8° de 20 pages.

18. Discours pour l'abjuration de Joachim-David Voigtin, luthérien. Paris, Th. Leclerc, 1818, in-8°.

19. Discours prononcé au baptême de P. R. J. Valh, juif converti, dans la chapelle du collége des Ecossais, le 12 novembre 1818. Paris, Th. Leclerc, 1818, in-8°.

20. Discours pour le baptême de Annah et Louise Vahl, prononcé à Saint-Germain l'Auxerrois, le 24 mars 1819. Paris, 1819, in-8°.

21. Le Christianisme de Montaigne, ou Pensées de ce grand homme sur la religion. Paris, Demonville, Th. Leclerc, 1819, in-8°.

22. Vies des saints. Paris, 1820, trois parties in-24, avec figures en bois.

23. Lettres de M. de Saint-Martin, évêque de Caradre, vicaire apostolique du Sutchaein, à ses père et mère et à son frère, religieux bénédictin, précédées d'une notice biographique, et suivies de notes et d'un essai sur la législation chinoise, par M. Dellac, avocat à la cour royale de Paris. Paris, 1822, in 8°.

24. Notice sur l'abbé de Dienne, chanoine, comte de Brioude, vicaire général de Saint-Flour, missionnaire apostolique au Tong-King. Paris, Th. Leclerc, 1823, in-8° de 32 pages.

25. Lettres inédites de M. de Fénelon, archevêque de Cambray, extraites des archives de Rome, avec deux mémoires, l'un en latin l'autre en français. Paris, Th. Leclerc, 1823, in-8° de 152 pages.

26. Notice sur Fénelon. Paris, Firmin Didot, 1823, in-4° de 28 pages.

27. Notice sur Boileau-Despréaux. Paris, Firmin Didot, 1823, in-4° de 14 pages.

28. Imitation de Jésus-Christ, par Beauzée, avec une notice historique et des notes explicatives. Paris, Rignoux, 1823, 1 vol. in-8°.

29. Lettre d'un théologien catholique à MM. les rédacteurs des Tablettes du Clergé. Paris, Demonville, 1824, in-8°.

30. Le Psautier, trad. par La Harpe, avec une notice historique et des notes explicatives. Paris, Rignoux, 1824, 4 volumes in-8°.

31. Notice sur Pierre Alphonse et sur ses ouvrages, suivie du *Disciplina Clericalis*, et de la traduction en français. Paris, Rignoux, 1824, in-8°.

32. La Fête du Marrabe noir et autres pièces pour la Société des Bibliophiles français. Paris, Firmin Didot, 1824, in-8°.

33. Notice sur Mably. Paris, Firmin Didot, 1824, in-4° de 12 pages.

34. Notice sur Condillac. Paris, Firmin Didot, 1824, in-4° de 18 pages.

35. Notice sur Fléchier. Paris, Firmin Didot, 1824, in-4° de 18 pages.

36. Panégyrique de saint Louis, roi de France, prononcé le 25 août 1824 devant MM. de l'Académie française dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois. Paris, imp. de Rignoux, 1824, in-8° de 56 pages.

37. Notice sur Bourdaloue, suivie de pièces inédites. Paris, Gauthier frères, 1825. in-8° de 44 pages. — Imprimée aussi en tête de l'édition de Bourdaloue, in-8°, publiée par le même libraire.

38. Notice historique sur Dom Mabillon. Paris, vers 1825. in-8°.

39. Règle générale de la foi catholique, par François Véron, avec une notice sur la vie et les ouvrages de Véron, dédiée à M. de Maurel de Mons, archevêque d'Avignon. Paris, Gauthier frères, 1825, 8 vol. in-12.

40. Aphorismata opposita aphorismatibus in quatuor articulos declarationis anno 1682 editæ, auctore J. L. Paris, Moutardier, 1826, in-8° de 8 pages.

41, Sermon de François-Olivier Maillard, presché à Bruges en 1500, et autres pièces du même auteur, avec une notice. Paris, Farcy, 1826, in-8°. Tiré à deux cents exemplaires.

42. L'art de vérifier les dates, Chronologie historique des papes et chronologie historique de l'Ordre de Malte. Paris, Denain, 1826, in-8°.

43. La religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens, par le père Colonia, 2e édit., revue et précédée d'une notice historique de 71 pages. Paris et Besançon, les frères Gauthier, 1826, 1 vol. in-8°.

44. Lettre de saint Vincent de Paul au cardinal de La Rochefoucault sur l'état de dépravation de l'abbaye de Longchamps, en latin, avec la traduction française et des notes. Paris, Moutardier, 1827, in-8° de 23 pages.

45 Notice historique sur saint Vincent de Paul. Paris, Michaud, 1827, in-8° de 23 pages

46. Discours prononcé au mariage de M. le vicomte de Portalis et de Mlle Adrienne Mounier, dans la chapelle

de la Chambre des Pairs au Luxembourg, le 11 décembre 1828. Paris, 1828, in-8°.

47. Discours prononcé au mariage de M. le comte de Rémusat et de Mlle de Lasteyrie du Saillant dans l'église de l'Assomption, le 18 août 1828. Paris, 1828, in-8°.

48. Notice historique sur Zwingli. Paris, Michaud, 1828, in-8° de 16 pages.

49. Lettres de Piron à Hugues Maret, de Dijon. Paris, Didot, 1828, in-8° de 8 pages.

50. Ordres religieux. Paris, 1829 à 1830. (Gazette des Cultes, de 1829 et 1830.)

51. Discours prononcé au mariage de M. le comte Anglès et de Mlle Albertine Mounier, dans la chapelle de la Chambre des Pairs, le 4 septembre 1830. Paris, 1830, in-8°.

52. Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Allagnon, depuis Murat jusqu'à Molompise. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XII, page 338.)

53. Une suite d'articles dans le Journal des Paroisses. Paris, 1830 et années suivantes, in-8°. Sur l'explication du mot de messe, etc., la prédication, le schisme.

54. Discours prononcé au mariage de M. Francisque de Coralles et de Mlle Mélanie de Lasteyrie du Saillant, dans l'église de l'Assomption, le 22 septembre 1831, in-8°.

55. Sermons de frère Michel Ménot sur la Madeleine, avec une notice et des notes. Paris, Fournier jeune, 1832, in-8°. Tiré à deux cents exemplaires.

56. Un grand nombre d'articles dans l'Encyclopédie des gens du monde. Paris, 1833, in-8°.

57. Notice historique sur M. Ledru. Paris, 1833, in-8°.

58. Rapport sur le Sibbub H'olam (Tour du monde). Paris, 1834, in 8°.

59. Nouveau Journal des Paroisses. Paris, 1834, in-8°.

60. Discours prononcé au congrès historique européen tenu à l'Hôtel de Ville de Paris, à la séance du 15 décembre 1835, sur cette question : *Déterminer le caractère de la langue française aux* XIe *et* XIIe *siècles.* Paris, 1835, in-8°.

61. Rapport fait à la Société des Antiquaires de France sur la Bible de Cahen, tomes IV, V et VI. Paris, 1835, in-8°.

62. Rapport fait au congrès historique européen, tenu à l'Hôtel de Ville, le 2 décembre 1835, sur cette question : *La propriété défendue contre les papes, d'abord par les frères mineurs, ensuite par les premiers réformateurs ; et les grandes discussions sur l'usure et sur l'anatocisme, mues plus tard entre les théologiens catholiques, n'impliquent-elles pas au fond le problème proposé depuis quarante ans à l'économie politique ? Faire l'histoire de ce problème depuis Jean XXII jusqu'à ce jour.* Paris, 1836, in-8°.

63. Discours sur la propriété des franciscains, au congrès historique européen réuni à Paris. Paris, 1836, in-8°.

64. Notice historique sur l'abbé de Montesquiou. Paris, 1836, in-8°.

65. Dissertation religieuse sur Robinson Crusoé. Paris, 1836, in-8°. (Extrait de l'édition de *Robinson Crusoé*, traduit par *Pétrus Borel.*)

Comme nous l'avons dit, l'abbé Labouderie a coopéré à plusieurs publications importantes, telles que la *Biographie universelle*, où il a fourni plus de cinq cents articles de personnages de l'Ancien et

du Nouveau Testament, d'écrivains ecclésiastiques, d'hébraïsants, de rabbins, de réformateurs et de divers savants.

Dans le VI[e] volume des Mémoires de la Société des Antiquaires, l'abbé Labouderie a fait insérer le livre de Ruth en hébreu et en patois auvergnat, ainsi que la parabole de l'Enfant prodigue.

L'Encyclopédie moderne de M. Courtin contient les articles Dieu, Ordres religieux, Prédication, Providence, Reliques, Schismes, Séminaires, Traditions qui ont été imprimés séparément, et dont quelques-uns sont très-étendus.

M. l'abbé Labouderie a laissé en manuscrit des sermons qui contiennent un Avent et le Carême complet, et plusieurs autres manuscrits imparfaits pour divers ouvrages, parmi lesquels je citerai une *Histoire de Jean Gerson et du grand schisme d'Occident*, ainsi que l'*Histoire de l'Église d'Auvergne*. Il a fourni et rédigé en société avec MM. Taylor et Charles Nodier le texte du *Voyage pittoresque de l'ancienne province d'Auvergne,* 3 volumes grand in-fol., faisant partie du *Voyage pittoresque de l'ancienne France,* par les deux derniers auteurs.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE M. AUGUSTE

BOTTÉE DE TOULMON,

MEMBRE RÉSIDANT,

PAR M. A. J. H. VINCENT, *Membre résidant;*

lue à la séance du 30 décembre 1850.

MESSIEURS,

Pour entreprendre d'accomplir la pénible mission dont vous m'avez chargé, j'ai besoin de me dire d'abord, que c'est un devoir pour nous de rendre un témoignage public de reconnaissance à ceux de nos confrères qui ont le plus ardemment secondé nos travaux ; et, si je ne me trompe, il est peu de membres de la Société des Antiquaires de France, qui aient acquis, par leur collaboration constante et leur zèle incessant, plus de droits à ce suprême honneur, que M. Auguste Bottée de Toulmon dont nous déplorons la perte.

Né le 15 mai 1797, fils du régisseur général des poudres et salpêtres, Bottée de Toulmon reçut une éducation soignée, brillante même pour l'époque, et particulièrement dirigée vers les sciences mathématiques ; aussi fut-il admis à l'Ecole polytechnique

en 1817. Cependant, il n'y acheva pas le cours régulier des études, s'étant trouvé contraint, par une grave maladie, de se retirer au bout de quelque temps. Assuré d'une fortune indépendante, il entreprit l'étude du droit, suivit pendant quatre ans les cours de l'École ; et, bien qu'il n'eût jamais eu l'intention de suivre la carrière du barreau, il se fit recevoir avocat en 1823.

Le goût de la musique ne tarda pas à se développer en lui et à prendre le caractère d'une véritable passion. Possédant déjà sur le violoncelle un certain talent d'exécution, il fut d'abord admis dans la Société d'amateurs qui donna des concerts au Wauxhall en 1825 et 1826 ; puis, voulant joindre la théorie à la pratique, il étudia l'harmonie et la composition sous Desvignes, Chérubini, Reicha. Après avoir écrit deux quatuors d'instruments à cordes, qui sont restés en manuscrit, il s'essaya dans la musique de ballet, et composa la musique d'un opéra-comique qui fut joué vers 1820 à l'hôtel Lambert. Mais c'est surtout pour la musique religieuse qu'il montrait le plus de prédilection ; il étudia quelque temps à la maîtrise de Notre-Dame, et écrivit plusieurs messes qui obtinrent un certain succès, ainsi qu'un *Oratorio* de la Passion.

C'était vers cette époque que Perne, Choron, Fétis, travaillaient avec un noble zèle à remettre en vogue et en honneur les monuments de l'art musical que nous ont légués l'antiquité et le moyen

âge. Bottée de Toulmon se lança dans cette carrière d'investigation avec une ardeur toute juvénile, et y apporta cette pénétration et cette patience à toute épreuve dont il était doué. Il entreprit avec résolution la lecture des anciens manuscrits, et se livra à l'étude de la paléographie musicale, ne se rebutant devant aucune des inextricables difficultés que présentent les notations tombées en désuétude[1]. Bientôt, les bibliothèques de Paris et de la France ne suffisant plus à son zèle, il entreprit dès 1826, en Italie et en Allemagne, une série de voyages dans lesquels il eut l'occasion de nouer des relations avec les célébrités musicales de ces pays; c'est dans un de ces voyages qu'il se lia d'amitié avec un archéologue distingué de Vienne, aujourd'hui décédé, M. Kieswetter, conseiller aulique de l'empereur d'Autriche, homme dont l'esprit positif ne fut pas sans influence sur les tendances artistiques de Bottée de Toulmon.

La bibliographie musicale devint dès lors la seule passion de notre confrère. Laissant désormais l'art en lui-même pour la science de son histoire, il entreprit la rédaction d'un immense catalogue disposé par ordre chronologique, où eussent été signalés et appréciés, non-seulement tous les ouvrages

[1] Je dois cependant faire observer ici qu'il n'a jamais abordé, ni en théorie ni en pratique, la traduction des Neumes. Cf. *Théâtre français au moyen âge,* publié par MM. L. J. N. Monmerqué et Francisque Michel (grand in-8°, Paris, 1839); xe-xive siècles : *Les Vierges sages et les Vierges folles,* notice, p. 3.

littéraires et théoriques relatifs à l'art musical, mais encore toutes les œuvres pratiques, gravées ou manuscrites, même celles dont on ne connaît plus que les titres. Les documents nombreux qu'il a laissés en ce genre, bien que fort incomplets encore, témoignent assez de ce qu'eût été le monument élevé par un travailleur aussi opiniâtre, si le sort ne fût venu interrompre sa laborieuse entreprise.

C'est là que Bottée de Toulmon eût réellement brillé au premier rang. Investigateur laborieux et patient, éminemment doué de l'esprit d'ordre et de classification logique, possédant l'art de déchiffrer les écritures énigmatiques dans lesquelles les grands maîtres eurent quelquefois le tort d'envelopper leur pensée, personne ne pouvait rendre à la bibliographie, à l'histoire, à l'archéologie, à la critique musicale, des services plus réels et plus dignes d'être signalés.

Toute son activité s'étant concentrée sur un seul point, cette persévérance avait donné à sa critique une grande sûreté; et ceux-là se tromperaient fort, qui, d'après le peu d'étendue de ses travaux, n'accorderaient que peu de valeur à ses jugements.

Ce fut en 1831 que Chérubini, alors directeur du Conservatoire de musique, qui avait été le maître de Bottée de Toulmon et qui savait apprécier son genre de mérite et sa vaste érudition, lui proposa de se charger de la bibliothèque de cette école cé-

lèbre. Bottée de Toulmon accepta avec empressement une position qui le mettait à même de suivre plus facilement la direction où il était entré; mais il y mit pour condition que les fonctions seraient gratuites. Plus tard, en 1842, quand M. Berlioz fut nommé bibliothécaire adjoint, Bottée changea, par ordre du ministre, le simple titre de bibliothécaire qu'il avait eu jusque-là, en celui de *bibliothécaire en chef honoraire*, et fut admis au *comité d'enseignement et des études musicales*. Grâce à la direction de son nouveau chef, la bibliothèque du Conservatoire prit bientôt une notable extension. Il y forma une vaste collection, composée de près de cent cinquante volumes in-folio, contenant les œuvres les plus remarquables des grands maîtres des xve et xvie siècles, œuvres qui ont fait époque dans l'histoire de l'art, et qui sont d'un prix inestimable puisque la gravure ne les a pas reproduites. Aussi, par décision ministérielle, le nom du fondateur y fut-il attaché comme une juste récompense de ses soins et de son zèle.

Voici la composition de cette collection, chef-d'œuvre de talent et de patience, dont toutes les pièces ont été soigneusement collationnées sur les originaux[1], et qui est certainement destinée à rendre les plus grands services à l'art:

[1] Importante précaution, sans laquelle cette riche collection eût été menacée de subir le même sort que les *Scriptores*

Bibliothèque de Munich, quatre-vingts volumes;
—— de Vienne, seize volumes;
Œuvres de Palestrina, trente volumes;
Messes et motets de Vittoria, Cifra, Monteverde, dix-huit volumes.

En 1837, lors de la division des comités historiques en cinq sections, Bottée de Toulmon fut adjoint à la section des arts et monuments, sur la demande même des membres qui la composaient[1]. Il s'y distingua par son activité, et rédigea plusieurs rapports que l'on trouve mentionnés dans le Bulletin archéologique. Il fut également chargé de rédiger les instructions relatives à la musique, destinées à diriger et à éclairer les recherches des correspondants sur cette branche trop peu cultivée de l'archéologie.

En 1842, il fut nommé membre du conseil d'enseignement au Conservatoire de musique; et en 1845, membre de la commission des chants religieux et historiques organisée par les ordres de M. de Salvandy.

Bottée de Toulmon allait attacher son nom à une publication qu'il considérait comme l'une des plus importantes pour l'histoire de la musique : c'était un recueil de documents inédits relatifs à l'histoire de

ecclesiastici de Gerbert, c'est-à-dire de devenir complétement inutile.

[1] L'auteur de cette notice a été appelé à l'honneur de lui succéder dans le comité.

l'art musical en France, du XIIIe au XVIIe siècle, qui aurait compris les messes portant le titre de *l'Homme armé*[1] et celui *De Beata Virgine*. Ce projet avait obtenu l'assentiment du comité, et le ministre avait décidé l'impression, lorsque la mort est venue tout interrompre.

Bottée de Toulmon fut nommé membre de la Légion d'honneur en 1839, sur la demande formelle de Chérubini. Plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, tinrent à honneur de le compter parmi leurs membres. Nous citerons, parmi elles, la Société des Antiquaires de France, la Société des Amis de la musique de l'empire d'Autriche, et la Société d'encouragement de l'art musical des Pays-Bas. Il fut, de plus, membre du conseil de la Société de l'Histoire de France.

Élu membre du conseil général de l'Eure en 1830, Bottée de Toulmon eût pu, s'il l'eût voulu, jouer un rôle politique : car la candidature à la chambre des députés lui fut offerte ; mais il refusa un mandat qui l'eût éloigné de ses travaux favoris.

Par la mort de Bottée de Toulmon la Société a perdu, non-seulement un savant zélé, consciencieux, aussi modeste qu'érudit; elle a perdu mieux encore, c'était un homme animé des plus nobles sentiments, d'un désintéressement poussé jusqu'à l'abnégation; c'était, pour ceux qui l'ont connu inti-

[1] Une vingtaine de ces messes étaient déjà traduites.

mement, un ami dévoué, sincère, confiant jusqu'à l'imprudence. J'ai dit qu'en acceptant les fonctions de bibliothécaire, il avait posé pour condition que ces fonctions seraient gratuites. Mais ce n'est pas tout : les voyages qu'il fit dans l'intérêt de la science et pour l'agrandissement de sa chère bibliothèque, je veux dire celle du Conservatoire, ces voyages furent tous exécutés à ses frais. La libéralité naturelle à son caractère l'eût porté même à sacrifier sa fortune pour rendre service à la science ; on me permettra d'en citer un exemple. Quelque temps après que j'eus fait la connaissance de Bottée de Toulmon, je lui parlai des recherches que j'avais entreprises pour arriver à construire un instrument qui pût reproduire les différents genres, modes, et harmonies, de la musique des Grecs ; mais la difficulté de trouver un mécanisme convenable était pour moi restée tout entière, soit que je voulusse essayer la classe des instruments à cordes ou celle des instruments à vent. Bottée de Toulmon s'enflamma bien vite pour ce que cette idée lui parut avoir de curieux et d'important pour la science ; et non-seulement il se chargea de trouver un artiste capable de la réaliser ; mais, la chose faite, il voulut prendre à sa charge tous les frais qu'avaient occasionnés des tentatives d'abord infructueuses, et nécessairement coûteuses comme toutes celles où l'on est obligé de procéder sans plan arrêté. Je fis de vains efforts pour le déterminer à me laisser parta-

ger le coût de ces essais : ce ne fut que plus tard, et quand le plan fut bien fixé, que je pus faire exécuter personnellement, mais au prix d'une fabrication ordinaire, l'instrument sur lequel j'ai depuis continué mes expériences.

A cette occasion, je ferai ici une rectification qui importe à l'histoire de la science aussi bien qu'à l'histoire de notre ami. Dans les deux notices que le Bulletin des comités historiques et celui de la Société de l'Histoire de France ont consacrées à Bottée de Toulmon, les savants auteurs de ces notices, MM. de La Villegille et Desnoyers, affirment que l'instrument dont il vient d'être question *fut l'objet d'un rapport très-favorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Ceci est une erreur : l'Académie, à qui nous avions adressé la description de l'instrument, en lui proposant de le soumettre à l'examen d'une commission, arrêta, après une assez longue discussion, que le secrétaire écrirait *aux inventeurs*, pour les inviter à présenter préalablement à la compagnie, un mémoire philologique sur les textes grecs ou latins qui avaient servi de base à la construction de l'instrument.

Or, les textes réclamés étant parfaitement connus ou censés l'être, la décision de l'Académie parut à Bottée de Toulmon une véritable fin de non-recevoir dont il fut si découragé, disons mieux, si courroucé, que, renonçant pour un temps à ses travaux sur la musique ancienne, il fut plusieurs années

sans vouloir les reprendre, et me laissa ainsi seul chargé de la tâche difficile d'enseigner au public savant ce que les uns savaient déjà, et ce que d'autres proposaient de reléguer au rang de la *quadrature du cercle* et du *mouvement perpétuel*. Enfin, j'aurai fait l'histoire complète de ce fameux instrument quand j'aurai ajouté que, sous le nom d'*hélicon*, il se trouve en germe dans les *harmoniques* de Ptolémée.

Avant de terminer, je rappellerai un autre fait qui fera mieux encore ressortir le dévouement de Bottée pour ses amis, et son horreur pour tout ce qu'il croyait une injustice. Vers 1840, étant vice-président de notre Société, il avait proposé comme candidat un de ses amis, fort peu connu, surtout des archéologues, mais auquel il avait cru que sa bonne opinion et sa bonne amitié tiendraient suffisamment lieu de titres et de passe-port. Ce qu'il eût dû prévoir, l'événement se chargea de le lui prouver : il s'était fait illusion. Mais, à la Société des Antiquaires comme à l'Académie, n'est-il pas déjà très-honorable d'être admis à la seconde ou à la troisième candidature? c'est ce que Bottée aurait dû se dire. Au lieu de cela, que fit-il? entraîné par une excessive susceptibilité, il se fâcha et donna sa démission; et ce ne fut que deux ou trois ans après, et quand son ami eut été admis dans la Société, qu'il se présenta pour y rentrer.

J'ai pensé, Messieurs, que vous ne me sauriez pas mauvais gré de rappeler ici ce fait, parce qu'il

appartient à l'histoire de Bottée de Toulmon comme membre de la Société des Antiquaires, et qu'en vous signalant en lui l'honorable défaut de se laisser quelquefois entraîner un peu trop loin par la bonté de son cœur, il vous met à même de mieux connaître tout entier le confrère que nous avons perdu.

Que me reste-t-il à dire?... Fatigué par un travail incessant, opiniâtre, Bottée de Toulmon fut attaqué d'un ramollissement du cerveau qui vint détruire avant le temps les facultés si actives de son intelligence; et son excellente famille, son épouse, son fils, ses amis, eurent la douleur de le voir ainsi, pendant quatre années, se survivre à lui-même, pour terminer sa douloureuse existence le 22 mars dernier (1850).

Bottée de Toulmon a laissé une foule de manuscrits, de notes, de renseignements relatifs à la bibliographie musicale; plusieurs traductions d'anciens textes musicaux en notes modernes, qui devaient faire partie de la collection des *Documents inédits,* publiée par le ministère de l'instruction publique; plus, enfin, une traduction française de l'*Histoire de la musique moderne en Europe*, par Kieswetter. Il serait bien regrettable que cette masse de documents fût perdue pour la science.

Bottée possédait en propre une bibliothèque précieuse, composée des plus beaux ouvrages théoriques

et pratiques des grands artistes du moyen âge. Elle contient des copies des plus précieux manuscrits de l'Europe, collationnées et enrichies de notes critiques.

Sans parler de plusieurs articles insérés dans la *Gazette musicale* de Paris et dans les premières livraisons de l'*Encyclopédie catholique*, on a de lui plusieurs opuscules dont voici les titres :

LISTE DES PRINCIPAUX ÉCRITS

PUBLIÉS PAR BOTTÉE DE TOULMON.

1835. — Discours sur cette question proposée au congrès de l'Institut Historique de l'année 1835 : *Faire l'histoire de l'art musical depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.* (Actes du congrès de l'Institut Historique pour 1835.)

1836. — De la chanson musicale en France au moyen âge, avec des exemples de notation musicale des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. (Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour 1837, p. 212–220.)

1837. — Notice bibliographique sur les travaux de Gui d'Arezzo. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, nouvelle série, t. III, page 264-284.)

1838. — Mémoire sur les puys de musique en France aux XVe et XVIe siècles, et sur les statuts originaux de l'un de ces puys, fondé à Rouen. — Ce mémoire fut lu à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, le 8 mai 1837, et imprimé en 1838 sous ce titre : *Des puys de palinods au moyen âge en général*

et des puys de musique en particulier. (Revue française, t. VII, juin 1838, p. 102-115.)

1838 et 1839. — Plusieurs rapports faits à la Société des Antiquaires de France sur différentes questions et communications relatives à l'histoire de la musique. (Rapport sur les travaux de la Société; Mém., nouvelle série, t. V, p. 63.)

1838. — Des instruments de musique en usage dans le moyen âge. (Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour l'année 1839, p. 186-200.) — Cette notice reçut depuis un très-grand développement dans un Mémoire important, publié en 1844 parmi ceux de la Société des Antiquaires de France. (Voy. plus loin, 1844.)

1839. — Sur la restauration des anciens jeux d'orgue. (Note communiquée au comité historique des arts, Bulletin archéologique, t. I, p. 69.)

1839. — Instructions du comité historique des arts et monuments : musique. In-4°, treize pages et sept planches. — Ce fut le premier cahier des instructions publiées par ce comité. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France.)

1841. — Observations sur les moyens de restaurer la musique religieuse dans les églises de Paris. (Bulletin archéologique, t. I. p. 288-292.)

1842-1843. — Plusieurs rapports au comité historique des arts, sur les communications relatives à l'histoire de la musique. (Bulletin archéologique, t. II, p. 317.)

1843. — Projet d'une publication relative à l'histoire de la musique ancienne [moyen âge], présenté au comité historique des arts, le 26 mai 1843. (Bulletin ar-

chéologique, t. II, p. 651.) — Cette publication devait contenir un choix de messes les plus intéressantes depuis 1380 jusqu'à 1680. La notation originale devait être accompagnée de la traduction en notation moderne, et d'une notice propre à faire apprécier le caractère de chacune des pièces.

1844. — Sur les instruments de musique employés au moyen âge. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, nouvelle série, t. VII, p. 60 à 168; deux planches.) — L'auteur signale dans ce travail précieux qui devait être la base d'un ouvrage plus considérable encore, les noms de cent soixante-cinq instruments désignés dans les textes ou figurés dans les monuments. Quoique le volume qui le contient n'ait été mis au jour qu'en 1844, ce mémoire était cependant imprimé dès l'année 1841. (Voy. plus hant, 1838.)

1844-1845. — Plusieurs rapports au comité historique des arts, sur les doctrines musicales du moyen âge, sur le plain-chant, sur les instruments de musique considérés au point de vue historique. (Bulletin archéologique, t. III, p. 210.)

1845. — Lettre adressée à M. le président de la sous-commission musicale des chants religieux et historiques créée sous le ministère de M. de Salvandy. (Brochure in-8°.)

[1847]. — *Agnus Dei* de la messe *super l'Homme armé* de Pierre de Larue. — Lettre adressée à M. le conseiller G. R. Kiesewetter, par son ami Bottée de Toulmon. (Brochure in-8° de douze pages et cinq planches, s. l. ni d.) — C'est la résolution fort ingénieuse d'un canon énigmatique dont la clef avait échappé à Glaréan.

Des notices nécrologiques[1] sur Bottée de Toulmon ont été insérées :

1° Dans le *Bulletin des comités historiques* publié aux frais du ministère de l'instruction publique et des cultes, section de l'archéologie et des beaux-arts (avril 1850, p. 125). Anonyme (M. de La Villegille) ;

2° Dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (avril 1850, n° 4, page 228). Anonyme (M. Desnoyers). — Ce document contient une notice bibliographique étendue que nous n'avons eu qu'à reproduire ici, en ajoutant seulement la dernière pièce, *Agnus Dei*, qui y manque ;

3° Dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* (XVIIe année, n° 14, 7 avril 1850, page 120), par M. Maurice Bourges.

4° La *Biographie universelle des Musiciens* (t. VIII, p. 383), de M. Fétis, contient une notice biographique sur Bottée de Toulmon (écrit à tort Toulmont). Nous devons à la vérité de dire que cette notice ne nous paraît pas exempte de partialité.

5° On doit voir l'article beaucoup plus équitable que MM. Th. Nisard et Leclercq ont consacré à Bottée de Toulmon dans la Table onomastique placée à la suite de leur excellente et magnifique édition de D. Jumilhac.

[1] Nous remplissons un devoir en reconnaissant ici nos obligations envers les auteurs de ces notices.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

D'ÉDOUARD BIOT,

MEMBRE RÉSIDANT

PAR M. A. MAURY, *Membre résidant ;*

lue à la séance du 19 octobre 1850.

Messieurs,

C'est sans doute un noble et pieux usage que celui d'exposer, dans une de nos séances, l'histoire de la vie et des travaux de ceux d'entre nos confrères que la mort nous a enlevés. Et cependant, cette tâche est souvent bien pénible pour celui auquel on l'impose. Je ne l'ai jamais senti aussi vivement qu'aujourd'hui, Messieurs. Édouard Biot, dont je vais essayer d'être le biographe, quoique plus âgé que moi de près de quinze années, avait été pendant quelque temps mon condisciple. J'avais suivi, ainsi que lui, les enseignements de M. Stanislas Julien au Collége de France. Cette conformité d'études ne fut que passagère, sans doute ; car, entraîné vers d'autres branches des connaissances humaines, je ne persévérai pas dans la voie où il s'avança si loin et avec tant de succès. Mais elle avait suffi pour

établir entre nous une liaison à laquelle la mort seule a pu mettre un terme.

Appréciant tout ce qu'il y avait d'instruction vraie, de mérite solide, de nobles sentiments sous cette apparence peu significative, je prenais plaisir, dans mes entretiens avec lui, à apprendre les résultats des recherches qui lui avaient coûté tant d'efforts, et je sentais chaque jour davantage combien sa persévérance avait rendu son fonds riche et libéral. Édouard Biot me faisait souvent part de ses impressions, de ses idées, voulait bien me consulter sur les lectures qu'il lui serait le plus utile de faire, et quelques jours avant qu'il s'éteignît doucement, épuisé par le mal qui l'avait miné lentement, il m'écrivait encore de lui envoyer quelques livres qui pussent faire diversion à ses souffrances. Aussi cette mort, Messieurs, quoique prévue dès longtemps, me fut-elle particulièrement sensible, et vint-elle rouvrir dans mon cœur des blessures à peine fermées, et augmenter, si cela était possible, ce vide si grand que la fin cruelle et inattendue d'un frère avait fait près de moi.

Vous me pardonnerez, j'ose le croire, Messieurs, de me mettre ici en scène dans une notice que devrait remplir seule la mémoire de l'homme distingué que nous regrettons. Trop souvent les larmes d'un éloge sont des mots tracés par la plume, mais non l'expression d'une douleur sincère, pour que vous ne trouviez pas mauvais que la voix de l'ami et les

plaintes d'une âme réellement attristée viennent se mêler au ton plus réservé, mais aussi plus froid du discours académique.

Édouard-Constant Biot naquit à Paris, le 2 juillet 1803, d'un père déjà célèbre, qui devait plus tard prendre place parmi les illustrations scientifiques de l'Europe. Après avoir terminé avec distinction ses études au collége Louis le Grand, où il eut pour condisciples plusieurs des savants qu'il devait, trente ans plus tard, retrouver sur les bancs de l'Institut, MM. E. Burnouf, Littré, Barthélemy Saint-Hilaire, Duchâtel, il se présenta à l'École polytechnique, et y fut admis en 1822. Édouard Biot n'y entra pas cependant; satisfait d'avoir été jugé digne de faire partie de cette pépinière d'ingénieurs, d'officiers et d'administrateurs de mérite que cette école fournit à la France depuis plus de cinquante ans, il continua de cultiver seul les sciences physiques et mathématiques, pour lesquelles il trouvait dans son père un guide si sûr et si précieux. Dans les années 1824, 1825 et 1826, il accompagna celui-ci dans un voyage entrepris pour achever la mesure du pendule à secondes sur le 45° parallèle et pour la détermination de la latitude de Formentère. Il visita à cette occasion une partie de l'Illyrie, de l'Italie et de l'Espagne. Edouard Biot aidait son père dans des observations minutieuses, et peut-être contracta-t-il dans ce pénible labeur, qui exigeait un dévouement sans bornes à la science et

une patience qui ne se démentit jamais, ces habitudes de précision et de soin dans les détails qui ont tant ajouté au mérite de ses œuvres.

Rentré en France, Edouard Biot songea à s'ouvrir une carrière à la fois avantageuse et indépendante dans l'industrie alors naissante des chemins de fer; et afin de se mieux initier aux occupations auxquelles il allait se consacrer, il se rendit en Angleterre, pays qui avait devancé le nôtre dans l'exécution de ces voies nouvelles de communication. De retour pour la seconde fois dans sa patrie, il s'associa avec MM. Seguin frères, d'Annonay, pour la construction du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon. Durant les sept années qu'il resta attaché à cette entreprise comme ingénieur constructeur, Edouard Biot se donna tout entier à l'étude de la métallurgie et de l'économie industrielle. Il publia en avril et août 1826, dans le *Journal des savants,* l'analyse de trois ouvrages sur cette matière, ceux de Wood, Tredgold et Gray; plus tard, il traduisit de l'anglais le livre important de Ch. Babbage, intitulé : *Traité sur l'économie des machines et des manufactures,* 1833, in-8°. Enfin, l'année suivante, en 1834, il fit paraître sous le titre de *Manuel du constructeur des chemins de fer*, un livre élémentaire tendant à populariser la connaissance de ce nouveau système de routes.

Libéré des engagements qu'il avait contractés pour l'exécution du chemin de Saint-Etienne, notre

confrère revint à la vie d'étude qui avait pour lui le plus d'attraits. La littérature chinoise, si riche en documents sur l'histoire des sciences et de l'industrie, éveilla surtout son attention. Il entrevit dans son étude la possibilité de mettre à profit les fortes connaissances scientifiques et technologiques dont il était en possession, et résolut de se livrer désormais à la culture de la langue chinoise. Une semblable détermination montrait de quel ardent désir de s'instruire, d'accomplir des travaux sérieux et utiles, Edouard Biot était animé. Il avait, en effet, atteint déjà un âge où l'esprit éprouve d'ordinaire quelque répugnance à entreprendre une étude toute nouvelle. De plus, il choisissait précisément la langue pour la connaissance de laquelle les secours sont les plus imparfaits, les plus restreints, celle qui réclame le plus de pénétration, puisque dans le chinois la sagacité doit sans cesse venir en aide à l'incertitude des formes grammaticales et au vague de l'expression. Edouard Biot ne s'était guère jusqu'alors occupé de philologie, tout était donc difficulté pour lui. Eh bien, aucune de ces considérations ne l'arrêta. Dépourvu, comme il l'avouait lui-même avec modestie, de cette faculté divinatrice et de cette mémoire prodigieuse qui sont pour d'autres un aide si puissant, il était obligé de tout demander au travail. Mais de quoi le travail n'est-il pas capable chez un esprit d'ailleurs distingué, plein de méthode et de tact, tel qu'était

notre confrère? Edouard Biot procédait avec une extrême prudence; il n'abordait des difficultés que celles qu'il se sentait en état de résoudre, et évitait d'attaquer de front ces matières ardues, ces textes obscurs où le traducteur risque de donner ses propres contre-sens pour les idées de son auteur. Il commençait par bien se pénétrer de la matière, et ce n'était qu'après avoir exécuté un premier canevas qu'il entreprenait la rédaction définitive. Cette lenteur dans sa marche ne la rendait que plus sûre; cette qualité de savoir juger ce qui convient à ses forces, ce discernement recommandé par Horace :

Et versate diu quid ferre recusent
Quid valeant humeri,

nul ne le posséda à un plus haut degré qu'Edouard Biot. Il débuta par des essais modestes, peu étendus, où la parfaite connaissance qu'il avait de la matière venait au secours de la connaissance encore incomplète qu'il avait de la langue chinoise; puis il s'éleva par degrés jusqu'à la traduction des textes les plus difficiles. C'est ainsi que commençant ses publications relatives à la Chine par une Notice sur quelques procédés industriels connus en Chine au XVIIe siècle, publiée dans le *Journal asiatique*, il finit par la version française du *Tcheou-li*, dont la difficulté avait effrayé son maître lui-même, M. Stanislas Julien. Edouard Biot extrait des auteurs chinois tout ce qui peut intéresser la statistique, l'économie politique, l'histoire de l'administration, l'as-

tronomie, la géographie physique, la géographie politique, l'ethnologie. Ses dissertations nombreuses sur ce curieux pays, publiées dans le *Journal asiatique*, forment un corps intéressant de mémoires dignes d'être mis en parallèle avec la belle collection des mémoires sur les Chinois, publiés par les missionnaires, et en certains points supérieurs à ces mémoires eux-mêmes. Le parti que notre confrère tire des auteurs chinois, qu'il approfondit chaque jour davantage, révèle toute l'étendue et la variété de ses connaissances. Edouard Biot n'est point seulement un traducteur, c'est un interprète intelligent des faits, qui sait les grouper avec intérêt, les enchaîner dans une exposition claire et précise et les choisir de façon à fournir des rapprochements applicables aux besoins de notre société et à l'intelligence des événements contemporains. Il serait trop long d'en rappeler ici les titres. Je me bornerai à citer deux de ses ouvrages les plus importants, le *Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes de l'empire chinois* et l'*Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Chine et de la corporation des lettrés*, auxquels je joindrai une de ses dissertations les plus curieuses, ses *Recherches sur les mœurs anciennes des Chinois d'après le Chi-king*.

Quoique l'étude de la Chine ait absorbé en grande partie la vie laborieuse d'Edouard Biot, il trouva cependant le loisir de se livrer à des travaux d'une

autre nature, où il fit également preuve de cet esprit judicieux et de ces connaissances solides qui lui ont acquis l'estime de tous les vrais savants. L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours, en 1837, cette question : *Rechercher les causes de l'abolition de l'esclavage ancien en Occident.* Notre confrère concourut, et son travail obtint une médaille d'or. Cet ouvrage fut imprimé en 1840. La même année, il fit paraître un mémoire sur la condition de la classe servile au Mexique, avant la conquête des Espagnols, lequel sert comme de complément à l'ouvrage précédent.

La carrière d'Édouard Biot ne fut, depuis 1831, marquée, Messieurs, par aucun de ces grands incidents qu'on rencontre dans les vies plus agitées. Elle resta renfermée tout entière dans ses publications et quelques événements domestiques. Si les ouvrages qu'il fit paraître exigèrent souvent de pénibles efforts, du moins eut-il la satisfaction de les voir appréciés, comme le prouvent les témoignages d'estime que lui donnèrent plusieurs sociétés savantes. En 1844, l'Académie royale des sciences de Turin l'admit au nombre de ses correspondants étrangers. Peu de temps après, la Société de géographie de Londres lui conféra le même titre. Enfin, en 1847, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et il put venir siéger à côté de l'homme illustre dont il était à la fois le fils et l'élève.

La Société des Antiquaires n'avait point attendu que ce dernier hommage eût été rendu à son mérite pour l'admettre dans son sein. Jalouse de réunir tous ceux qui ont contribué par leurs études à éclairer les antiquités des différents peuples, elle avait accueilli avec empressement celui qui avait tant contribué à faire connaître l'état ancien d'une des plus vieilles nations du monde. Édouard Biot avait pris rang parmi nous le 9 juin 1845. Vous l'avez vu, Messieurs, assidu à vos séances tant que la maladie ne le contraignit pas d'aller chercher sous le ciel de Nice un remède à son mal. Quoique déjà souffrant à l'époque où il devint notre confrère, Edouard Biot voulut cependant s'acquitter de la dette qu'il avait contractée envers vous et coopérer à vos publications. Vous lui devez des notices biographiques sur M. Am. Jaubert et M. de Fortia d'Urban, qui ont été publiées dans les Annuaires de 1848, 1849, et un mémoire sur les monuments analogues aux pierres druidiques qu'on rencontre dans l'Asie orientale, et particulièrement dans la Chine, mémoire qui est inséré, ainsi qu'une note qu'il y a jointe plus tard, dans le tome IX de la nouvelle série de vos Mémoires.

Édouard Biot était arrivé à la plus haute position à laquelle il soit donné à un érudit d'aspirer, je veux dire à un érudit qui reste tel et qui n'abandonne pas les paisibles jouissances de l'étude pour les émotions souvent pleines de regret de la

vie politique. Le ministre de l'instruction publique lui avait conféré dès 1846 le brevet de chevalier de la Légion d'honneur, et de nouvelles académies étrangères allaient lui ouvrir leurs portes. Il ne lui fut pas donné de jouir longtemps de ces succès. Déjà la perte d'une jeune compagne, digne de toute son affection, avait rempli d'amertume sa vie domestique. Il n'avait même pas la consolation de garder dans un fils ou une fille le doux gage d'une union qui avait été si vite brisée. La maladie, en accélérant sa marche d'abord lente, vint ajouter aux souffrances morales la souffrance physique.

Conjurée un instant par son séjour en Italie durant l'hiver 1847-1848, elle reprit son terrible cours après son retour à Paris. Cependant, si le mal affaiblissait son corps, il laissait intactes ses facultés. Pressentant sa fin prochaine, Ed. Biot se hâtait d'achever cette traduction du *Tcheou-li*, curieux tableau de l'organisation politique et administrative de la Chine au XIIe siècle avant notre ère. « Je ne pourrai peut-être, me disait-il quelques mois avant sa mort, terminer l'impression de ce livre ; mais je laisserai, je l'espère, mon manuscrit en état d'être imprimé. » Ce travail continu accéléra encore sa mort. Il expira le 13 mars 1850.

Perte regrettable pour nous, Messieurs, qui trouvions en lui un confrère plein de savoir et de zèle, mais surtout regrettable pour les lettres orientales, au progrès desquelles Édouard Biot a si puis-

samment contribué, plus regrettable encore pour l'homme illustre et vénérable qui perd en lui un fils unique, dans lequel il aimait à retrouver son ardeur scientifique, son profond désintéressement littéraire et une partie de ses facultés brillantes qui font l'admiration et l'étonnement de ceux qui l'entourent.

C'est M. Biot père qui s'est chargé de la fin de la publication de *Tcheou-li*. A son grand âge il n'a pas craint de commencer en quelque sorte de nouvelles études, afin de se mettre en état d'achever dignement ce monument élevé en l'honneur de son fils. Aidé de M. Stanislas Julien, qui était justement fier d'avoir formé un élève tel que notre confrère, M. Biot est parvenu à s'acquitter avec toute la perfection désirable de la tâche qu'il s'était imposée.

Quoi de plus attendrissant, Messieurs, que de voir cet illustre vieillard rassemblant tout ce qu'il a encore de force et d'activité pour compléter l'œuvre que la mort n'a pas permis à son fils d'achever! Quoi de plus touchant que cet exemple d'un père payant à son enfant la dette que l'ordre naturel fait au contraire acquitter par le fils à l'égard du père!

Les soins de M. Biot ne seront point stériles: la traduction du *Tcheou-li* assurera à notre confrère une des premières places parmi les sinologues; c'est le plus durable monument qui puisse lui être élevé. Que cette justice rendue au fils vienne au

moins adoucir quelque peu la douleur poignante d'un père bientôt octogénaire, d'une mère respectable et dévouée, qui ont senti se glacer dans leurs mains la main de celui qui devait leur fermer les yeux.

Eprouvé par un coup si cruel, ce couple vénérable a supporté cependant son malheur avec la résignation qui est le propre des grandes âmes. Madame Biot a compris qu'un vieillard privé de son enfant avait plus que jamais besoin de ses soins, et M. Biot père a su assez maîtriser sa douleur pour s'occuper tout entier de la gloire scientifique de son fils. C'est particulièrement dans ce cas, Messieurs, que la science apparaît avec tout ce qu'elle a de noble et d'élevé, alors qu'au lieu d'enivrer l'homme des joies du triomphe et des satisfactions de l'amour-propre, elle raffermit dans l'infortune et calme dans l'affliction.

Tels sont les parents sous les yeux desquels Édouard Biot avait été élevé. C'est assez vous faire deviner, Messieurs, toutes les qualités qu'il devait à une pareille éducation. Cela vous fera comprendre mieux que tout ce que je pourrais dire, ce que la société a perdu en lui.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

SEANCE DU 9 JANVIER 1850.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Journal des Savants; décembre 1849.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du Puy; t. XIII, 1847-1848.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers; les cinq numéros formant le t. V, et les quatre premiers numéros du t. VI.

Procès-verbaux de la même société; année 1848.

Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde, etc.; t. III.

Vie de saint Louis; t. IV et V.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV; t. II.

Annuaire historique de la Société de l'histoire de France; années 1846, 1847, 1848, 1849, 1850; cinq volumes in-18.

Correspondance.

M. Fillon, de Fontenay-Vendée, dans une lettre du 5 janvier 1850, remercie la Société des Antiquaires de France de l'honneur qu'elle lui a fait de l'admettre au nombre de ses associés correspondants nationaux, distinction qu'il regarde comme la plus agréable récompense de ses efforts pour sauver de l'oubli quelques fragments de nos antiquités nationales. Il se propose de soumettre bientôt à l'appréciation de ses confrères des considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France, qui sont destinées à servir d'introduction au catalogue des monnaies baronnales de la magnifique collection de M. F. Poëy-d'Avant, son compatriote et son ami. Animé du désir de faire faire quelques pas à la science et de combler les lacunes qu'on rencontre dans l'histoire monétaire de nos provinces, M. Fillon va livrer à la publicité les observations qu'il a pu faire sur un nombre considérable de monnaies rares qu'il serait aujourd'hui fort difficile de rassembler.

Travaux.

M. Vincent, trésorier sortant, remet entre les mains de M. Maury les fonds et les titres de rentes confiés à son administration. Le compte de l'année 1849 sera par lui déposé sur le bureau dans une des séances prochaines.

M. de Longpérier annonce à la Société que M. de Rougé se propose de lui offrir incessamment un

mémoire fort intéressant sur un monument égyptien.

SÉANCE DU 19 JANVIER.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Rapport sur une découverte d'objets gaulois et gallo-romains, faite dans les jardins du faubourg de Lysel, près Saint-Omer; brochure in-8°, 1849.

Lettre à M. Paul Lacroix au sujet d'une collection des documents relatifs aux états généraux de France; brochure in-8°, 1849 (extraite du *Journal général de l'Instruction publique*).

Ancien voyage dans une partie de l'arrondissement de Remiremont; par M. Richard, bibliothécaire de la ville de Remiremont. Nancy, 1849; brochure in-8°.

Correspondance.

M. Génin, chef de la troisième division au ministère de l'Instruction publique, informe M. le président de la Société que M. le ministre a souscrit, pour douze exemplaires, au vingtième volume des *Mémoires de la Société*, année 1850. M. le président veut bien se charger d'exprimer à M. le ministre les remercîments de la Société.

La Société des Antiquaires de France, informée par M. Maury que la Société des Antiquaires de la Morinie accédait à la proposition qu'elle lui a faite

d'échanger ses Mémoires contre ceux qu'elle publie. met à sa disposition les t. XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, les seuls qui ne soient point épuisés, et demande en retour les t. I, II, III, IV, VIII et suiv., qui ne lui sont pas parvenus. Le secrétaire est chargé d'en écrire à la Société des Antiquaires de la Morinie.

La Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille annonce à la Société des Antiquaires de France l'envoi qu'elle a fait pour elle, au ministère de l'instruction publique, du volume de ses Mémoires dont la publication a eu lieu en 1848. M. l'archiviste est prié de le réclamer.

Une lettre renvoyée de Copenhague fait connaître à la Société que la mort vient de lui enlever un de ses associés correspondants étrangers, M. le chevalier d'Abrahamson, de Copenhague.

Travaux.

M. Bourquelot propose la reproduction de trois dessins envoyés par M. de Girardot pour illustrer son Mémoire sur la Sainte-Chapelle de Bourges. Cette proposition n'est point accueillie, attendu le peu d'importance de ces dessins, dont l'exactitude est, du reste, contestable.

Un assez grand nombre de lettres adressées par la Société à l'étranger ayant été renvoyées, M. Beaulieu pense qu'il serait à propos d'écrire, par lettres affranchies, aux Sociétés savantes étrangères avec lesquelles la Société des Antiquaires de France

est en correspondance, ainsi qu'aux associés correspondants étrangers, pour les prier d'indiquer les moyens de leur faire parvenir les publications de la Société. La mesure est adoptée. Le secrétaire est chargé de la rédaction de cette missive.

M. Kœnigswarter fait, en communication, la lecture d'un Mémoire sur l'origine des *Ordalies*. A raison de l'heure avancée, la continuation de cette lecture est renvoyée à la séance prochaine.

SÉANCE DU 29 JANVIER.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Table alphabétique, historique et descriptive des communes, etc., du Loiret. Orléans, 1850, in-18.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n° 11 ; décembre 1849.

Lettre de M. Auguste Bernard relative à l'introduction de l'imprimerie dans le département de la Loire; brochure in-8° (extraite du *Journal de l'Amateur de livres*).

Correspondance.

M. le préfet de police, dans une lettre du 9 janvier, prie M. le président de la Société des Antiquaires de France, de faire connaître à MM. ses collègues le projet qu'il a formé de créer une bibliothèque pour les prisons de la Seine, et a recours à

sa bienveillance, pour patronner auprès d'eux cette œuvre de moralisation. Des remercîments seront adressés à M. le préfet par M. le président, qui s'empresse de distribuer les exemplaires du prospectus mis à sa disposition.

M. de la Grèze, procureur de la République à Bagnères-de-Bigorre, fait demander par M. Maury ce qu'est devenue sa dissertation sur les Sotiates, renvoyée depuis longtemps au comité des publications. M. de Longpérier annonce que ce travail, qui demandait à être retouché, sera apporté par lui à la prochaine séance.

M. Beaulieu veut bien se charger de faire parvenir à la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, qui n'a pu le retirer, le neuvième volume de la deuxième série de nos Mémoires.

La Société académique du Puy a adressé à la Société des Antiquaires de France une lettre dans laquelle elle témoigne le désir de voir les deux Sociétés continuer l'échange de leurs publications. Avant qu'il soit répondu à cette lettre, M. l'archiviste est prié d'examiner quelles sont les lacunes qui peuvent exister dans la série des cahiers ou des volumes que nous avons reçus ou que nous avons adressés, afin qu'elles puissent être promptement comblées.

L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse réclame quatre volumes que la Société s'empresse de mettre à sa disposition.

Travaux.

M. le trésorier sortant présente le tableau des dépenses et des recettes de la Société pendant l'année 1849. Ce tableau et les pièces à l'appui sont renvoyés à la commission des fonds.

M. Maury demande l'autorisation de remettre à l'artiste chargé de graver pour l'Annuaire la réduction des deux premiers segments de la carte de Peutinger, un à-compte de cent francs, c'est-à-dire la moitié du prix convenu pour ce travail. Comme quelques membres trouvent ce prix trop élevé, M. Renier, membre de la commission des impressions, qui a traité avec le graveur, fait passer sous les yeux de la Société une épreuve du premier segment de la carte, et explique que ce qu'il a dû demander à l'artiste auquel il s'est adressé, n'était pas seulement une réduction des lignes de la carte, mais un véritable fac-simile réduit des lignes et des légendes de ce monument si intéressant pour l'étude de la géographie comparée de la Gaule, et qui n'a pas encore été exactement déchiffré dans toutes ses parties. La Société autorise M. le trésorier à donner au graveur l'à-compte qu'il demande, quand il aura remis à la commission des impressions une épreuve complète du travail dont il est chargé. Elle décide ensuite que ce travail portera le titre suivant : *La Gaule de la table théodosienne ; réduction aux deux tiers, publiée par la Société des Antiquaires de France.*

M. Kœnigswarter termine la lecture de son Mémoire sur les Ordalies et le duel judiciaire comme moyen de preuve dans les affaires civiles et criminelles. Il a cherché à démontrer que ces usages, loin d'avoir été particuliers aux peuples de la source germanique, ont été, au contraire, une des phases par lesquelles l'enfance de la procédure a passé chez tous les peuples du globe. En effet, il a parcouru les anciennes coutumes et lois des peuples de l'Asie, celles de l'Afrique et de l'Amérique, celles des Grecs, des populations italiques, de la race germanique, celte et slave, et il a trouvé partout de nombreuses preuves pour sa thèse.

M. de Longpérier donne communication d'une notice qu'il a intitulée : *Problème numismatique*. Le sujet de cette notice est un denier en argent trouvé en Pologne.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Notice biographique sur M. Romagnési, compositeur; par C. F. Vergnaud-Romagnési. Orléans, 1850, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 3e trimestre 1849, in-8°.

Bulletins des Comités historiques; avril, mai, juin,

juillet et août, septembre et octobre, novembre et décembre 1849, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques des départements, etc.; t. I. Paris, imprimerie nationale, 1849, in-4°.

Journal des Savants; janvier 1850, in-4°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, n° 4; août 1849, in-4°.

Correspondance.

M. J. B. Bouillet annonce à la Société qu'il va reprendre la publication du *Nobiliaire d'Auvergne*, suspendue à la fin du second volume, par suite des événements politiques; il lui envoie quelques exemplaires de son nouveau prospectus.

La commission des monuments historiques de la Gironde adresse le volume de ses bulletins à la Société, qui lui fera remettre par son correspondant le dernier volume de ses Mémoires.

Travaux.

Le Mémoire de M. de la Grèze sur la patrie des anciens Sotiates, après avoir reçu les changements réclamés pendant les deux lectures qui en ont été faites, est remis entre les mains de la nouvelle commission des impressions.

M. de Longpérier demande où en est l'impression

de l'Annuaire. M. Renier répond que le volume est arrivé à sa onzième feuille, et qu'il n'attendait, pour le terminer, que les épreuves des deux segments de la carte de Peutinger qui doivent en faire partie. Il les a reçus dans la soirée même, et il annonce, en les mettant sous les yeux de la Société, que, toute cause de retard cessant, l'Annuaire va incessamment paraître. M. de la Villegille voudrait qu'on déterminât plus tôt qu'on ne le fait le nombre des matières qui doivent entrer dans ce volume, et que la composition en fût arrêtée dans les deux ou trois premières séances de l'année; une fois cette décision prise, une fois les travaux distribués, il n'y aurait plus d'hésitation, plus de retard à craindre.

M. de Longpérier demande à faire une seconde lecture de sa notice intitulée: *Problème numismatique*. Comme la connaissance de ce problème peut faire naître chez quelque numismate le désir de le résoudre, on en propose l'insertion dans l'Annuaire de 1850. M. Renier, membre de la commission des impressions, auquel se sont joints MM. Depping, président, et Maufras, secrétaire, a fait un rapport favorable à la proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

M. Renier, qui avait été chargé de rendre compte de deux lettres adressées à la Société par M. Maurice Ardant, sur quelques poteries et autres antiquités trouvées dans des fouilles faites aux environs de Limoges (Creuse), pense que ces deux lettres ne pré-

sentant qu'une liste, qu'une nomenclature d'objets sans aucunes remarques, sans aucun travail archéologique, elles trouveraient mieux leur place dans l'Annuaire de l'année prochaine que dans le vingtième volume des Mémoires. La Société se range à l'opinion de M. Renier.

Le compte rendu des travaux de la Société pendant les années 1845 et 1846 n'ayant point été fait par M. Renier, qui se trouve dans l'impossibilité de s'en occuper, M. le président le recommande à M. de Martonne, qui promet de le faire pour le volume en cours d'impression.

M. de la Villegille est autorisé à prendre au secrétariat de la Société les volumes que n'a point reçus la Société de l'Histoire de France.

La rédaction de la *Notice biographique sur M. l'abbé Labouderie*, membre honoraire de la Société, avait été confiée à M. Gilbert; le secrétaire est chargé de demander à M. Gilbert s'il s'est occupé de ce travail.

M. de Longpérier donne quelques détails sur l'acquisition que vient de faire le Louvre, d'un grand nombre d'antiquités mexicaines qui, réunies à celles qu'il renfermait déjà, forment la collection la plus riche qui existe au monde. M. le président remercie M. de Longpérier de cette intéressante communication.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Séances et travaux de l'académie de Reims; année 1849-1850.

Correspondance.

Une lettre adressée à M. Guérineau de Boisvillette, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres, lettre renfermant un bon pour le tome XIX[e] des *Mémoires de la Société*, a été reçue à l'adresse qu'elle portait, mise sous une nouvelle enveloppe, et renvoyée à M. le trésorier, sans un mot qui explique cet étrange retour.

M. Gilbert n'ayant pas encore rassemblé tous les matériaux nécessaires pour la composition de la *Notice biographique de M. l'abbé Labouderie*, prie la Société de vouloir bien lui permettre de compléter les renseignements dont il a besoin pour cette notice; il s'empressera de lui remettre son travail aussitôt qu'il sera terminé.

M. Gallois, conservateur du musée archéologique de la Nièvre, annonce, dans une lettre datée du 11 de ce mois, qu'il vient d'adresser au ministère des travaux publics, pour la Société des Antiquaires de France, une *Notice* qu'il a rédigée sur diverses monnaies et médailles trouvées dans les travaux de l'embarcadère du chemin de fer, à Nevers. Il

ajoute qu'il y a joint les empreintes de deux sceaux dont il prie la Société de vouloir bien lui donner la description. Ces objets ne nous sont point encore parvenus.

M. le ministre de l'Instruction publique, dans une lettre circulaire du 20 janvier dernier, adressée à toutes les Sociétés savantes de France qui correspondent gratuitement par l'intermédiaire de son département, indique, pour régulariser et assurer complétement le service d'échange établi entre elles, quelques mesures qui lui paraissent de nature à prévenir toute erreur à l'avenir, et dont l'observation rendra plus sûre et plus prompte la réexpédition de leurs envois. Il rappelle en même temps qu'aux termes de l'article 2 de l'ordonnance du 27 juillet 1845, il doit être joint aux envois deux exemplaires des publications transmises, pour le bureau des compagnies savantes de son ministère.

Travaux.

M. le président annonce à la Société que MM. de Longpérier et Villot viennent d'être nommés membres de la Légion d'honneur, et offre ses félicitations aux deux nouveaux chevaliers.

M. le bibliothécaire archiviste demande l'autorisation d'intenter une action contre le relieur à qui il a confié vingt volumes qu'il ne peut recouvrer depuis plus d'un an qu'il les réclame. Il reçoit l'autorisation signée de M. le président.

Distribution est faite à chacun des membres de la Société d'un exemplaire sur grand papier de la carte de Peutinger. Les cent cinquante exemplaires environ qui restent, vont être déposés, partie au secrétariat, partie chez M. Dumoulin, libraire. M. de la Villegille demande s'il ne serait point nécessaire d'en annoncer la publication. Il est décidé que l'Annuaire de la Société suffira pour la faire connaître.

M. Eugène Grésy fait une première lecture du *Procès-verbal d'ouverture du tombeau de Jean des Barres et de ses deux femmes*, morts avant 1289, précédé d'une notice généalogique. La Société entendra une seconde lecture de ce travail.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique ; 16e année, tome IX, 2e série; 4 livraisons.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 4e trimestre de 1849.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France; n° 4, janvier 1850.

Bulletin des Comités historiques; janvier 1850.

Travaux.

M. E. Grésy fait une seconde lecture du *Procès-*

verbal d'ouverture du tombeau de Jean des Barres et de ses deux femmes, morts avant 1289, précédé d'une notice généalogique. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions qui voudra bien examiner les pièces justificatives que M. Grésy y a jointes, et faire choix de celles qu'elle jugera dignes d'être imprimées.

M. Cartier est prié de hâter l'impression de l'Annuaire.

SÉANCE DU 9 MARS.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Journal des Savants ; février 1850.

Mémoires de l'Académie d'Arras ; tome XXIV.

Dissertation sur deux rocs branlants, par M. Ch. des Moulins. Bordeaux, 1849; broch. in-8°.

Bulletin de la Commission des antiquités départementales (*Pas-de-Calais*), par M. Gudin. Arras; broch. in-8°.

Correspondance.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, remercie la Société d'avoir mis à sa disposition les quatre derniers volumes qu'elle a publiés, et la prie de vouloir bien les lui faire expédier sous le couvert de M. le ministre de l'Instruction publique. M. le

secrétaire veillera à ce que cet envoi soit promptement fait.

M. Vict. Langlois, élève de l'école des Chartes, demande à faire partie de la Société en qualité de membre résidant. Les présentateurs sont MM. Vincent et Renier. La commission nommée par M. le président pour examiner sa candidature, se compose de MM. Duchalais, Villot et Maury.

Travaux.

MM. Bizeul et Achmet d'Héricourt, membres correspondants, assistent à la séance.

Au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Ch. Guimard, avocat, conseiller de préfecture à Saint-Brieuc, M. E. Grésy lit un rapport tendant à l'admission de ce savant au nombre des membres correspondants nationaux de la Société. Les conclusions de M. le rapporteur sont adoptées.

M. Renier fait, au nom de la Commission des impressions, un rapport sur le mémoire de M. de la Grèze, intitulé : *De la patrie des anciens Sotiates.* Bien que les opinions de l'auteur, soutenues d'ailleurs avec talent et avec un incontestable savoir, ne paraissent pas toutes fondées à la commission, elles sont néanmoins soutenables et peuvent fournir matière à discussion. Aussi, M. le rapporteur propose-t-il l'insertion de ce travail dans le volume des Mémoires de la Société, actuellement sous presse. Ces conclusions sont adoptées.

M. Bizeul présente à la Société un mémoire sur une voie romaine se dirigeant de Carhaix vers Plougerneau. M. le secrétaire en commence la lecture dont la suite est renvoyée à la prochaine séance.

M. Cartier fait, au nom de la Commission des impressions, un rapport sur le *Procès-verbal d'ouverture de tombeau de Jean des Barres et de ses deux femmes*, morts avant 1289, précédé d'une notice généalogique, et en propose l'impression qui est adoptée. Mais des dessins, rendus avec une rare perfection, accompagnent le travail de M. Grésy, et ces dessins pourront former quatre planches in-4° dont la reproduction ne coûtera pas moins de cent soixante francs. M. le trésorier, tout en reconnaissant l'importance de ces dessins, croit qu'il est de son devoir d'appeler l'attention de la Société sur l'état de ses finances. Les frais occasionnés par l'impression de l'Annuaire et du XXe volume des Mémoires sont déjà énormes, et il craint qu'avec les ressources actuelles, il ne devienne impossible de faire face à des dépenses si multipliées. La difficulté soulevée relativement aux planches qui accompagnent le travail de M. Grésy, disparaît devant la proposition que font MM. Maufras, Bourquelot et Grésy, de les lithographier eux-mêmes. Toutefois M. le président veut bien se charger d'écrire à M. le ministre de l'Instruction publique pour le prier de donner à la Société part à la somme allouée par l'Assemblée

nationale pour encouragements aux sociétés savantes.

Quelques membres de la Société hésitaient à manifester le désir qu'ils avaient de voir figurer à la fin du XX[e] volume, qui est sous presse, la table analytique des matières renfermées dans ce volume et dans les dix-neuf qui précèdent, quand M. Renier a généreusement offert de se charger de ce travail. Cette offre a été acceptée avec acclamation, et, sur la proposition de M. Maury, il a été décidé à l'unanimité qu'on voterait à M. Renier un certain nombre de jetons de présence, comme témoignage de la plus sincère gratitude.

SÉANCE DU 19 MARS.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Musée archéologique du département de la Nièvre, du 1[er] janvier 1848 au 15 décembre 1849; brochure in-12.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis; 2[e] semestre 1849.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, etc., par M. A. Bouthors; tome II, 6[e] série, in-4°.

Notice sur la vie et les ouvrages de Fr. Guill. J. Stanislas Andrieux, etc., par M. A. H. Taillandier.

Etudes historiques sur les développements de la société humaine, par M. L. J. Kœnigswarter. — M. Bataillard est prié de faire un rapport sur cet ouvrage.

Correspondance.

M. de la Mare, chef d'escadron d'artillerie, se propose pour candidat au titre de membre résidant. Sa demande, présentée par MM. A. Duchalais et Adrien de Longpérier, est renvoyée à une commission composée de MM. Maury, Renier et Bourquelot.

M. Rangabé, correspondant à Athènes, écrit à la Société, pour la remercier du diplôme qu'elle lui a envoyé.

M. le secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie adresse à la Société la nouvelle série des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, qu'elle vient de publier. M. Kœnigswarter veut bien se charger de faire un rapport sur cette publication.

M. le ministre des Travaux publics fait parvenir à la Société, de la part de M. Gallois, conducteur des ponts et chaussées, à Nevers : 1° une notice sur des monnaies romaines et françaises, trouvées sur divers points du département de la Nièvre, en 1849 ; 2° les empreintes de deux sceaux ; 3° la description des objets donnés au musée archéologique de la Nièvre, depuis sa fondation en 1848. M. le secrétaire accusera réception de ces différents objets.

Travaux.

M. le président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire d'un de ses membres résidants, M. Édouard Biot, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres. M. Maury est chargé de faire la notice biographique de ce savant.

La lecture du mémoire de M. Bizeul est terminée par M. Ernest Breton. Quelques observations, faites par M. Maury, sont accueillies par l'auteur qui se propose de revoir certaines parties de son travail, avant de le soumettre à une seconde lecture.

M. Duchalais donne lecture de la notice envoyée par M. Gallois. Les monnaies qu'elle renferme, toutes connues, offrent peu d'intérêt, à l'exception d'une seule dont M. le secrétaire est prié de demander une empreinte ou un dessin à M. le conservateur du musée archéologique de la Nièvre. C'est un Lothaire inédit qui, au revers, porte un temple, au lieu du monogramme que présentent d'ordinaire les monnaies carlovingiennes.

M. Bourquelot lit une notice rédigée par M. Naudot sur divers monuments antiques des Alpes maritimes. Ce travail, tout intéressant qu'il est, a besoin d'être retouché pour atteindre le degré d'importance qu'il comporte. MM. Maury et Bourquelot veulent bien se charger de ce travail.

SÉANCE DU 29 MARS.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; 180e et 181e livraisons.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse. 1 vol.

Correspondance.

M. le ministre de l'Instruction publique annonce à la Société que, par un arrêté en date du 23 mars, il lui accorde, à titre d'indemnité scientifique, une somme de cinq cents francs, imputable sur le crédit alloué par l'Assemblée nationale, pour encouragements aux Sociétés savantes. M. le président se charge d'offrir à M. le ministre les remercîments de la Société.

M. Gabriel Demante envoie à la Société sa démission de membre résidant, motivée sur des occupations qui l'absorbent entièrement. Cette démission est acceptée.

M. le trésorier de la Société des Antiquaires de l'Ouest adresse à la Société des Antiquaires de France un bon pour un exemplaire des Mémoires publiés par cette société en 1848 et 1849. M. le secrétaire est chargé de prendre ces volumes chez le libraire Derache.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'elle vient

de perdre un de ses membres résidants, dans la personne de M. Bottée de Toulmon. M. Vincent se charge de rédiger une notice biographique sur ce savant.

M. Kœnigswarter, chargé, dans la séance précédente, de faire un rapport sur les *Coutumes du bailliage d'Amiens*, publiées par la Société des Antiquaires de Picardie, désire, pour compléter son travail sur une publication aussi remarquable, avoir la première partie, qui nous manque. M. le secrétaire écrira à Amiens pour en faire la demande.

M. le trésorier informe la Société qu'un de ses membres, M. Mary-Lafon, n'a, depuis deux ans, satisfait à aucune des obligations imposées par le règlement aux membres résidants, et qu'il n'a fait aucune réponse aux avertissements successifs qui lui ont été adressés. La Société décide que, conformément à l'article 17 de son règlement, M. Mary-Lafon est considéré comme démissionnaire, et que son nom sera rayé de la liste des membres résidants.

M. Grésy prie la Société de vouloir bien ajouter vingt exemplaires de son Mémoire à ceux qu'elle accorde à chaque auteur. Accordé.

Il reste à la Société cent vingt-quatre jetons en bronze, frappés à l'ancien coin; M. le trésorier demande quel usage il en doit faire. La Société décide que, jusqu'à ce qu'ils soient tous épuisés, il en sera distribué *un*, à chaque séance, aux différents membres présents.

M. Renier commence la seconde lecture du mémoire de M. Bizeul.

SEANCE DU 9 AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest; années 1848 et 1849; 2 vol. gr. in-8°.

Journal des Savants; mars 1850, in-4°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n° 2; février 1850.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy; 1848.

Les Iles de Lérins; lettre de M. Bourquelot à M. Eug. de Montlaur, directeur de l'art en province; brochure in-8°.

Correspondance.

M. Guimard, dans une lettre du 6 avril, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses associés correspondants nationaux, et lui annonce l'envoi de quelques travaux sur les antiquités de la Bretagne.

Mme veuve Bottée de Toulmon et sa famille, font part à la Société de la perte douloureuse qu'elles viennent de faire en la personne de M. Bottée de Toulmon, un de ses membres résidants.

Envoi est fait à la Société par M. Gallois du des-

sin d'une des pièces de Lothaire, trouvées dans les déblais de l'embarcadère de Nevers, et de l'empreinte d'un nouveau sceau.

Travaux.

Dans sa dissertation intitulée : *Essai d'explication de quelques pierres gnostiques*, M. Vincent se montre convaincu que l'instrument gravé sur des pierres, qui présentent évidemment un caractère mystérieux, est un emblème de l'existence humaine symbolisée par le souffle, *animus*. L'œuvre de Rubens, qui se trouve au cabinet des Estampes, à Paris, dit M. Depping, contient une lettre de ce grand artiste à Peiresc, du 3 août 1623, avec le dessin d'une pierre gravée sur laquelle, comme sur quelques autres, le savant avait consulté le peintre. Rubens avoue qu'il ne peut donner l'explication des emblèmes figurés sur cette pierre réputée antique. Or ces emblèmes sont à peu près identiques avec ceux qu'on voit sur les pierres figurées sous les n^{os} I, II, III, dans la planche qui accompagne la dissertation de notre confrère, M. Vincent, insérée dans le volume de nos Mémoires actuellement sous presse, et l'objet le plus apparent est une espèce de cloche ou de vase renversé. Un savant académicien de Pétersbourg, M. Kœhler, regarde la pierre envoyée par Peiresc à Rubens comme fausse, en l'attribuant à un nommé Chaduc, dont Rubens parle dans sa lettre; cependant, comme le symbole qui y est

figuré se retrouve sur un bon nombre d'autres pierres attribuées aux sectes gnostiques, particulièrement aux Basilidiens, M. Kœhler a pris de là occasion d'en faire connaître plusieurs qui étaient inédites, et de chercher à en bien établir la signification. Son travail a paru en 1835 à Pétersbourg sous le titre de : *Éclaircissements sur une lettre adressée par Rubens à Fabri de Peiresc*, en un volume in-4° avec planches. Il faut remarquer d'abord que la plupart des pierres gravées sur lesquelles se trouve le symbole en question, sont en hématite ou jaspe sanguin, et ont au revers la même inscription mystique. Selon M. Kœhler, le symbole en forme de cloche ou de vase renversé n'est autre chose qu'un de ces pots (en grec τροχοί) suspendus aux roues employées pour l'arrosage des terres en Égypte; quelquefois des images de divinités égyptiennes se trouvaient auprès du τροχός. M. Kœhler pense que les pierres gravées représentant ces objets, étaient des amulettes qu'on portait probablement toujours avec soi, et qui avaient pour but de détourner les maladies dangereuses, ce à quoi paraît se rapporter aussi la formule constante d'invocation gravée au revers.

M. Bourée, conservateur de la bibliothèque de Châtillon-sur-Seine et notre correspondant, a fait insérer dans *le Châtillonnais* du 4 avril, sur une découverte archéologique du plus grand intérêt, une note qu'il communique à la Société, et dont

voici la substance : A deux kilomètres au sud-ouest du village d'Essarois, se trouve, située à l'extrémité d'un étroit vallon, une localité, dite *la Cave*, dont l'étendue peut être de deux hectares. De nombreux fragments de poterie romaine, de verre antique, de pierres profilées, de statues, ne laissent aucun doute sur l'antiquité du sol, et, en 1845, Mme de Chastenay y fit exécuter, à ses frais, des fouilles qui, interrompues à l'approche de l'hiver, ne produisirent que deux médailles du Haut-Empire, un petit godet en bronze, un fragment de statue en pierre, une statuette aussi en pierre, et force briques à rebords, clous, débris de vases en verre, charbon, os d'animaux. Des travaux d'exploration repris activement en 1848 et 1849 mirent à découvert de nouvelles fondations. Ce fut alors que, du milieu des décombres, on vit surgir une énorme quantité de statues de tous les modules, des bustes, des torses, puis des membres détachés, mains, bras, jambes, pieds, le tout en pierre du pays, à la réserve de trois grandes statues en bois, et d'une petite figure de Vénus en terre cuite. On exhuma aussi des autels votifs, des cippes, des tronçons de colonnes, de grossières mosaïques, ainsi qu'une trentaine de médailles du Haut et du Bas-Empire, et une cuiller à parfums en bronze. Le sentiment de notre confrère est que tous ces objets sont des ex-voto appendus sans doute dans un temple consacré soit à la nymphe du ruisseau de

la Cave, soit à Apollon dont le nom, *Deo Apollini*. gravé en lettres onciales, décore un socle auquel adhèrent encore deux pieds. Plusieurs faits, heureusement déduits de l'histoire des premiers temps de notre pays, font croire à M. Bourée que la construction de ce temple date du règne d'Auguste, et sa destruction de celui de Constantin le Grand. Tous les objets précieux trouvés à *la Cave* ont été offerts à la ville de Châtillon par Mme de Chastenay et déposés dans la bibliothèque publique.

M. le trésorier demande quand enfin paraîtra l'Annuaire qui est depuis si longtemps attendu. M. de la Villegille a vu M. Renier qui, depuis quinze jours, continue sans relâche le travail dont il s'est chargé.

M. de la Villegille termine la deuxième lecture du mémoire de M. Bizeul, qui est renvoyé à la Commission des impressions.

SÉANCE DU 19 AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Plan d'une histoire universelle, par André Bellecombe. Cahors, 1850 ; broch. in-4°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres ; n° 5, 1849.

Lettre à M. Vulliemin sur un ancien cimetière ; 1849 ; broch. in-8°.

Armorial genévois, etc., par J. D. Blavignac. Genève, 1849 ; 1 vol. in-8°.

Essais historiques sur l'Agenais ; Ire partie. Agen, in-4°.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise, par M. de Caumont. 1850 ; 1 vol. in-8°. M. le secrétaire est chargé de faire un rapport sur ce travail.

Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques. 1846 ; 1 vol. in-12.

Mon opinion sur plusieurs questions qui doivent être soumises au congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, convoqués à Paris pour le 10 mars, par M. de Caumont. Broch. in-12.

Travaux.

MM. de Caumont, d'Hombres-Firmas et Bizeul assistent à la séance.

M. de Caumont, sur l'invitation de M. le président, entretient quelques instants la Société des

nombreuses tournées archéologiques faites par lui dans les diverses parties de la France, et de l'impulsion que donnent en province aux sciences et aux arts, les congrès et les expositions qui s'y organisent chaque année.

M. d'Hombres-Firmas présente à la Société quelques *pecten* semblables à ceux dont on rencontre des dépôts assez considérables aux environs de Nice. Ceux-ci proviennent de certaines localités de l'arrondissement d'Alais (Gard), où on les trouve dans la terre à une profondeur de quatre ou cinq décimètres. Ils ne sont point à l'état de fossiles; mais l'aspect qu'ils présentent semblerait annoncer que depuis bien longtemps ils ont été arrachés à leur élément, et notre honorable confrère ne serait pas éloigné de croire qu'ils ont servi d'aliment à des armées romaines qui pouvaient en pêcher en abondance sur les rivages de la mer voisine où ces bivalves se plaisent encore aujourd'hui.

M. Kœnigswarter lit un rapport développé sur les *Coutumes du bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors. Une seconde lecture est réclamée.

M. Bourquelot lit pour la seconde fois la notice de M. Naudot sur quelques monuments antiques des Alpes maritimes. Le travail est renvoyé à la Commission des impressions, qui y fera quelques changements et choisira parmi les dessins qui l'accompagnent, ceux qu'elle croira les plus dignes de figurer dans le XX[e] volume de nos Mémoires.

Au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. de la Mare, M. Renier fait un rapport dans lequel il conclut à l'admission de ce savant. On passe au scrutin sur les conclusions, qui sont adoptées. M. de la Mare est en conséquence proclamé membre résidant de la Société.

SÉANCE DU 29 AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Séances et travaux de l'Académie de Reims. N°s 10 et 12; 1848 et 1849, in-8°.

Tiers de sou d'or inédits, par M. C. Robert.

Quatorzième congrès tenu dans l'ancienne chambre des Pairs, au palais du Luxembourg. Compte-rendu des travaux de l'Institut historique depuis le treizième congrès, par A. Jubinal.

Une lettre inédite de Montaigne à Henri IV, accompagnée de quelques recherches à son sujet, par A. Jubinal; broch. in-8°.

Coup d'œil sur les publications de la Société d'histoire de la Suisse romande, etc. Lauzanne, 1846; in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France; n° 3, mars 1850.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Angoulême, 1850; broch. in-8°.
Schriften des historischen Vereines für Innerosterreich; 1848, 1 vol. in-8°.
Mittheilungen des historischen Vereins für Krain; 1846, 1847, 1848; 3 vol. in-4°.

Correspondance.

La Société des Antiquaires de la Morinie adresse à la Société les sujets proposés par elle pour le concours des années 1850 et 1851, avec prière de donner à son programme toute la publicité possible.

Dans une lettre du 23 avril, M. Achille Jubinal adresse à la Société un exemplaire de deux opuscules dont M. le secrétaire lui accusera réception.

M. le secrétaire de la Société philotechnique adresse à la Société six billets pour la séance publique qu'elle tiendra le 5 mai prochain, dans la salle du Conservatoire de musique. Des remercîments lui seront faits par M. le secrétaire.

Travaux.

Quelques détails sont donnés par M. Renier sur l'état du XXe volume des Mémoires. Treize feuilles sont tirées, et trois articles en cours de composition vont donner sept feuilles, ce qui porte déjà le volume à vingt feuilles de texte.

Sur la proposition de la Commission des impressions qui a été adoptée, la table générale des matières des vingt volumes de la première et de la

seconde série dont s'est chargé M. Renier, sera tirée à part et formera un demi-volume environ.

M. Duchalais annonce la prochaine lecture d'un mémoire de M. Dauriac, employé à la Bibliothèque nationale.

Un mémoire sur l'abbaye d'Etrun, par M. Achmet d'Héricourt est déposé sur le bureau de M. le président. M. Bernard en commence la lecture, qui sera continuée à la prochaine séance.

De nouveaux documents, découverts par M. Maury, l'ont porté à refaire, sur l'*Évangile de Nicodème,* un travail qu'il avait déjà publié dans la *Revue de philologie*. L'auteur demande à la Société si ce nouveau travail pourrait trouver place dans le recueil de ses Mémoires. Sur une réponse affirmative, M. Maury lui en soumettra prochainement la lecture.

SÉANCE DU 9 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain, par A. M. A. Sirand ; IIIe partie.

Fables, par Théod. Lorain. 1850; 1 vol. in-16.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; 182e livr., janvier 1850.

Journal des Savants; avril 1850.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Année 1849; 1 vol. in-8°.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens. 2e, 3e et 6e séries; 2 vol. in-4°.

Correspondance.

M. le secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie adresse à la Société, sur la demande qu'elle lui en a faite, les 2e, 3e et 6e séries des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, avec invitation de faire prendre la première chez le libraire Dumoulin. M. le secrétaire voudra bien lui écrire une lettre de remercîments.

Lettre de M. Théod. Lorain accompagnant l'envoi d'un volume de fables offert par lui à la Société.

Travaux.

M. le président offre ses félicitations à M. Vincent, à l'occasion de sa nomination à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et lui exprime la satisfaction qu'en éprouvent ses confrères.

M. Renier propose, sauf l'agrément de M. de Longpérier, que sa santé tient depuis quelque temps éloigné de nos séances, de faire entrer dans le volume qui est sous presse l'article intitulé : *Problème de numismatique ;* ce travail devait faire partie de la composition de l'Annuaire. La proposition est adoptée.

La Société entend la seconde lecture du rapport de M. Kœnigswarter sur les *Coutumes du bailliage d'Amiens*, et en vote le renvoi à la Commission des impressions.

M. J. de Witte, associé correspondant étranger, présent à la séance, donne la première lecture d'une note relative au *Monstre gardien de l'oracle de Delphes*. Une seconde lecture est réclamée.

M. Maury donne lecture de ses nouvelles recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'ouvrage connu sous le titre d'*Évangile de Nicodème*. La Société en entendra une seconde lecture.

SÉANCE DU 20 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Tome XIV, 1er semestre 1849.

Bulletin des Comités historiques; février et mars 1850.

Travaux.

L'Annuaire de la Société, pour 1850, est distribué aux membres présents; un exemplaire est déposé aux archives.

La Société décide, sur la proposition de M. Depping, qu'elle offrira un exemplaire de son Annuaire à M. le ministre de l'Instruction publique.

Droit est accordé à M. Renier, à qui M. le président adresse les remercîments de la Société, de faire tirer à part cinquante exemplaires de son travail sur les *Itinéraires romains de la Gaule*, inséré dans l'Annuaire de 1850.

Il sera décidé, dans la prochaine séance, quel mode on emploiera pour faire parvenir l'Annuaire aux membres correspondants de la Société et aux Sociétés avec lesquelles elle est en rapport.

M. Renier propose de faire insérer dans le journal de la librairie l'annonce de cette publication. M. le trésorier désire qu'il soit fait mention des Annuaires des deux années précédentes, et appuie la proposition de M. Renier, qui est adoptée.

Le prix de l'Annuaire est fixé à deux francs.

M. Vincent veut bien se charger d'en présenter un exemplaire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il vient d'être élu membre.

M. Vincent fait observer que la Commission des fonds n'a point fait de rapport sur la gestion du trésorier pendant l'année 1849. Il la prie de vouloir bien vérifier ses comptes, qui sont déposés entre les mains de M. l'archiviste.

M. de Witte fait une seconde lecture de sa notice sur le *Monstre gardien de l'oracle de Delphes*. La Société en ordonne le renvoi à la Commission des impressions.

Après une seconde lecture, le travail de M. Maury

sur l'*Évangile de Nicodème* est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Renier obtient de la Société qu'il soit accordé à M. de la Mare un exemplaire de l'Annuaire de 1849.

SÉANCE DU 29 MAI.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Années 1847-1849; 5e série, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1850; n° 1er, in-8°.

De l'antiquité de la ville de Limoux, par H. Fonds-Lamothe; in-8°.

Rançon du roi Jean, par M. Dessalles. Paris, Crapelet; 1850, in-8°. M. de la Villegille est chargé de faire un rapport sur ce travail.

Correspondance.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres remercie la Société de l'envoi de son Annuaire.

Travaux.

M. Renier fait connaître à la Société que, par suite d'un malentendu, quelques-uns de ses membres correspondants ont payé l'Annuaire de 1849. La Société décide, sur la proposition de M. de la Villegille, qu'il leur sera tenu compte, sur le prix

du volume qui est sous presse, de la somme qu'ils ont avancée.

La Société, sur le rapport fait par M. Renier, au nom de la Commission des impressions, sur le mémoire de M. Maury, intitulé : *Nouvelles recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'ouvrage connu sous le titre d'Évangile de Nicodème*, décide que ce travail sera imprimé dans le volume qui est en cours d'impression.

M. Renier fait, au nom de la Commission des impressions, un rapport sur le mémoire de M. de Witte, intitulé : *Le Monstre gardien de l'oracle de Delphes*. Il conclut en proposant à la Société d'insérer ce travail dans le tome XX de sa collection. Cette proposition est adoptée.

M. le ministre de l'Instruction publique souscrit pour cent exemplaires à l'Annuaire de l'Histoire de France. Ne serait-il pas possible, demande M. Renier, d'obtenir la même faveur pour celui de la Société des Antiquaires de France. MM. Depping et de la Villegille voudront bien s'entendre sur le moyen qu'il convient d'employer pour atteindre ce but.

SÉANCE DU 10 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France; n° 4, avril 1850.

Journal des Savants; mai 1850.

Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France, par Benj. Fillon. Fontenay-Vendée, 1850; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais; 1848-1849.

Bulletin des Comités historiques; avril 1850.

Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848. Paris, Imprimerie nationale, 1850; 1 vol. in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; XIIIe année, tome X, 2e série.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. Tome XXXI; nos 5 et 6; septembre, octobre, novembre et décembre 1849.

Ueber die Bestimmung der Streitarten von professor Oken, Dr. M.; 1 vol. in-4°.

Correspondance.

M. le directeur des Beaux-Arts annonce à la Société que, sur sa proposition, M. le ministre de l'Intérieur a décidé, par arrêté du 3 de ce mois, qu'il serait acheté, pour son département, cinquante exemplaires du tome VIII et vingt-cinq du tome IV de ses Mémoires. M. le président veut bien se charger de lui adresser les remercîments de la Société.

Travaux.

Lecture est donnée du rapport fait au nom de la Commission des fonds de 1849, par M. Beaulieu, sur la gestion de M. Vincent, trésorier sortant.

La commission y exprime le désir de voir ajouter dorénavant au compte annuel, l'indication du nombre de volumes de Mémoires et d'Annuaires que possède la Société, et qui sont une partie importante de son actif.

Sur les conclusions favorables de M. le rapporteur, la Société approuve les comptes de M. Vincent, et lui vote des remercîments.

La Commission des impressions chargée d'examiner le travail de M. Kœnigswarter sur les *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, publiées par M. Bouthors, considérant, en thèse générale, qu'en insérant dans le recueil des Mémoires de la Société, des rapports sur des ouvrages qui lui sont adressés, ce serait changer la nature de ses publications, et donner à des articles purement bibliographiques une place destinée à des recherches scientifiques nouvelles, propose à la Société de ne point ouvrir aux travaux de ce genre ses volumes de mémoires.

Considérant, en ce qui concerne le travail de M. Kœnigswarter, que les recherches savantes qu'il renferme sur le droit et les coutumes du moyen âge, lui donnent un caractère étranger à la nature

d'un rapport, elle émet le désir que l'auteur en modifie le titre et la forme, et propose à la Société, une fois ces modifications faites, de l'imprimer, en dehors des procès-verbaux, dans son prochain Annuaire.

Ces deux propositions sont adoptées.

Pleins pouvoirs sont donnés à M. l'archiviste de poursuivre à outrance le relieur qui, deux fois sommé de comparaître devant M. le juge de paix, a fait deux fois défaut.

M. de la Villegille adresse à la Société les remercîments de la Société de l'Histoire de France, pour l'envoi de son Annuaire.

M. Bataillard rappelle une proposition qu'il a faite, il y a déjà longtemps, dans le but de faire légalement régulariser la position de la Société qui, telle qu'elle est établie aujourd'hui, se trouverait dans l'impossibilité d'accepter le plus petit legs qui lui serait fait. M. de Martonne est nommé commissaire pour examiner le travail déposé, à ce sujet, par M. Bataillard, et chargé d'en rendre compte à la Société.

Sur la proposition de M. Bernard, six exemplaires de l'Annuaire sont offerts à M. Cartier, secrétaire sortant.

M. Bernard annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire de deux de ses associés correspondants étrangers, M. le baron de Reiffenberg et M. le baron de Westrenen de Thielandt.

C'est avec un vif chagrin que la Société apprend de M. Duchalais la mort de M. Jorand, le doyen de ses membres résidants. M. Depping veut bien se charger de rédiger sa notice biographique.

La Société décide que le nom de M. le comte de Abbate sera rayé de la liste de ses associés étrangers, à l'occasion du refus d'une lettre qu'elle lui a adressée à Gênes.

M. de la Villegille signale à la Société une découverte d'antiquités faite dernièrement à Champlieu, arrondissement de Compiègne.

Les ruines qui ont fourni ces objets antiques ont été visitées, vers la fin d'avril dernier, par M. Duchalais, qui a souvent vu des médailles et d'autres monuments provenant de Champlieu. Traversées par la chaussée de Brunehaut, elles sont depuis longtemps célèbres dans le pays. Lors de ces dernières découvertes, M. Caillette d'Herviller, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, écrivit à M. Duchalais pour les lui faire connaître, et quinze jours après, il venait à Paris lui montrer une collection de dessins, fort bien exécutés, qu'il avait l'intention de publier, en les accompagnant d'un texte. Ces dessins étaient dus au crayon de M. de Marneuf, ancien architecte de la ville de Paris, retiré à Orouy, dans le voisinage de Champlieu. M. Bizeul, présent à la séance, prend la parole et témoigne son étonnement à l'exposition de ces détails; car il sait que M. Thiollet, dessinateur fort

habile, a été autorisé à faire des fouilles par le propriétaire du terrain qui renferme les ruines en question, et que M. de Caumont a fourni les fonds nécessaires. Ce qu'il y a de certain c'est que, jusqu'à présent, le plus grand silence pèse sur l'importante découverte de Champlieu; c'est que M. d'Hervillier a paru fort indécis sur ce qu'il devait faire, et qu'il n'a pas donné suite à son projet; c'est que s'il a présenté des dessins et une note à M. Héricart de Thury qui en a parlé au Comité des arts et monuments, il n'y a eu aucun résultat apparent pour la science. M. Bizeul se propose d'écrire à M. Thiollet.

Des dessins qui ont passé sous les yeux de M. Duchalais, voici quelques-uns de ceux qui lui ont paru le plus curieux: une bacchante dansant, un Mercure, une Léda, un personnage nu et casqué, un torse mutilé, une femme dont il n'existe que la partie inférieure, et qui paraît être ou une Thétis plongeant Achille dans les eaux du Styx, ou une Cérès plongeant Triptolème dans les flammes, etc.

L'indécision qui règne si souvent dans l'esprit de ceux qui sont appelés à exprimer leur sentiment sur de semblables découvertes, donne lieu de regretter, comme l'a dit un de nos confrères dans une autre séance, que la Société des Antiquaires de France ne soit point chargée de surveiller les fouilles, de décrire les objets découverts et de rectifier les erreurs dans lesquelles des publications inexactes ou

faites par des hommes incompétents, peuvent faire tomber le public.

M. Bourquelot signale à l'attention de la Société une mosaïque de grande dimension qui a été trouvée à Autun et transportée à Paris, où on peut la voir dans une maison de la rue d'Aguesseau. Cette mosaïque, au milieu de cercles et d'ornements divers, présente une figure de *Bellérophon*, qu'on dit remarquable. Les propriétaires, pour la transporter à Paris, l'ont divisée en fragments carrés qu'ils rapprochent au besoin, et ils se proposent de la vendre en France ou en Angleterre.

Un membre fait observer que la mosaïque dont il vient d'être question est partie depuis peu de temps pour la Grande-Bretagne.

SÉANCE DU 19 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Inventaire des objets contenus dans le trésor de l'église de Saint-Nicolas de Port, publié, avec des notes, par M. Digot; broch. in-8°.

Correspondance.

M. le ministre de l'Instruction publique adresse à M. le président une lettre dans laquelle il le prie de transmettre à la Société l'expression de ses remercîments pour l'envoi qu'elle lui a fait de son

Annuaire, et de lui faire connaître le vif intérêt qu'il prend à ses travaux.

Travaux.

M. le trésorier annonce à la Société que le relieur, voyant que des poursuites sérieuses allaient être dirigées contre lui, s'est décidé à rapporter au secrétariat les volumes qu'il avait si longtemps gardés.

M. le président, qui avait bien voulu se charger de rendre compte d'un travail adressé à la Société par M. Oken, s'exprime ainsi : « Le savant professeur allemand Oken nous a adressé un exemplaire de sa *Dissertation sur les haches gauloises,* insérée en 1848 dans le recueil périodique intitulé *Isis,* qu'il rédige depuis longtemps. Ayant eu occasion de voir beaucoup de ces instruments antiques en bronze, considérés comme des haches gauloises, bien qu'ils ne ressemblent guère à des haches, l'auteur a cherché à connaître la destination qu'avaient chez les anciens ces outils au sujet desquels un de nos correspondants étrangers, M. Schreiber, a publié en 1842, à Fribourg, un mémoire très-savant, sans toutefois résoudre la question qui occupait l'attention de M. Oken. Celui-ci ne croit pas que les prétendues haches fussent des armes de guerre; car elles sont trop légères et ne sont pas assez pointues pour qu'on ait pu les employer pour l'attaque et la défense, ni de près ni de loin. Par

des motifs semblables, elles n'ont pu être utiles ni à l'agriculture ni aux arts mécaniques. M. Oken s'est enquis auprès d'artisans de tout genre; aucun d'eux n'a vu l'utilité de pareils outils pour le métier qu'il pratiquait. Un passage de l'*Histoire romaine* de Tite Live a été un trait de lumière pour lui; c'est celui où l'historien latin raconte que les Carthaginois, qui combattaient avec des éléphants contre les Romains, tuaient ces animaux lorsque, devenus furieux, ils se tournaient contre les troupes Carthaginoises; à cet effet, on leur enfonçait dans la nuque un outil que Tite Live désigne sous le nom de *fabrile scalprum*. M. Oken, fort de ce passage, est allé chez les bouchers, et, avec leur aide, il a essayé d'abattre des bestiaux par le moyen de ces haches gauloises. Il y a eu des essais infructueux; d'autres essais ont réussi, et M. Oken est maintenant persuadé que les outils antiques qu'on trouve dans une grande partie de l'Europe, ont pu servir tant aux sacrifices que dans les ménages, pour abattre et tuer promptement les animaux grands et petits, en leur enfonçant cet outil dans la nuque. C'est une opinion qui peut se soutenir, mais qui peut aussi donner lieu à des objections. M. Oken convient que les bouchers, après avoir essayé le *scalprum*, ont déclaré qu'ils préféraient s'en tenir à la méthode actuelle pour abattre les bestiaux. Toutefois il a appris que dans une partie des États Autrichiens, on connaissait et on pratiquait le mode

antique d'abattre les bestiaux par la nuque, mais à l'aide d'un outil qui diffère de la hache gauloise.

M. Duchalais commence la lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur quelques points de l'histoire numismatique de la ville de Cnide*. La suite est renvoyée à la séance prochaine.

SÉANCE DU 29 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société nationale et centrale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord, séant à Douai. 1848-1849; 1 vol. in-8°.

Séances et travaux de l'Académie de Reims. 1849-1850; nos 13, 14, 15 et 16; 4 broch. in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, etc. 7 vol. gr. in-8°.

Cartes géographiques de l'ancien Berri; broch. in-8°.

Coup d'œil sur les publications de la Société d'histoire de la Suisse romande, etc. Lauzanne, 1846-1849; 2 broch. in-8°.

Un premier prisonnier de Chillon, par M. Frédéric Trayon. Genève, 1849; broch. in-8°.

Description des tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lauzanne, par le même. Lauzanne, 1841; broch. in-4°.

Archir für Schweizerische Geschichte herausgegeben auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Zurich, 1843; 6 vol. in-8°.

Die Regesten der Archive Schweizerischen Eidgenossenschaft, etc., von Theodor v. Mohr, etc. 1848-1849; 2 vol. in-4°.

Correspondance.

M. Favé demande à être admis au nombre des membres résidants de la Société. Sa demande, présentée par MM. Bourquelot et Quicherat, est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. De la Mare, Renier et Maury.

M. André de Bellecombe adresse également à la Société une lettre dans laquelle il sollicite le titre d'associé correspondant. Mais sur l'observation de quelques membres, que, par leur nature, les travaux du candidat, tout intéressants qu'ils sont d'ailleurs, n'entrent pas dans le cadre tracé par le règlement, la Société se voit, à regret, dans la nécessité d'écarter la demande de M. de Bellecombe pour passer à l'ordre du jour.

La famille de M. le baron de Reiffenberg annonce à la Société la mort de ce savant. M. le secrétaire est chargé de lui exprimer les regrets de la Société.

La Société générale historique de la Suisse romande demande à entrer en rapport avec la Société, et accompagne sa demande de l'envoi de six volumes

in-8° et de deux in-4°. La Société accepte la proposition d'échanger ses publications contre les siennes, et met à sa disposition les cinq derniers volumes qu'elle a publiés.

Travaux.

M. Maury fait connaître à la Société que, dans un voyage qu'il vient de faire en Angleterre, il a remarqué que la Société des Antiquaires de Londres se compose aujourd'hui d'hommes en grande partie nouveaux avec quelques-uns desquels il serait bon de renouer les liens de confraternité qui nous attachaient à leurs prédécesseurs.

M. de la Villegille signale une erreur qui a été commise par divers journaux, et, entre autres, par *le Siècle* du 25 juin, à l'occasion des travaux exécutés le long du quai de Conti. Ces journaux ont avancé que les pilotis qui ont été arrachés sur le bord de la rivière, près du pont des Arts, avaient servi aux fondations de la tour de Nesle. M. de la Villegille met sous les yeux de la Société le *fac simile* du plan adopté en 1665 pour la construction du collége Mazarin, et qui donne l'état exact des lieux à cette époque. Il résulte de l'inspection de ce plan que la tour de Nesle s'élevait sur l'emplacement même où se trouve aujourd'hui le pavillon qui renferme la bibliothèque Mazarine, et qu'elle était par conséquent à une trentaine de mètres, au sud, de l'endroit où l'on a rencontré les pilotis. Comme les journaux en question, dans un but assurément

très-louable, ont émis le vœu qu'une inscription mise sur le mur du nouveau quai, rappelât la place de la tour de Nesle, M. de la Villegille a cru qu'il était à propos que le procès-verbal de nos séances constatât que la Société des Antiquaires de France n'avait point sanctionné par son silence l'erreur où sont tombés les auteurs des articles mentionnés. M. le président engage M. de la Villegille à donner plus de développement à cette communication qui pourrait alors trouver place dans le recueil des *Mémoires de la Société*. M. de la Villegille s'engage à s'occuper de ce travail.

M. Renier, après avoir pris rang pour la lecture d'un mémoire sur des découvertes faites à Sens, communique à la Société une note, rédigée pour le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, par M. Thiollet, dessinateur au dépôt central de l'artillerie, sur les fouilles dirigées par cet antiquaire et faites en partie à ses frais, dans la *butte des Tournelles*, au plateau de Champlieu, canton de Crépy, département de l'Oise, et sur les importantes découvertes qui en ont été le résultat. Cette note est accompagnée de nombreux dessins, dus également à M. Thiollet, et que M. Renier fait passer sous les yeux de ses confrères.

Le même membre fait connaître à la Société une inscription latine récemment découverte à Sétif, et dont M. L. Leclère, chirurgien aide-major au régiment des zouaves, vient d'adresser une copie à M. le commandant de la Mare. Cette inscription, intéres-

sante pour l'histoire de l'Église d'Afrique, puisqu'elle constate la translation, à Sétif, des reliques du martyr africain Laurentius, qui n'était connu jusqu'ici que par la courte mention qui lui est consacrée dans le martyrologe romain, ne l'est pas moins pour l'histoire générale, puisque la date de la translation dont nous venons de parler, y est rapportée à l'ère des consuls, et à celle de la province, et qu'elle contribue ainsi à fixer le point de départ de celle-ci, à l'an 42 de J. C.

M. Duchalais termine la lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur quelques points de l'histoire numismatique de la ville de Cnide.* Une seconde lecture est réclamée.

SÉANCE DU 9 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. N° 5; mai 1850.

Journal des Savants; juin 1850.

Bulletin des Comités historiques; mai 1850.

Histoire de l'artillerie, 1re partie, par MM. Reinaud et Favé. Paris, 1845; 1 vol. in-8°.

Correspondance.

M. de la Querrière, de Rouen, écrit à la Société pour lui annoncer qu'il va publier un travail qui se rattache aux anciennes habitations, dont il s'est déjà

occupé dans son *Essai sur les décorations des anciens combles et pignons*, et qui a pour objet les *Enseignes considérées comme signes indicatifs des maisons particulières*. Il prie ses anciens confrères de lui procurer les documents qui seraient à leur connaissance, relatifs à ses nouvelles investigations. M. de la Querrière exprime encore dans cette lettre le regret qu'il éprouve de ne plus appartenir à la Société, par suite d'une décision qu'elle a cru devoir prendre, dit-il, à l'égard d'une catégorie de ses membres correspondants.

M. le secrétaire voudra bien répondre à M. de la Querrière que la Société est heureuse de recevoir de lui une lettre pleine de sentiments qui viennent démentir les expressions d'une toute autre nature dont était remplie une missive que lui avait adressée M. de la Querrière fils, au nom de son père, dans une circonstance où la Société s'était vue dans la nécessité de faire à M. de la Querrière l'application des articles 26 et 27 de son règlement.

M. Joseph de Barbosa Lannes, de Lisbonne, a trouvé dans la campagne de Souza un cippe romain avec une inscription au sujet de laquelle il a fait un long mémoire. L'auteur adresse à la Société un *fac-simile* du cippe avec un aperçu de son travail, sur lequel il désire avoir son sentiment. M. Léon Renier veut bien se charger d'examiner ce travail, et de faire connaître à la Société le résultat de son examen, que M. le secrétaire transmettra à M. Barbosa.

Travaux.

Sur la proposition de M. Renier, la Société décide que l'Annuaire de 1850 sera envoyé aux membres correspondants nationaux et étrangers, en même temps que le volume des Mémoires qui est sous presse et qui ne tardera pas à paraître.

M. Duchalais fait une seconde lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur quelques points de l'histoire numismatique de la ville de Cnide*. Renvoi à la Commission des impressions.

SÉANCE DU 19 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; mars et avril 1850.

Société archéologique de Béziers. Séance publique du 9 mai 1850; broch. in-8°.

Notice historique sur le domaine et le château de Rambouillet, par M. Auguste Moutié. Rambouillet, 1850 ; 1 vol. in-8°.

Monographie de Saint-Savin de Lavedan, par Gustave Bascle de Lagrèze. Paris, 1850; 1 vol. in-8°.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. Tome XXXII; n°s 1 et 2.

M. le ministre de l'Instruction publique envoie à

la Société les volumes suivants de la *Collection des monuments inédits de l'histoire de France* :

Li livres de Jostice et de Plet, par M. Rapetti ; avec un *glossaire*, par M. P. Chabaille. Paris, 1850 ; 1 vol. in-4°.

Négociations de la France dans le Levant, publiées par M. E. Charrière ; t. I et II, in-4°. Paris, 1848-1849.

Archives administratives de la ville de Reims ; tome III, in-4°. Paris, 1848.

Recueil de lettres missives de Henri IV ; tome IV, in-4°. Paris, 1848.

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie, etc., par M. G. B. Depping ; tome I, in-4°. Paris, 1850.

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites, etc., par M. Champollion-Figeac ; tome IV, in-4°. Paris, 1848.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV ; t. VIII, in-4°. Paris, 1850.

Atlas des mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne ; n° 7, gr. in-f°.

Papiers d'État du cardinal de Granvelle ; tome VII, in-4°. Paris, 1849.

Peintures de l'église de Saint-Savin ; 4e livr., gr. in-f°.

Statistique monumentale de Paris ; 24e, 25e, 26e et 27e livr.

Correspondance.

M. Gustave de Lagrèze, en faisant hommage à la

Société de la *Monographie de Saint-Savin de Lavedan*, qu'il vient de publier, demande si l'Annuaire de 1850 a paru. M. le secrétaire voudra bien remercier M. de Lagrèze de son envoi et lui annoncer que, d'après une décision prise dans la dernière séance, l'Annuaire de 1850 sera adressé aux membres correspondants en même temps que le XXe volume des Mémoires, qui est sous presse et qui paraîtra prochainement.

M. le ministre informe la Société qu'il a pris les mesures nécessaires pour la prompte expédition des exemplaires de l'Annuaire de 1850, destinés aux diverses sociétés savantes avec lesquelles elle correspond.

M. Auguste Moutié adresse à la Société un exemplaire de sa *Notice historique sur le domaine et le château de Rambouillet*. M. le secrétaire est chargé de le remercier de cet envoi.

Travaux.

En l'absence de MM. Cartier et de l'Escalopier, membres de la Commission des impressions, M. le président désigne MM. Maury et de la Villegille pour les remplacer.

M. Carbuccia, colonel de la légion étrangère, commandant la subdivision de Batna, dans la province de Constantine, exprime, dans une lettre écrite à M. de la Mare, le plus vif désir de faire partie de la Société, et le prie de lui indiquer les for-

malités qu'il y a à remplir pour atteindre ce but. Comme M. Carbuccia est fort éloigné du centre de la Société, et que la lettre adressée à M. de la Mare est une demande véritable d'admission à laquelle il ne manque, pour être valable, que d'être adressée à M. le président; comme la correspondance qu'exigerait cette affaire entraînerait des délais dont il est difficile de prévoir le terme, puisque le colonel est maintenant en campagne; comme, d'ailleurs, le candidat est un des officiers de l'armée d'Afrique qui se livre avec le plus de zèle à l'exploration archéologique des contrées qu'il parcourt, et que sa position le met à même de faire fréquemment d'importantes découvertes; comme il promet des communications qui pourront intéresser la Société et trouver place dans ses mémoires, M. Renier propose de dispenser M. Carbuccia de la rigueur d'une demande écrite au président. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Depping, de Martonne, Maury et Duchalais, et sur la proposition de M. de la Villegille, qui est adoptée, MM. de la Mare et Renier écrivent, séance tenante, au nom de M. Carbuccia, une lettre qu'ils déposent, comme présentateurs, sur le bureau de M. le président, qui nomme, pour l'examiner, une commission composée de MM. Vincent, Maury et Duchalais.

M. Depping lit un rapport sur la publication entreprise par la Société historique de Suisse, des sommaires des chartes et diplômes qui se trouvent

dans les diverses archives de la Confédération. Ce rapport est renvoyé par la Société au compte-rendu de la séance.

La Société historique de Suisse, dit M. Depping, a entrepris la publication des sommaires des chartes et diplômes, qui se trouvent dans les diverses archives de la Confédération, sous le titre allemand de *Die regesten der archive Schweizerischen Eidgenossenschaft.* Elle nous en a adressé les deux premiers cahiers qui ont été publiés à Coire, l'un en 1848 et l'autre en 1849, format in-4°, par les soins de M. Théodore de Mohr, un de ses membres. Le premier contient les chartes et diplômes concernant l'abbaye d'Einsiedeln (en latin *locus* ou *conventus Eremitarum*, ou *monasterium Eremi*), par le P. Gallus Morel, sous-prieur. Dans le second cahier, Frédéric Stetl, décédé depuis, a commencé le dépouillement des archives provenant des anciens couvents et autres établissements religieux du canton de Berne. La plupart des documents indiqués dans ces deux cahiers ont pour objet des donations, des ventes, des échanges et autres transactions semblables, et présentent un intérêt local. Plusieurs autres servent à faire connaître l'état social des Suisses du moyen âge. Ainsi on voit qu'à cette époque, la servitude personnelle existait en Suisse dans toute sa force. En 1353, l'abbé du couvent d'Einsiedeln, à la prière de son oncle, le comte de Taggenburg, accorde la liberté à plusieurs

femmes serves et à leurs enfants. En 1363, le baron de Rosenegg et le couvent d'Einsiedeln partagent entre eux les enfants issus d'un mariage de serfs. Un acte semblable de 1328 est analysé dans les termes suivants : « Abbas Johannes et conventus monasterii heremitarum cum abbate Hessone et conventu in Riiti prolem Rudolfi et Guotæ ita inter se dividunt, ut cuique monasterio duo filii et filia una obtingant. »

En 1363, Jean de Steinegg et sa mère Elsbeth vendent au couvent d'Einsiedeln quelques serfs moyennant la somme de 15 *livres de bons deniers, monnaie de Constance.* Ailleurs, le même couvent achète, de l'abbé d'un autre couvent, une serve, pour le prix d'un marc d'argent. Un acte remarquable dans ce genre est celui par lequel, en 1480, un aubergiste du couvent d'Einsiedeln livre sa femme et ses enfants pour être, sous leur consentement, les serfs de l'abbaye. La transaction, peut-être à cause de sa rareté, eut lieu avec beaucoup de formalité : trois fois la femme et les enfants durent paraître en justice pour déclarer que c'était par l'effet de leur propre et libre volonté qu'ils s'engageaient dans la servitude. Par acte de 1344, l'abbé du même couvent échange une femme serve et son enfant contre une autre serve, ayant également un enfant.

L'esprit de commune et d'association des forces individuelles, pour la défense générale, était inspiré

en Suisse, comme ailleurs, par la nécessité de résister à la force brutale. Nous voyons les villes, les communes s'associer entre elles, et l'abbé du couvent d'Einsiedeln contracter alliance avec les cantons voisins. Dans le cas de contestation au sujet des limites, comme il en arrive entre voisins, une procédure très-régulière est suivie dès le commencement du 14e siècle. Ainsi, en 1311, une contestation de cette nature s'étant élevée entre ladite abbaye et le canton de Schwytz, l'abbé et le landamman conviennent de s'en rapporter à un tribunal de cinq arbitres dont le président sera nommé par les deux parties dont chacune enverra deux arbitres. Une caution de deux cents marcs d'argent sera fournie de part et d'autre, et, en attendant, on se donnera des garanties et des otages. On ne peut assurément procéder avec plus de bonne foi et de justice. Cependant on voit encore dans la suite des querelles à main armée entre Schwytz et l'abbaye. En 1335, dans une querelle entre le couvent d'Interlakenn et les gens de Hasle, ses confédérés, l'arbitrage est conféré au conseil et à la commune de Berne. Ceux-ci, après avoir envoyé des commissaires pour prendre connaissance de l'état de l'affaire, condamnent le couvent à payer à la commune de Hasle une somme de 300 livres, et imposent aux gens de Hasle l'obligation d'agir dorénavant amicalement envers le couvent et de ne pas élever de nouvelles prétentions.

Voici encore un acte qui prouve la simplicité de l'organisation communale en Suisse, au moyen âge. En 1353, le dimanche de la Trinité, après la messe, le curé de la paroisse de Gsteig siégeait dans la chaire en qualité de juge ecclésiastique. Trois habitants honorables de la paroisse comparaissent alors devant lui pour déclarer que les deux tiers des paroissiens sont d'accord sur une dépense à faire pour le bien public, mais que l'autre tiers s'y refuse. Ils demandent une décision pour savoir si ce refus est légal. Le juge décide que la minorité ne peut refuser de contribuer aux dépenses arrêtées par la majorité des paroissiens. L'acte contient la sentence du curé, et il est revêtu, pour plus grande authenticité, de la signature du doyen sous l'autorité duquel est placé le prêtre.

Il est évident que l'histoire de la Suisse au moyen âge ne peut que gagner à cette analyse de tous les documents conservés dans les archives, et la Société historique rendra service à la Confédération helvétique par l'achèvement de ce travail.

Au nom de la Commission des impressions, M. Renier fait un rapport sur le mémoire de M. Duchalais, intitulé : *Recherches sur quelques points de l'histoire numismatique de la ville de Cnide.* Il propose à la Société d'en ordonner l'insertion dans le XXe volume de ses Mémoires, et de le faire accompagner des planches qui sont nécessaires pour l'intelligence du texte. Cette proposition est adoptée.

M. Maury annonce à la Société qu'elle vient de perdre un de ses associés correspondants nationaux, M. Taleyrat, de Brioude.

M. de la Mare commence la première lecture de la relation d'une excursion archéologique de Constantine à Lambèse.

SÉANCE DU 29 JUILLET.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Notice des monuments exposés dans la salle des Antiquités américaines (Mexique et Pérou), au Musée du Louvre, par M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques; 1 vol. gr. in-8°. M. Maury a bien voulu se proposer pour faire un rapport sur ce travail.

Mémoires du département des Deux-Sèvres. 1re livraison; 1849-1850.

L'Echapenoises, ou transaction faite entre le duc de Lorraine Ferri III et le chapitre de Remiremont, le 18 juillet 1295, par M. Richard.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-duché de Luxembourg, etc. Première année; 1845-1846; broch. in-8°.

Rapport du conservateur-secrétaire de la Société pour la recherche, etc., sur les travaux de cette Société pendant l'année 1849, par M. Namur; broch. in-4°.

Tombes belgo ou gallo-romaines chrétiennes du IVe siècle, par le même; broch. in-4°.

Séances et travaux de l'Académie de Reims. Année 1849-1850; nos 17, 18 et 19. Reims, 1850; 2 br. in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. N° 1; 1850; broch. in-8°.

Inventaire des objets contenus dans le trésor de l'église de Saint-Nicolas-du-Port, par M. Auguste Digot; broch. in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; 186e-187e livr.

Über einige Gegenstände der Sammlung von Uterthümern im museum zu Basel von prof. W. Vischer. 1849; broch. in-4°.

Das Munster zu Bazel, von Dr. D. A. Fechter. 1850; broch. in-4°.

Correspondance.

M. de Longpérier, en offrant à la Société la notice qu'il vient de terminer, sur les antiquités américaines du Musée, prie M. le président de faire agréer à ses confrères l'expression des regrets qu'il a éprouvés d'être resté, par suite du mauvais état de sa santé, éloigné pendant plusieurs mois des séances de la Société. M. le secrétaire voudra bien remercier M. de Longpérier de son envoi, et lui faire connaître combien la Société est heureuse d'apprendre que sa santé, devenue meilleure, lui

permettra enfin de revenir, après une absence qu'elle a vivement regrettée, prendre part à ses travaux.

M. Namur, conservateur-secrétaire de la Société archéologique du Grand-duché de Luxembourg, sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Sa demande, appuyée de l'envoi des ouvrages ci-dessus mentionnés, est soumise à une commission composée de MM. Beaulieu, Vincent et Quicherat, sur la présentation de MM. de la Villegille et Maury.

Lettre d'invitation de la part de la Société des Antiquaires de la Picardie, à assister à une réunion générale fixée au 18 août prochain, qui est en quelque sorte l'anniversaire de l'inauguration de la statue de Ducange.

M. le secrétaire de l'Académie de Toulouse, adresse à la Société une lettre dans laquelle il réitère une demande à laquelle il a déjà été répondu deux fois.

Travaux.

M. de la Mare finit de lire son mémoire sur Lambèse; une seconde lecture est réclamée.

Notre confrère fait passer sous les yeux de la Société un grand nombre d'inscriptions qui doivent accompagner son travail.

L'explication d'une de ces inscriptions, donnée par M. Renier qui en a fait ressortir l'importance

sous le rapport de l'histoire et de l'archéologie, montre l'intérêt qui est attaché à la mission que M. le ministre de l'Instruction publique vient de confier à M. Renier, d'explorer les ruines des villes romaines de l'Algérie. M. Renier, en remerciant M. le président de ses félicitations, fait connaître à la Société l'espoir qu'il a d'être accompagné dans ses explorations de M. le commandant de la Mare qui, au milieu de ses campagnes, a su faire une si abondante moisson d'inscriptions antiques.

SÉANCE DU 9 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. N° 6; juin 1850.

Journal des Savants. Juillet 1850.

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis. 1er semestre de 1850.

Voie romaine de Rennes vers le Mont Saint-Michel, par M. Bizeul; broch. in-8°.

Des voies romaines sortant de Carhaix, par le même; broch. in-8°.

Explication d'une carte de la Bretagne armorique à l'époque romaine, par le même; broch. in-8°.

Appel aux conseils généraux des cinq départements formés de l'ancienne Normandie, à propos de

la publication des pièces normandes inédites, recueillies à Londres par M. de Bréquigny en 1764, 1765 et 1766 (Société des Antiquaires de Normandie).

Nouvelle restitution et explication d'une inscription gréco-latine du IVe siècle, tracée sur un vase de terre cuite trouvé près de Bourges, en 1848, par M. Eloi Johanneau. 1850; broch. in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 2e série, VIIe vol.; 3e et 4e livr.; 1849; broch. in-4°.

De l'idolâtrie chez les anciens et les modernes, par F. V. Vincent. Paris, 1850. 1 volume in-8°. M. Cartier s'est chargé de faire un rapport sur ce travail.

IVe Lettre sur les serments et corporations, par M. Barthélemy; broch. in-8°.

Travaux.

MM. Bizeul et Barthélemy, associés correspondants nationaux, assistent à la séance.

M. Maury, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Favé, capitaine d'artillerie, pour le titre de membre résidant, fait un rapport dans lequel il conclut à l'admission de ce savant. On passe au scrutin sur les conclusions, qui sont adoptées.

M. Renier réclame de la Société qu'il soit statué avant les vacances sur la demande de MM. Car-

buccia et Namur. M. le président répond que, suivant l'article 10 du règlement, les rapports sur les titres de ces deux candidats ne peuvent être présentés avant le 19 et le 29 du mois courant.

M. de la Mare commence la seconde lecture de son excursion archéologique de Constantine à Lambèse. M. Renier donne lecture des inscriptions qui figurent dans ce mémoire, et les explique avec les particularités qui s'y rattachent.

SÉANCE DU 19 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

M. Bourquelot, en l'absence du secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

A propos de ce procès-verbal, M. Renier fait observer qu'il a démontré que la ville antique de l'Algérie, dont s'est occupé M. le commandant de la Mare, doit être appelée Lambèse et non Lambesa.

M. de Longpérier, à l'occasion de la mention, dans le même procès-verbal, d'une brochure de M. Eloi Johanneau, donne une énergique dénégation à l'accusation portée contre lui, par l'auteur, d'avoir empêché son mémoire de paraître dans la Revue archéologique publiée par l'éditeur Leleux. Il ajoute qu'il n'a jamais été directeur de la Revue archéologique, et qu'il ne guide en aucune ma-

nière le directeur de ce recueil dans le refus ou l'adoption des articles qu'on lui présente.

Le procès-verbal est adopté.

Ouvrages offerts.

Précis d'archéologie celtique, par M. l'abbé Corblet. Saint-Germain, impr. de Beau; 1850, in-8°.

Mémoire sur les mosaïques trouvées à Suèvres (département de Loir-et-Cher), par M. Vergnaud-Romagnési. Orléans, impr. de Pagnerre; 1850, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome X, avec 12 planches. Amiens et Paris; 1850, in-8°. M. le secrétaire est chargé de remercier, au nom de la Société des Antiquaires de France, M. le président de la Société des Antiquaires de Picardie.

Correspondance.

Lecture d'une lettre de M. de la Plane, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, par laquelle il annonce à la Société des Antiquaires de France qu'elle peut faire retirer les 7e et 8e volumes des *Mémoires de la Morinie*, et les autres volumes qui pourraient lui manquer. La lettre est datée du 15 août 1850.

Travaux.

M. de la Mare continue et termine la lecture de son *Mémoire sur les antiquités de Lambèse.* M. Renier ajoute, sur les inscriptions trouvées à Lambèse,

des observations au sujet desquelles s'élève une courte discussion entre lui et M. de Longpérier.

La Société consultée décide que le mémoire de M. de la Mare sera renvoyé à la Commission des impressions. La Société décide en outre que le rapport à ce sujet sera présenté dans la prochaine réunion, ainsi que les autres rapports relatifs à des mémoires lus précédemment ou dans la séance d'aujourd'hui. MM. A. Bernard et Duchalais, en l'absence de MM. Cartier et de l'Escalopier, sont nommés membres provisoires de la Commission des impressions.

M. L. Renier lit un *Mémoire sur les inscriptions trouvées dans les murailles antiques de la ville de Sens.*

M. Maury signale à la Société la mention très-honorable que vient d'obtenir un de ses membres, M. Bourquelot, au concours des antiquités nationales de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de Longpérier propose, pour le prochain Annuaire, un calendrier numismatique, en annonçant que son travail à cet égard est fait. M. Maury offre, de son côté, de fournir, pour le même Annuaire, les calendriers grec et romain, et de plus, s'il y a lieu, le calendrier égyptien. Ces deux propositions sont adoptées.

SÉANCE DU 29 AOUT.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

En l'absence du secrétaire, M. Chabaille donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Ouvrages offerts.

Glossaire de li livres de Jostice et de Plet, par M. Chabaille, membre résidant. Paris, 1850; in-4°.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres. 11e livraison, 1849-1850; in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; 188e livraison. Juillet 1850; in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; deuxième trimestre de 1850, in-8°.

Correspondance.

Après avoir pris connaissance d'une lettre adressée au secrétaire par M. de la Querrière, la Société décide qu'une réponse lui sera faite pour lui annoncer que la Société consent à le réintégrer sur la liste de ses membres correspondants, à condition qu'il se soumettra aux obligations imposées par le règlement.

Le secrétaire est chargé aussi d'écrire à M. Tepesius Dubiecki pour lui faire savoir que le règlement de la Société ne lui permet pas d'accepter son ouvrage sur l'antiquité de la ville d'Ath à la condition qu'il propose.

Travaux.

La Société décide que, suivant l'usage adopté depuis plusieurs années, elle ne prendra qu'un mois de vacances.

M. Aug. Bernard demande et obtient l'autorisation de représenter la Société auprès de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Sur la proposition de M. le trésorier, l'impression du mémoire de M. de la Marre, y compris les deux planches, est adoptée.

M. Renier donne une seconde lecture de sa notice sur quelques monuments découverts dans les remparts de Sens, au mois de juin 1850.

M. Maury fait un rapport sur le mémoire de M. Alexis Naudot, relatif à des monuments antiques des environs de Nice. La Société vote l'impression de ce mémoire.

La Société vote également l'impression du mémoire de M. Renier, à la condition que la dépense du coloriage de la planche ne dépassera point la somme de dix ou douze francs par cent.

M. Maury lit un rapport sur la demande du titre de membre correspondant adressée à la Société par M. le colonel Carbuccia. On procède au scrutin, et, après le dépouillement, M. le président proclame M. Carbuccia associé correspondant de la Société des Antiquaires de France.

M. Namur, conservateur-secrétaire de la Société

établie pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-duché de Luxembourg, est de même admis au nombre des associés correspondants de la Société, sur un rapport de M. Beaulieu, lu au nom de la commission par M. Vincent.

M. Chabaille est chargé d'écrire à MM. Carbuccia et Namur pour leur annoncer leur admission en qualité d'associés correspondants.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne. 2e série, tome VII; travaux de 1849. Saint-Quentin, 1850; 1 vol. in-8°.

Journal des Savants. Août et septembre 1850; in-4°.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. N° 7; juillet 1850.

Revue archéologique, etc.; 7e année. Broch. grand in-8°.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc., par M. Le Normand; in-4°.

Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par Renier Chalon. Bruxelles; 1 vol. in-4°.

Bosquejo historico de la lengua y literatura Catalana, desde su origen hasta nuestros dias, par Magin Pers y Ramona.

Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg. 1848; 5 vol. in-8°. M. Depping veut bien se charger de faire un rapport verbal sur ces volumes.

Correspondance.

M. Akerman, de Londres, remercie la Société de l'envoi de son Annuaire.

M. Renier Chalon fait hommage à la Société de ses recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut. M. de Longpérier veut bien se charger de faire un rapport verbal sur ce travail.

M. Magin Pers, de Barcelone, dans une lettre pleine de sentiments flatteurs pour la Société, lui adresse quatre exemplaires d'une *Esquisse historique de la langue et de la littérature catalane*. M. le secrétaire voudra bien le remercier de cet envoi.

M. Carette, de Turcoing, possesseur d'une monnaie à l'effigie de François de Bourbon, portant le millésime de 1614, écrit à la Société une seconde lettre, dans laquelle il la prie de lui indiquer quelle peut être l'importance de sa pièce. M. le secrétaire répondra à M. Carette que sa monnaie est tout à fait sans valeur.

M. de la Querrière remercie la Société de la réintégration de son nom sur la liste de ses membres correspondants, s'engageant naturellement à remplir les obligations imposées par son règlement.

M. Leclère, chirurgien aide-major aux zouaves,

sollicite, dans une lettre datée de Blidah, le titre d'associé correspondant de la Société, sans se conformer aux conditions d'éligibilité. M. le secrétaire voudra bien, dans une réponse à M. Leclère, lui faire connaître les articles du règlement relatifs aux présentations et admissions.

M. Guimard adresse à la Société une *Notice sur les caquins de Bretagne*, en la priant de vouloir bien lui donner place dans une de ses publications, si elle la trouve digne d'y figurer. Lecture sera faite de cette notice dans la prochaine séance.

M. Achille Comte, rédacteur du feuilleton de *la Patrie*, adresse à la Société un numéro de ce journal, dans lequel il expose le plan d'une revue des sociétés savantes de la France et de l'étranger. M. le secrétaire, en exprimant à M. Achille Comte les vœux que fait la Société pour la réussite de son entreprise, voudra bien lui adresser les trois Annuaires qu'elle a déjà publiés.

A un demi-myriamètre de Chartres, commune de Lèves, M. d'Aligre a fait élever un hospice pour les incurables, sur l'emplacement qu'occupait, avant la première révolution, l'abbaye de Josaphat, fondée en 1120 par Geoffroy et Gosselin, son frère, évêques de Chartres. L'église, qui n'existe plus, renfermait les tombes de plusieurs évêques de Chartres, celles, entre autres, de Geoffroy et de Gosselin, de Robert, de Jean de Salisbury, de Pierre de Celles, de Regnaud de Monçon. Dans une lettre,

à la date du 8 octobre, M. Doublet de Boisthibault s'empresse de faire part à la Société de la découverte qu'il vient de faire, dans un ancien manuscrit, des épitaphes qui se trouvaient sur les tombes de Gosselin de Lèves et de Jean de Salisbury. Voici ces épitaphes :

Hic jacet Domnus Gaslenus de Leugis, episcopus Carnotensis, nepos et successor domni Gaufredi de Leugis, episcopi Carnotensis, fundatoris abbatiæ B. M. de Josaphat, anno 1117, cujus 1us abbas fuit D. Girardus, vir potens opere et sermone. Bona ejusdem monasterii ampliavit D. Gaslenus et fundavit abbatiam Sti Carauni (Saint-Chéron, près Chartres). *Obiit anno* 1155.

Hic jacet Domnus Joannes Salisburiensis, episcopus Carnotensis. Erat Capellanus sancti Thomæ archiep. Canturiensis, cum ipse martyrium passus est apud Anglos; cujus capsulam dedit abbatiæ sancti Petri (Saint-Père, abbaye dans l'intérieur de Chartres) *Carnotensis. Obiit D. Joannes anno* 1180, *cui successit in episcopatu Domnus Petrus Cellensis, abbas sancti Remigii Rhemensis, vir eximius, Jacet in choro, ubi epistola legitur.*

Travaux.

M. le secrétaire est prié d'écrire aux membres absents pour les inviter à assister à la prochaine séance dans laquelle il sera pris une décision relativement à la composition de l'Annuaire de 1851, et

une autre relativement à la demande faite par la Société archéologique de l'Yonne, de 300 exemplaires tirés à ses frais, des deux segments de la table théodosienne, qui forment la Gaule.

M. Bernard, en passant par Lausanne, a appris que la Société générale d'histoire de la Suisse romande n'avait point reçu les volumes qui lui étaient destinés. M. l'archiviste, qui avait été chargé de cet envoi, est prié de le hâter.

L'application de l'article 17 du règlement est faite à M. Engelstoft de Copenhague.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Séances et travaux de l'Académie de Reims ; années 1849 et 1850. N°s 20, 21, 22 et 23.

Nouvelle étude de jetons, par J. de Fontenay. Autun, 1850; in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. Tome XIX, 2e partie, et tome XXII.

Quatre planches lithographiées envoyées par M. Namur.

The journal of the British archeological association, etc. London, 1850, n° 22; 1 vol. in-8°.

Travaux.

Dans les séances du 19 novembre 1849 et du

29 juin 1850, la Société acceptait la proposition d'échanger ses publications contre celles de la Société générale historique de la Suisse romande, à la disposition de laquelle elle mettait les cinq derniers volumes qu'elle a publiés. Si ces volumes n'ont point été envoyés, c'est que les moyens de communication ont manqué à M. l'archiviste. M. Maury propose de les faire passer à MM. Allouard et Kaeppelin, correspondants de M. Bridel, libraire à Lausanne, qui les remettrait à la société destinataire.

M. le président fait connaître à la Société le désir exprimé par la Société archéologique de l'Yonne, d'obtenir d'elle trois cents exemplaires de la *Gaule de la table théodosienne* dont elle aurait besoin pour un *Recueil de documents historiques relatifs à la Bourgogne*, et qu'elle ferait tirer à ses frais. La plupart des membres étaient d'abord disposés à accorder cette demande ; mais, sur l'observation de M. le trésorier et de quelques-uns de ses confrères, que la gravure seule de cette carte, compris la réduction, a coûté plus de trois cents francs, et que les frais de l'Annuaire de 1850, pour lequel elle a été faite, se sont élevés à une très-forte somme, il est décidé que proposition serait adressée à la Société archéologique de l'Yonne de lui livrer les 300 exemplaires qu'elle demande, avec une remise de 75 pour 100.

MM. de la Villegille et Bernard sont nommés membres provisoires de la Commission des impressions, en remplacement de M. de L'Escalopier et de

M. Renier, absent pour remplir la mission scientifique dont l'a chargé M. le ministre de l'Instruction publique.

M. Maury lit sa notice biographique sur M. Biot. La Société en entendra une seconde lecture.

M. de la Villegille demande qu'il soit pris une décision relative à la composition de l'Annuaire de 1851; mais M. le président propose d'écrire préalablement à M. Gilbert pour lui demander s'il a terminé la notice biographique de M. l'abbé Labouderie, et à M. Kœnigswarter pour savoir s'il consent à ce que son rapport sur les coutumes locales du bailliage d'Amiens soit imprimé dans l'Annuaire, après les modifications proposées par la Commission des impressions.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrage offert.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; 17e année, tome X, 2e série; 189e livraison.

Correspondance.

M. Maurice Ardant, archiviste de la ville de Limoges, rappelle à la Société qu'il lui a adressé, pour M. Renier, une liste des inscriptions romaines de son département, sans avoir su quelle destination on lui avait donnée. Il lui apprend en même

temps qu'il vient de trouver une inscription entière, fort intéressante par la beauté des caractères et par les noms qu'elle porte, et qu'il se fera un plaisir de l'offrir à la Société. M. Ardant termine sa lettre en demandant des nouvelles d'une liste de potiers romains qu'il a communiquée à la Société, à la suite de détails sur les fouilles des Hautes-Palisses, et en annonçant qu'il a augmenté cette liste de nouveaux noms et de nouvelles découvertes qu'il s'empresserait de faire connaître, s'il pouvait croire que son travail fût bien reçu. M. le secrétaire voudra bien répondre à M. Ardant sur ces différents points.

M. le bibliothécaire de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse accuse réception des volumes que lui a adressés la Société, et lui annonce le renvoi des deux volumes et des deux Annuaires que l'Académie avait en double. Il prie en outre la Société de lui compléter, s'il y a possibilité, la collection de ses Mémoires, à laquelle manquent les tomes I, II, III et XII, et offre de mettre à sa disposition ceux qui lui manqueraient des douze volumes publiés par l'Académie. M. le secrétaire voudra bien s'entendre avec M. l'archiviste et faire une réponse à M. le bibliothécaire de l'Académie de Toulouse.

Travaux.

La Commission des impressions annonce à la Société que le X[e] volume de la 2[e] série de ses Mémoires est presque terminé ; que 28 feuilles sont déjà

imprimées et que le travail de MM. de la Mare et Renier sur les inscriptions de Lambèse est sous presse. Mais comme le mémoire de MM. de la Mare et Renier comprendra au moins 10 feuilles, qui, ajoutées aux autres, formeraient un volume trop considérable, la Société décide que le tome X^e de la 2e série restera composé des 28 feuilles imprimées, grossies du rapport de M. de Martonne sur les travaux de la Société pendant l'année 1845, ce qui donnera près de 500 pages au volume. M. Maury se charge de faire connaître à MM. de la Mare et Renier cette décision qui, du reste, entre dans les vues de nos confrères dont l'intention est d'augmenter leur travail de la description des nouveaux monuments qu'ils découvriront dans leur excursion en Afrique. M. Cartier est prié de vérifier l'exactitude des planches qui accompagnent les mémoires.

M. Bourquelot propose pour l'Annuaire un document géographique attribué à Magnus ou Magnon, archevêque de Sens au IXe siècle. La Société accepte l'offre de M. Bourquelot.

M. Bernard lit un mémoire de M. Guimard, intitulé : *Les Caquins de Bretagne*. La Société en entendra une seconde lecture. M. Maury se charge d'apporter l'ouvrage de M. Francisque Michel sur les *Races maudites*, afin que la Société s'assure si cette matière ne s'y trouverait point traitée.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Journal des Savants. Octobre 1850.

Essai sur quelques proverbes contestés et contestables, par Théod. Lorin. Soissons, 1850 ; broch. in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société de la Suisse romande. Tome VIII.

Correspondance.

M. Théod. Lorin fait hommage à la Société d'un petit essai sur quelques proverbes. M. le secrétaire voudra bien le remercier de son envoi.

Travaux.

M. de Witte, d'Anvers, assiste à la séance.

De nouveaux renseignements sont donnés à la Société par M. de la Villegille sur l'état du volume qui est sous presse.

M. Quicherat propose d'offrir pour le Musée de Cluny, le plâtre du tombeau d'Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille, dont l'épitaphe est rapportée dans la série des abbés de Saint-Victor de cette ville au nouveau *Gallia Christiana*. Cette proposition est agréée, et M. le président est prié d'écrire à ce sujet à M. le ministre de l'Intérieur.

M. de Martonne termine la première lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant

l'année 1845. Une seconde lecture est réclamée, et faite séance tenante. Le compte-rendu est renvoyé à la Commission des mémoires.

M. Maury fait la seconde lecture de sa notice sur M. Ed. Biot. Cette notice est également renvoyée à la Commission des impressions.

M. le président recommande à M. le secrétaire d'écrire encore à M. Gilbert, chargé de la notice de M. l'abbé Labouderie, et à M. Chabaille, chargé de celle de M. Ch. Labitte, pour les engager à envoyer au plutôt ces notices.

MM. de Witte et de Longpérier promettent à la Société des mémoires pour le premier volume de la 3e série de ses publications.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Tome XIV; 2e semestre 1849.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre des Travaux publics, qui le prie de soumettre à la Société un mémoire de M. Limousin, ingénieur des ponts et chaussées. Ce mémoire est intitulé : *Recherches concernant une ancienne station*

romaine dont on voit encore les ruines aux environs du village de Chassenon, dans le département de la Charente. M. le président se charge d'en accuser réception à M. le ministre.

Travaux.

La Société entend une première lecture de la notice biographique rédigée par M. Gilbert sur M. l'abbé Labouderie; elle en entendra une seconde lecture.

M. Maury fait, au nom de la Commission des impressions, un rapport sur le compte-rendu de M. de Martonne, relatif aux travaux de l'année 1845, et en demande l'insertion dans le prochain volume des Mémoires. Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

La Société entend la première lecture d'un supplément au mémoire de M. Vincent, intitulé : *Essai d'explication de quelques pierres gnostiques*. Attendu l'urgence, M. Vincent lit une seconde fois ce travail, qui est renvoyé à la Commission des impressions. M. Maury fait immédiatement, au nom de la Commission, un rapport qui conclut à l'impression. Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

M. Bourquelot donne une première lecture d'un document antérieur au IX[e] siècle, sur la géographie de la Gaule. Une seconde lecture en sera faite dans la séance prochaine.

Une première lecture est faite par M. Maury des *Tableaux des différents calendriers de l'antiquité*. La Société en demande une seconde lecture.

M. de Longpérier fait également une première lecture de la *Liste alphabétique des Saints, dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen âge*. Une seconde lecture est demandée.

MM. Maury et de Longpérier proposent, comme ils l'ont déjà fait l'année dernière, de décerner, avant l'impression de l'Annuaire de 1851, le titre d'associés correspondants à quelques savants étrangers dont les noms et la collaboration ne peuvent que faire honneur à la Société.

Sont successivement proposés : M. le prince San Giorgio-Spinelli, président de l'Académie ercolanèse de Naples ; M. de Frœhn, président de l'Académie impériale de Pétersbourg ; M. Théodor Panofka, membre de l'Académie de Berlin ; M. Eduard Gerhard, membre de la même académie ; M. Jos. Marie Fusco, membre de l'Académie ercolanèse de Naples ; M. Célestin Cavedoni, conservateur du cabinet grand-ducal des médailles de Modène ; M. de Bartholomei, membre de la Société archéologique de Pétersbourg ; M. Julien Friedlœnder, conservateur des médailles, à Berlin ; M. Samuel Birch, conservateur-adjoint des antiques au Musée britannique de Londres.

MM. Depping et Maury se portent présentateurs de M. le prince San Giorgio-Spinelli ; la commission

d'examen sera composée de MM. de Longpérier, de Martonne et Gilbert.

MM. Depping et Cartier se portent présentateurs de M. Frœhn ; la commission d'examen sera composée de MM. de Longpérier, Vincent et Maury.

MM. de Longpérier et Duchalais se portent présentateurs de M. Théodor Panofka ; la commission d'examen sera composée de MM. Maury, de Martonne et Marion.

MM. de Longpérier et Duchalais se portent présentateurs de M. Edouard Gerhard ; la commission d'examen sera composée de MM. Maury, Depping et Quicherat.

MM. Bourquelot et Cartier se portent présentateurs de M. Jos.-Marie Fusco ; la commission d'examen sera composée de MM. de Longpérier, Dessalles et Maufras.

MM. Maury et Duchalais se portent présentateurs de M. Célestin Cavedoni ; la commission d'examen sera composée de MM. de Longpérier, Depping et Favé.

MM. Quicherat et Duchalais se portent présentateurs de M. Bartholomei ; la commission d'examen sera composée de MM. de Longpérier, Bourquelot et Cartier.

MM. Maury et Quicherat se portent présentateurs de M. Julien Friedlœnder ; la commission d'examen sera composée de MM. de Longpérier, Duchalais et Bourquelot.

MM. de Longpérier et Duchalais se portent présentateurs de M. Samuel Birch; la commission d'examen sera composée de MM. Maury, Depping et Vincent.

La Société décide que les rapports sur toutes ces nominations seront faits le 9 décembre, afin que les noms des membres élus puissent être insérés dans l'Annuaire de 1851.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie. Tome VIII; 1849-1850.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux. Tome IV.

Souvenirs de quelques obligations et redevances souvent bizarres ou singulières de la féodalité en Lorraine, recueillis par M. Richard.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique; 17e année, tome X, 2e série; 190e et 191e livr.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. Tome XXXII; n° 3.

Notice sur un ancien bas-relief trouvé à Orléans en 1828, et *Mémoire sur des monogrammes sculptés et peints à Orléans*, par C.-F. Vergnaud-Romagnési. 1850; broch. in-8°.

Correspondance.

MM. Crapelet fils aîné et Ch. Lahure font savoir à M. le trésorier que, pour terminer l'impression du travail de MM. Renier et de la Mare, il est indispensable qu'ils tirent les feuilles qui doivent commencer le premier volume de la 3e série des Mémoires de la Société. Ils lui demandent, avant de procéder à ce tirage, si le papier sera le même que celui qu'ils ont employé pour le volume qu'ils viennent de terminer, ou s'ils doivent le remplacer par du papier mécanique. M. Maury est prié de voir MM. les imprimeurs et de s'informer auprès d'eux de ce que coûterait en plus, s'il était collé, le papier vergé employé jusqu'alors par la Société, lequel papier vergé offre déjà, tel qu'il est, de plus grandes garanties de solidité que le papier mécanique.

Travaux.

Les volumes de la Société portent pour premier titre : *Mémoires de la Société des antiquaires de France;* et pour second : *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères publiées par la Société des antiquaires de France.* M. Bernard propose qu'il ne soit conservé que le premier pour les volumes de la 3e série. Sa proposition est adoptée.

M. Gilbert donne une seconde lecture de sa *Notice biographique* sur M. l'abbé Labouderie. Cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

M. de Longpérier fait également une seconde lecture de la liste alphabétique des saints dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen âge. Renvoi à la Commission des impressions qui, séance tenante, fait et lit un rapport dans lequel elle propose l'impression de ce travail. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Depping fait un rapport sur les cinq volumes que nous a adressés la Société historique du haut Palatinat et de Ratisbonne. Ces volumes, publiés de 1845 à 1849, font partie de la nouvelle série de son recueil de mémoires dont huit volumes ont déjà paru antérieurement. Ils renferment, outre les comptes rendus des travaux de la Société, un grand nombre de notices et de dissertations, soit historiques, soit archéologiques, sur des localités, des institutions, des monuments, des étymologies, etc. M. Depping s'est borné à signaler celles qui peuvent nous intéresser particulièrement.

Tome I. *Histoire sommaire de l'invention des cloches, et des plus anciennes cloches de Ratisbonne,* par M. Schuegraf. Selon l'auteur, l'ancienne ville de Radaspona avait des cloches déjà sous le règne de Charlemagne, et dans cette ville il y avait des artisans et des artistes de tout genre, entre autres des fondeurs de cloches désignés sous le nom de *campanifices*. Malheureusement, les incendies qui, à diverses reprises, ont ravagé la ville, ont détruit les plus anciennes cloches de la cathédrale

et de l'église abbatiale de Saint-Emmeran. C'est ainsi que la foudre, en tombant sur le clocher de la cathédrale, le 15 avril 1073, pendant le séjour pascal de l'empereur Henri IV, y fondit les cloches. La ville possède pourtant encore deux cloches d'une grande antiquité, suspendues dans la tour de l'église paroissiale de Saint-Ulric; elles ont la forme d'un pain de sucre; leur teinte, d'un gris noirâtre, annonce leur vétusté; mais elles n'ont aucune empreinte, aucune inscription. M. Schuegraf raconte l'histoire d'une grosse cloche que la ville avait fait fondre en 1408, pour servir de signal d'alarme dans un beffroi. En 1467, elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Emmeran pour être sonnée tous les vendredis, en commémoration de la Passion de Jésus-Christ. En 1486, elle fut donnée au duc de Bavière, devenu seigneur de la ville; celui-ci la fit transporter à Munich, et suspendre au-dessus de l'église Notre-Dame; mais elle s'y fêla dans la même année, le jour de Noël. A ce sujet, l'auteur rappelle en note que la grosse cloche de Strasbourg, appelée la cloche de Sainte-Marie et pesant 420 quintaux, se fêla en 1521, également le jour de Noël, quand on voulut la sonner pour le premier service divin luthérien; elle avait été fondue deux ans auparavant par maître Georges de Spire, bourgeois de Strasbourg. M. Schuegraf cite d'autres cloches remarquables, ainsi que des familles de Ratisbonne qui se sont signalées par la fonderie en ce genre.

Tome II. *Sur le camp romain établi au bas du Ringberg, près de Ratisbonne*, par le même auteur. Il y a dans cette contrée un champ dit des Briques, où l'on a trouvé, à diverses époques, des inscriptions et des médailles romaines, de la poterie, des outils en bronze et en fer, des objets de parure, et enfin des briques avec l'inscription *leg. III ital.* Cette légion a eu pendant quatre siècles sa station dans le camp dont on reconnaît encore l'enceinte. M. Schuegraf en donne le plan et fait connaître en détail les divers objets déterrés dans cette localité remarquable qui touche au Danube.

La plus grande partie des tomes III et IV est occupée par une *Histoire descriptive de la cathédrale de Ratisbonne*, et les planches qui accompagnent ce mémoire de M. Schuegraf en font connaître les parties les plus remarquables sous le double rapport de l'architecture et de la sculpture. L'église est riche en bas-reliefs, en statues et en ornements, et elle peut être comptée au nombre des monuments gothiques, encore existants, qui méritent d'être étudiés par les antiquaires et les artistes. Deux planches font connaître les monogrammes ou marques des tailleurs de pierre, qu'on y trouve; on dirait les runes de la Scandinavie. M. Schuegraf a rassemblé un grand nombre de faits intéressants qui se rapportent à ce monument, qui a dû remplacer un Capitole romain. On pourrait, en y fouillant le sol, faire des découvertes intéressantes. On a

travaillé à cette église pendant 218 ans, c'est-à-dire depuis 1275 jusqu'à 1493; et il a été fait pour ce monument trois ou quatre plans, dont deux existent encore, et qui tous ont subi des changements dans l'exécution, par suite de la succession des architectes. Pour en achever la construction, le duc Albert IV, de Bavière, obtint, en 1486, une bulle du pape, accordant des indulgences à tous ceux qui contribueraient aux frais de l'achèvement des travaux. Dans les premiers temps, la cathédrale de Ratisbonne paraît avoir eu pour patron saint Remi, ce qui donne à l'auteur l'occasion de rassembler quelques faits tendant à prouver les relations qui existaient au moyen âge entre la France et les habitants du pays de Ratisbonne. L'auteur présume qu'il y avait association entre les bénédictins de Saint-Emmeran de cette ville et les moines de Saint-Denis, de Clugny et de Reims. Au IXe et au Xe siècle, l'abbaye de Clugny, et probablement d'autres établissement religieux de France, tiraient de Ratisbonne une partie des damas et des brocards employés dans leurs églises et fabriqués, à ce que suppose l'auteur, dans les monastères de religieuses. L'empereur Arnoul ayant donné à l'abbaye de Saint-Emmeran le corps de saint Denis l'Aréopagite, enlevé à l'abbaye de Saint-Denis, un abbé de Reims vint dans la suite à Ratisbonne pour tâcher de reprendre furtivement les reliques et les restituer à son pays. Enfin, l'auteur voit une preuve des re-

lations intimes existant entre les Francs et les Boiares ou Bavarois, dans la retraite volontaire de la fille de Hugues Capet, nommée Aurélie, dans une chartreuse auprès de l'abbaye de Saint-Emmeran, à Ratisbonne, où elle passa 52 ans à prier Dieu, et où elle mourut en 1027.

La cathédrale avait autrefois des vitraux remarquables; ils ont beaucoup souffert. La peinture sur verre est un art très-ancien en Bavière. On en a des preuves en ce qu'il y a servi à l'embellissement des églises dès le xe siècle. Cet art s'est maintenu ou a été ressuscité de nos jours, et quelques vitraux de l'édifice ont été restaurés dans ce siècle par ordre du roi de Bavière, Louis I.

Un cadran solaire de l'an 1487 et quelques figures grotesques sont au nombre des curiosités de l'édifice. La tradition voit dans l'une des figures l'architecte de la cathédrale qui s'était donné au diable, ou qui, ayant commis quelque crime, s'est précipité du haut de l'édifice. Des traditions semblables existent au sujet de beaucoup d'églises du moyen âge.

Dès les premiers temps une école était attachée à la cathédrale; un chanoine nommé Indungus est cité comme maître d'école en l'an 1133. On y célébrait comme ailleurs la fête des fous, à Noël, et les écoliers élisaient un évêque; mais ils commettaient tant d'excès qu'en 1249 une bulle du pape dut prohiber ce jeu. Il paraît qu'il ne cessa pas entiè-

rement; car un concile ou un synode tenu à Strasbourg en 1274, défendit de nouveau cet *episcopatum puerorum;* cependant le jeu et les excès continuèrent, et, pendant la fête de l'an 1357, il y eut tant de désordres dans la ville qu'un chanoine fut tué par un des bourgeois, et qu'une émeute éclata dans la bourgeoisie contre le clergé.

Dans le cimetière de la cathédrale, M. Schuegraf signale une vieille épitaphe singulière, c'est celle d'un enfant âgé de six jours, qualifié de *diacre,* et dont le nom n'est indiqué qu'en signes que l'auteur appelle hiéroglyphes; il paraît que cet exemple d'un nom de décédé, exprimé en signes mystérieux, n'est pas unique dans son espèce.

Le Ve volume enfin contient un mémoire considérable de M. Hefner, docteur, sur toutes les antiquités romaines, telles qu'inscriptions et ouvrages en poterie qui ont été trouvés en divers temps à Ratisbonne et dans les environs, et dont une partie existe encore. L'auteur complète et explique chaque inscription romaine, indique les ouvrages qui l'ont fait connaître ou qui l'ont commentée, et donne l'histoire de chacun de ces monuments. On voit que le recueil des travaux de la Société historique de Ratisbonne mérite l'attention des savants de tous les pays et prouve que cette Société rend des services éminents à l'archéologie.

La Société décide, avant de se séparer, que tous les membres seront convoqués, par lettres

spéciales, pour la séance du 9 décembre, dans laquelle ils auront à élire les nouveaux membres du bureau pour 1851, et à entendre les rapports des différentes commissions chargées d'examiner les candidatures proposées dans la séance du 19 novembre dernier.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 3e série, tome VI. Toulouse, 1850; in-8°.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, etc., par M. A. Bouthors.

Journal des Savants. Nov. 1850.

Programme d'un ouvrage intitulé: Documents numismatiques pour servir à l'Histoire des Arabes d'Espagne, etc., par Adrien de Longpérier. 1850; broch. in-8°.

Quelques monnaies expliquées par Renier Châlon. Bruxelles, 1850; in-8°.

Bulletin de la Société de l'histoire de France. Nos 8 et 9.

Correspondance.

M. Et. Cartier adresse à M. le président sa démission de membre de la Commission des impres-

sions, motivée sur ses fréquentes absences de Paris. Il le prie de la faire agréer à la Société qui, dit-il, ne l'avait nommé en remplacement de M. Bourquelot que par suite d'une erreur qui disparaissait devant l'article XIX de notre règlement.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1851. Sont nommés à la majorité absolue des suffrages :

Président, M. Adr. de Longpérier.
1er Vice-Président, M. Vincent.
2e Vice-Président, M. Maury.
Secrétaire, M. Favé.
Secrétaire adjoint, M. Villot.
Trésorier, M. Maufras.
Bibliothécaire-archiviste, M. de Martonne.

Membres de la Commission des impressions.

MM. de l'Escalopier, Bourquelot et de la Villegille.

Membres de la Commission des fonds.

MM. Quicherat, Kœnigswarter et Cartier.

La Société, après avoir entendu les rapports faits, au nom des différentes commissions, par M. Maury, sur les candidatures de MM. Panofka, Gerhard et Birch; et par M. de Longpérier, sur celles de MM. San Giorgio-Spinelli, de Fræhn, Fusco, Cavedoni, de Bartholomei et Friedlænder,

admet, sur leurs conclusions, au nombre de ses associés correspondants étrangers : MM.

Le prince San Giorgio-Spinelli, président de l'Académie Ercolanese de Naples.

De Fræhn, président de l'Académie impériale de Pétersbourg.

Panofka, membre de l'Académie de Berlin.

Gerhard, membre de la même académie.

Fusco, membre de l'Académie Ercolanese de Naples.

Cavedoni, conservateur du cabinet grand-ducal des médailles de Modène.

De Bartholomei, membre de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg.

Friedlænder, conservateur des médailles, à Berlin.

Birch, conservateur adjoint des antiques, au Musée Britannique de Londres.

M. Maury propose de décerner le titre d'associé correspondant à M. Coussemaker. MM. Maury et Cartier se portent présentateurs. La commission d'examen sera composée de MM. Vincent, Kœnigswarter et de Martonne.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

De l'origine du système ogival, par l'abbé Jules Corblet. Broch. in-8°.

Monographie de la cathédrale d'Albi, par M. Hippolyte Crozes. 1850; in-12.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie. Tomes I et II.

Correspondance.

M. Hippolyte Crozes, ancien magistrat, adresse à la Société une *Monographie de la cathédrale d'Albi*, qu'il vient de publier. M. le secrétaire est chargé d'écrire à M. Crozes, pour lui offrir les remercîments de la Société.

M. le secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, annonce à la Société qu'elle recevra, par l'intermédiaire de M. Dumoulin, libraire, le n° 18 qui commence le tome III des *Mémoires de la Société* au nom de laquelle il écrit; le tome II, *le petit Thalamus de Montpellier* et *les Coutumes de Perpignan*. Des remercîments seront adressés à la Société archéologique de Montpellier par M. le secrétaire, qui voudra bien lui faire parvenir les cinq derniers volumes des Mémoires de la Société des Antiquaires de France avec les Annuaires de 1848 et 1849.

M. Maurice Ardant, de Limoges, envoyait à la

Société, au mois d'août 1849, une liste de noms imprimés sur des poteries découvertes à différentes époques, à Limoges. Cette liste devait avoir une suite, et, dans l'espace d'une année, le nombre des noms s'est trouvé plus que doublé. Dans une nouvelle lettre du 15 décembre 1850, le même correspondant adresse à la Société, avec le texte de deux inscriptions romaines, une seconde liste de noms de potiers, en annonçant que, dans un lieu nommé *Mare Outie*, près d'un ancien égout de Limoges, on venait de découvrir des médailles, des fragments de marbres précieux et de charmants débris de vases, qui lui avaient donné les deux nouveaux noms de potiers par lesquels sa liste est terminée. « Il serait trop long, ajoute-t-il, de décrire l'Olympe *céramique* que j'ai admiré sur ces innombrables fragments : Jupiter, Pluton, Vénus, Apollon, Diane, Cupidon, Pan, Silène, Faune, Hébé, Ganimède, Triton, Priape, etc.; les autels, portiques, colonnes, vaisseaux; les couronnes et guirlandes de fleurs et de feuilles de toutes sortes, agencées avec une élégance et une variété infinies. La matière de quelques-uns de ces fragments de vases est si précieuse que j'ai cru avoir trouvé une imitation des murrhins, sinon un murrhin véritable : c'est une matière d'un bleu violet pourpré, mêlée de lames argentées ou dorées, brillante, transparente; un autre fragment est d'une pâte verte et blanche, claire et translucide; les autres sont de terre rouge,

noire, grise, blanche, avec des vernis argentés, plombés, etc.

Première liste.

Q. VA, sur une amphore; c'est peut-être un nom de consul.
FORTIS
CRESTIS. OF.
SENO
LASIVCA. F.
NIMO, nom patois de la ville de Nîmes.
OF. BILIC.
OF. MASCLI.
OFF. CATI.
OF. CALVD. CAD., peut-être *Claud.*
OF. ANOR.
OF. LAEVI.
OF. ANNI.
OF. FIRMI.
OF. PRIM.
OF. PAL.
OF. SVRCICI.
COCI. OFIC.
CARINVS.
SILVANI.
MAXIMI.
MARCO
FIRMO
ACVI. *Manu*
M. AELII
M. ACCAR.
Q. TAEN.
MEDA.
AXIM.
SCOR.
RICO.
NIXI
MIA

Ces derniers ne sont peut-être que des initiales, quoique je n'y voie pas de points.

Seconde liste.

O. FOSSI.
S. COINS.
ACVS.
CRESINVS.
LEPTAS.
SOLICITVS.
CALVI.
LITA ou *Rita*, nom gaulois de Limoges.
OFIC. M.
IVN. F.
M. ALBI.
OF. BILICI.
OF. BASSI.
I. VACI.
IV. MAXIM.

MAXIMVS.
AT. FI*guli*.
DIMIONO.
OF. LABIO.
PAX. III.
NARITI.
ALBI
CENO.
ENIO. FEC. *fecit*.
PAVL.
CRES.
PLEVEI.
OICO.
GEK
FORMOSVS.
OF. INGEMINI.
OFI. PLAVTI.
OF. CENO.
TAVRIN.
OFF. SENILIS., autour d'une rose à huit feuilles.
OF. HONORI.
CONA.
VSTA.
EIMIA.
VASVEVAL. F.
ATEI.
A. M.
RAM.
ARD.
REC.
ICO.
ASTE.
AFEC.
BVCCIVS. F.
CR. OF. SIN.
TABVR
OF. DOSSENI. M

Ces deux derniers noms nous sont transmis dans une lettre du 7 décembre dernier. *Tabur* paraît à M. Maurice Ardant peu commun; l'autre lui semble singulier par le monogramme qui le termine.

Dans une lettre du 20 novembre dernier, M. le colonel Carbuccia, commandant la subdivision de Batna, exprime à la Société combien il a été heureux et fier, en apprenant qu'elle l'avait admis au nombre de ses membres, et s'empresse de lui faire connaître qu'il se met entièrement à sa disposition pour les recherches à faire dans le pays qu'il commande. « Je m'estimerais très-heureux, dit-il, si

l'accueil fait par *tous*, dans la subdivision de Batna, à mes honorables confrères, MM. de la Mare et Renier, pouvait engager quelques-uns d'entre vous à venir visiter les immenses et magnifiques ruines qui couvrent notre sol; mon appui leur est acquis d'avance avec tous mes services. »

M. le colonel Carbuccia apprend ensuite à la Société que MM. de la Mare et Renier exécutent des travaux qui leur font le plus grand honneur, et qu'ils ont déjà recueilli une collection d'inscriptions des plus importantes et des plus précieuses. « Leur voyage comptera dans les annales de la science par suite de leurs nombreuses découvertes. »

A cette lettre, M. le colonel a joint, comme hommage adressé à la Société, un extrait du travail archéologique de la subdivision de Batna, dont la Société décide l'insertion dans le procès-verbal de la séance.

LIVRE LXII[e].

Khanga de Tiganimin.

Le 6 juin 1850, la colonne arriva au khanga (défilé) de Tiganimin. Elle y admira les vestiges d'une route qui a dû être aussi difficile que celle que la France a construite dans la gorge de la Chiffa, et d'un canal d'irrigation taillé dans le roc, dans le genre de celui que j'ai découvert au-dessous du pont d'El Kantra sur la route de Biskra. Pendant qu'on rendait un sentier praticable pour le passage du convoi, un sous-officier s'approcha de moi, et

me demanda en riant si je voulais voir quelque chose qui me ferait plus plaisir que la vue de la route. J'acceptai, et il me montra les deux inscriptions, dont ci-joint le dessin, taillées dans le roc. Elles sont à plus de 500 mètres de distance l'une de l'autre.

La première est incompréhensible. On dirait que c'est l'œuvre de soldats qui se sont amusés à écrire rapidement et grossièrement sur le roc, en attendant peut-être la reprise des travaux; cependant la finale PERFC pourrait signifier PERFECERVNT.

La voici :

CAV. S. ET. OCEEL
EC. IAVCoNDVC
IAVO. P. PERFC

La deuxième inscription, au contraire, est gravée par des ouvriers habiles; elle est, je crois, digne d'intérêt à plusieurs titres. La voici :

IMP. CAES. T. AELIO
HADRIANO ANTONINO
AUG. PIO. P. P. IIII. ET M
AVRELIO. CAESARI. II
COS. PER. PRASLINA
MESSALIANVM. LEG
AVG. PR. PR. VEXIL.
LEG. VI. FERR. VIA
FECIT.

« Sous l'empereur Cæsar Titus Ælius Hadrien Antonin Auguste, pieux, père de la patrie, consul pour la quatrième fois, et sous Marc Aurèle Cæsar, consul pour la seconde fois, le légat et propréteur étant Praslina Messalianus, les vexillaires de la sixième légion Ferrata ont fait cette route (*via* pour *viam*). »

4° Le savant M. Letronne (dont le monde savant pleure encore la perte) dit, dans une notice sur le dieu-soleil Mithra qui a été en grande vénération dans toute la Numidie [1], que, pendant quatre siècles, il n'y a eu qu'une légion, la III[e] Auguste, dans cette partie du territoire romain : il avait raison, car, jusque-là, nous n'avions trouvé aucune inscription où fût citée, comme y ayant résidé aussi, une autre légion que la III[e], la IX[e] exceptée bien entendu ; on sait, d'après Tacite, que cette IX[e] légion hispanienne arriva en Afrique pour prendre part à la guerre contre Tacfarinas [2].

L'inscription de Tiganimin prouve que la VI[e] légion *Ferrata* a été en Numidie, et je dois, au nom des soldats de la II[e] légion étrangère française, payer aux vexillaires de cette VI[e] légion, le juste tribut de l'admiration que nous a inspirée l'œuvre gran-

[1] Nous avons à Lambesa, à Diana, à Thamugadis, plusieurs inscriptions votives à ce dieu.

[2] J'ai commandé la subdivision d'Aumale, et à Auzia je n'ai vu aucune inscription où soit mentionnée cette neuvième légion.

diose qu'elle a accomplie en 147 de notre ère. C'est en effet en 147 qu'Antonin le Pieux et Marc Aurèle furent ensemble consuls, le premier pour la quatrième fois, le second pour la deuxième fois.

2° La VI[e] légion Ferrata, stationnée depuis Auguste jusqu'à Vespasien à Apamée, de Syrie, fut, à la mort de Néron, conduite en Italie par Mucien, lieutenant de ce dernier prince, et à l'avénement duquel elle eut la principale part. Elle alla ensuite combattre les Daces sur les bords du Danube, et là s'arrêtait son histoire, d'après mon savant confrère, mon maître et mon ami, M. Léon Renier, dont la parole fait autorité en pareille matière : l'inscription de Tiganimin ajoute une page de plus à l'historique militaire de cette légion.

Il ne faut pas confondre la légion VI Ferrata avec la légion VI Victrix, stationnée, du temps d'Auguste, à Braccara (aujourd'hui Braga), en Portugal, et qui quitta ce pays avec Galba, qu'elle venait d'élever à l'empire; cette légion, après avoir pris une part active aux guerres civiles qui signalèrent cette malheureuse époque, fut envoyée sur les bords du Rhin, et depuis dans l'île de Bretagne, où ses vexillaires construisirent une partie du long mur qui séparait les possessions romaines des montagnes occupées par les Pictes et les Calédoniens.

L'inscription de Tiganimin nous apprend encore ce qui suit.

3° Procope, dans son Traité de la guerre contre

les Vandales, dit que les Romains ne sont entrés dans les Aurès que sous le généralat de Solomon. Les ruines nombreuses de la vallée de l'Oued Abiod que nous venons de parcourir n'étaient que des indices du contraire. Mais l'inscription de Tiganimin en est une preuve, et elle constate une fois de plus combien il faut se méfier des dires de ce célèbre historien.

4° Les tables de Peutinger mentionnent une route qui ne devait pas avoir moins de 520 kilomètres, et qui, partant de Lambesa, desservait le sud des possessions romaines et les Aurès, aboutissant à Thélepte et à Théveste.

J'ai trouvé plusieurs bornes milliaires de cette route, sur lesquelles on lit :

A LAMBESE
MILLIA XIIII ou VIIII.

Elles se trouvent dans les vallées de Ksour et d'El Kantra : donc la route suivait cette direction. Un des points de cet itinéraire était Badias, qui est l'oasis de Bades actuel, situé sur l'Oued el Avab, d'où il suit qu'elle ne continuait pas à remonter vers le nord, en passant par Tiganimin et la vallée de l'Oued Abiod. Cependant une route romaine passait par ce défilé : ces données sont très-utiles pour l'établissement du canevas routier des Romains, dont les soldats de la légion s'occupent depuis longtemps......

Signé le colonel CARBUCCIA.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'un de ses membres résidants, M. Kœnigswarter, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Bourquelot fait une seconde lecture de son *Document antérieur au IXe siècle sur la géographie de la Gaule.* La Société en prononce le renvoi à la Commission des impressions.

M. Ernest Breton commence la première lecture du mémoire de M. Limousin, ingénieur des ponts et chaussées, intitulé : *Recherches concernant une ancienne station romaine, dont on voit encore les ruines dans le département de la Charente.* Cette lecture sera continuée dans une prochaine séance.

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. DEPPING, président.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 3e trimestre, grand in-8°.

Séances et travaux de l'Académie de Reims. N°s 8, 9 et 10; in-8°.

L'Investigateur, journ. de l'Inst. hist.; 192e et 193e liv.

Bulletin de la Société de l'histoire de France. N° 10.

Le Petit Thalamus de Montpellier. 1841; in-4°.

Publications de la Société archéologique de Montpellier. Tomes II et III, n° 18; in-4°.

Coutumes de Perpignan. 1 vol. in-4°.

Correspondance.

M. Bataillard, que de tristes préoccupations et le mauvais état de sa santé empêchent de se livrer à aucun travail, renvoie à la Société le volume d'*Etudes historiques* de M. Kœnigswarter, *sur les développements de la société humaine*, en la priant de l'excuser s'il ne fait pas sur cet ouvrage le rapport dont il ne s'était chargé que sur les instances de ses confrères.

L'Institut historique de France a adressé à la Société plusieurs invitations pour assister à sa séance extraordinaire de 1850, qui a eu lieu le 29 décembre au palais du Luxembourg.

M. Castellanos, président de l'Académie d'archéologie de Madrid, en annonçant au président de la Société des antiquaires de France qu'il a été nommé membre honoraire de l'Académie espagnole, lui témoigne le désir d'obtenir de la Société française le titre de correspondant.

La Société, consultée, exprime la satisfaction que lui fait éprouver la distinction conférée à son président, et, quant à la demande de M. Castellanos, elle décide qu'il y sera donné suite dans la forme ordinaire. En conséquence, MM. Maury et Duchalais s'étant portés présentateurs, M. le président nomme une commission composée de MM. de Longpérier, Bourquelot et Dessales, qui devra faire son rapport sur les titres de M. Castellanos.

La lettre de celui-ci contient en outre une proposition qui consiste à échanger deux diplômes de correspondants entre les Sociétés de Paris et de Madrid, diplômes qui seraient remis aux membres de ces compagnies que désigneraient les deux présidents. Plusieurs membres font observer qu'un échange de cette nature est tout à fait insolite, et que la Société des antiquaires de France ne confère le titre d'associé étranger que de deux manières, soit spontanément, pour récompenser d'éminents services rendus à la science archéologique, soit sur la demande des candidats, mais toujours après avoir entendu un rapport sur leurs titres. Après une délibération à laquelle prennent part MM. Depping, Maury, de Martonne, Bourquelot, Duchalais, la Société décide que M. Castellanos sera informé officieusement de cette circonstance, et prié de faire connaître les noms et les travaux de ceux des membres de l'Académie archéologique de Madrid qui pourraient devenir d'utiles correspondants pour la Société des antiquaires de France.

M. d'Hombres-Firmas fait part à la Société de la découverte d'un ancien cimetière dont on ne soupçonnait pas l'existence. Les habitants de Saint-Hippolyte de Caton, arrondissement d'Alais, s'étaient déterminés à construire une vaste citerne sur la place du village. Les travaux venaient de commencer lorsqu'on découvrit un grand nombre de tombeaux serrés les uns contre les autres, occupant

tout l'emplacement destiné à la citerne et semblant s'étendre sous le reste de la place et même sous les maisons voisines. C'était donc là un ancien cimetière et un cimetière bien plus considérable que ne le comporte la population actuelle.

Ces tombeaux sont tous dirigés de l'est à l'ouest. Les extrémités et les côtés sont formés de pierres plates, dressées les unes près des autres, sans être ni taillées ni maçonnées. Ils sont recouverts de pierres semblables, fort communes dans le pays où des bancs calcaires se débitent et se cassent carrément, ou plutôt en rhombes de toutes les dimensions.

Ces dalles, mal jointes, ont laissé pénétrer la terre entre les os qu'elles renferment; mais il ne paraît pas qu'on en eût jeté sur les corps en les ensevelissant; on reconnaît les trous et les fentes qui lui ont donné passage.

En continuant à creuser la citerne, on a trouvé un second étage de tombeaux à un demi-mètre au-dessous des premiers; il paraît que la même fosse servait pour deux rangs superposés. M. d'Hombres-Firmas suppose qu'après avoir enseveli un corps et l'avoir recouvert d'une ou de plusieurs larges pierres, à environ un mètre de profondeur, on y jetait quelques décimètres de terre, et que l'on réservait la partie supérieure de la fosse pour une prochaine inhumation, avant de niveler le sol.

Quelques tombeaux de ce cimetière contiennent

deux corps. L'un d'eux parut plus remarquable à notre honorable confrère, en ce qu'au lieu d'être couvert, comme les autres, de pierres posées à plat, ces pierres étaient arrangées en forme de toit à deux pentes, ainsi que le dessus de nos cercueils. Ce tombeau renfermait trois corps, deux placés au fond, dos à dos, le troisième dessus, au milieu. Ce dernier était mutilé; il avait plusieurs côtes fracturées ; la tête et le pied gauche manquaient.

Dans tous les tombeaux de ce cimetière, on a observé deux pierres, l'une à droite, l'autre à gauche des têtes, comme pour les assujettir ou pour les élever, selon l'usage des Francs. On en a remarqué un dans lequel la tête reposait sur la courbure d'une houe en fer toute rouillée, l'*ascia* des Gaulois, ce qui indique quelqu'un de qualifié, comme le vase de terre qu'il avait à ses pieds, dont le contenu avait servi vraisemblablement à le purifier.

Parmi ces tombeaux, s'est trouvé celui d'un enfant, de 60 centimètres de longueur, dont le squelette s'est émietté quand on a voulu l'enlever, sans qu'on ait pu en avoir un os entier. Ceux des adultes sont mieux conservés, et ce qui est très-remarquable, ils sont généralement plus forts, plus grands et plus pesants que les os analogues des hommes de notre époque. M. d'Hombres-Firmas offre à la Société un *humerus* et un *femur,* pris sans choix, parmi bien d'autres, pour servir de termes de comparaison. Les

crânes de ces anciens squelettes sont plus épais que ceux des squelettes récents; cette différence, déjà observée, a été attribuée à l'habitude qu'avaient certains peuples de se raser la tête et d'être constamment nu tête, même au soleil.

Il existe peu de documents sur les diverses peuplades qui ont habité ces contrées. On sait que les Romains de la colonie de Nîmes s'étaient répandus aux environs d'Alais, et on y rencontre assez fréquemment des traces de leur séjour, médailles, lampes, urnes lacrymatoires, vases de terre et de verre, pierres tumulaires, fragments de mosaïques, etc.

Notre honorable confrère a plus d'une fois trouvé, à Saint-Hippolyte, dans les champs, des débris de poteries, des briques dites sarrasines, des tuiles plates à rebord et de ces tuiles cannelées qui en recouvraient les joints; il a publié plusieurs inscriptions romaines recueillies dans son voisinage, mais, quant au cimetière récemment découvert, il n'a point offert une seule inscription.

Dans une note, M. d'Hombres-Firmas n'hésite pas à faire dériver d'*ascia*, le nom languedocien *aissade* donné à tous les outils qui affectent plus ou moins la forme de la houe. L'*ascia* trouvé dans le cimetière dont il s'agit ne laisse aucun doute sur son usage; c'est le plus propre pour creuser la terre, et l'on pouvait s'en servir dans les funérailles pour jeter un peu de terre sur le mort, *sub ascia dedi-*

care, comme on le fait encore aujourd'hui. L'*ascia* qu'on voit sur quelques tombeaux est souvent fort mal figuré, ce qui l'a quelquefois fait prendre pour une charrue, une ancre, une hache, une doloire, etc.

Travaux.

M. Maury fait une seconde lecture des *Tableaux des différents calendriers de l'antiquité*. La Société en propose le renvoi à la Commission des impressions.

M. Maury fait une première lecture de la *Notice biographique sur M. Bottée de Toulmon*, par M. Vincent. Une seconde lecture est demandée.

Le Secrétaire de la Société,
Ch. MAUFRAS.

RAPPORT

SUR

LES COUTUMES LOCALES

DU BAILLIAGE D'AMIENS,

PAR M. KOENIGSWARTER, *Membre résidant;*

lu à la séance du 19 avril 1850.

Il y a dix ans environ, une voix osa s'élever pour signaler l'absence complète des études historiques dans nos écoles de droit. Se plaignant de la profonde ignorance de la jeunesse française à l'endroit des origines de notre droit national, et relevant le drapeau tombé des mains de l'infortuné Klimrath, qu'une mort jalouse avait prématurément enlevé à la science et à l'espoir du monde savant, cette voix appela l'attention sur l'importance extrême de l'élément germanique pour l'étude de notre droit coutumier, qui lui-même est la source la plus riche de la législation qui nous régit[1].

Celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment reconnaît avec bonheur les pas immenses que les études historiques de notre ancien droit ont

[1] *De l'Étude historique du droit civil en France.* (*Revue de législation et de jurisprudence*, juillet 1841, p. 31 et suiv.)

faits depuis cette époque, et sans entrer dans le détail des auteurs qui y ont contribué, ou des ouvrages qui ont paru, il n'hésite pas à dire, que la France, sous ce rapport, a fait plus de chemin dans les dernières dix années, que pendant le demi-siècle qui les a précédées.

Parmi les obstacles qui empêchaient surtout l'étude des origines de notre droit, nous signalions à cette époque la négligence des anciennes sources, et l'état d'oubli ou de désordre dans lequel se trouvaient les antiques monuments de notre législation nationale[1]. Cette remarque s'appliquait surtout aux textes antérieurs à la rédaction officielle des coutumes qui, comme nous le savons, n'a eu lieu qu'après l'expulsion des Anglais du royaume, en vertu de l'ordonnance de Montil-lès-Tours (1453). Encore s'écoula-t-il près de quarante ans, car ce n'est que de 1494 à 1496, que se firent les premières rédactions officielles et authentiques des coutumes du royaume : c'étaient celles de Chaumont, Melun, Ponthieu, Troyes, Sens, Boulenois et Amiens.

M. Laferrière, dont les travaux précieux pour l'histoire du droit français méritent une citation toute particulière, avait senti la nécessité de remédier à cet état de choses. Le savant professeur avait publié vers la même époque un projet de collection des monuments relatifs à l'histoire du droit civil fran-

[1] *Matériaux nécessaires à l'étude historique de notre droit civil.* (*Ibidem*, août-septembre 1842, p. 157 et suiv.)

çais [1]. Tout en applaudissant à ces efforts méritoires, nous différions d'opinion sur l'étendue et la classification des matières de cette collection, et nous soumîmes au public une notice bibliographique des sources et monuments de notre ancien droit civil [2]. Eh bien, tel a été le zèle d'arracher les anciennes coutumes à l'oubli, tant de publications de vieux textes ignorés ou oubliés ont vu le jour depuis cette époque, qu'aujourd'hui nous aurions de quoi doubler cette notice.

L'ouvrage sur lequel vous m'avez chargé de vous faire un rapport, rentre dans cette catégorie de travaux. Personne ne contestera la richesse des sources de nos provinces du nord, qui comparée à la pénurie des monuments de droit du midi, a dû nécessairement attirer l'attention des historiens et des jurisconsultes. Mais je ne sais quel privilége s'est attaché aux monuments de la ville et du comté d'Amiens, qui de tout temps ont donné lieu à des travaux et à des publications particulières. Serait-ce peut-être que la capitale de la Picardie fut aussi la patrie du père des études du droit du moyen âge celui qui le premier de tous appela l'attention du monde savant sur l'importance des lois barbares et des coutumes féodales? celui à qui la ville, qui l'a vu naître, vient d'ériger un monument sur l'une de ses places publiques? Vous avez tous nommé Charles

[1] Rennes, 1840, 18 pages in-8.
[2] Voy. *Revue de législ.*, août-sept. 1842, p. 165-177.

du Fresne, plus connu sous le nom de Du Cange.

Nous avons déjà eu occasion de dire que la coutume d'Amiens avait été parmi les premières à être rédigée d'une manière officielle. Du Cange lui-même a écrit une histoire de la ville d'Amiens et de ses comtes, ainsi qu'une histoire des évêques de cette ville qui est restée inédite. M. Martial Delpit a publié, il y a une dizaine d'années, un Mémoire sur les sources manuscrites de l'histoire municipale d'Amiens. Il y avait à la Bibliothèque nationale, sous le n° 9822[3], un vieux manuscrit contenant, entre autres monuments de droit, un ancien *Coutumier de Picardie*. M. Marnier qui a déployé un zèle digne de tout éloge dans la recherche de nos anciennes sources, l'a publié sous le titre : *Ancien Coutumier inédit de la Picardie*, contenant les coutumes notoires, arrêts et ordonnances des cours, assises et autres juridictions de Picardie au commencement du XIVe siècle. Paris, Durand, 1840.

Ce qu'on avait fait pour les coutumes générales de la province, et pour celles particulières de la ville d'Amiens, M. Bouthors a voulu le faire pour les coutumes locales du bailliage. Sous le patronage de la Société des antiquaires de Picardie, il a paru en 1840 un volume in-4°, contenant les coutumes locales des prévôtés d'Amiens, de Beauvoisis et de Fouilloy. Les deux volumes qui font l'objet du présent rapport, font suite à cette publication ; le premier renferme les coutumes locales des prévôtés de

Vimeu et de Saint-Riquier, le second celles de la prévôté de Doullens. Resteront à publier celles de Beauquesne et de Montreuil, et l'ouvrage de M. Bouthors sera complet.

L'éditeur ne s'est point contenté de donner le texte et les signatures des individus qu'on trouve en bas de ces rédactions, il a donné une description matérielle des manuscrits, il a enrichi sa publication de notes explicatives, de notices historiques et même de dissertations, qui méritent une attention toute particulière.

Qu'il nous soit permis de faire une observation générale sur l'importance de ces coutumes locales. Les coutumes générales des provinces, les chartes et statuts des villes sont loin d'avoir cette physionomie particulière; car la presque totalité de ces coutumes locales appartient à des villages ou bourgs; ce sont les intérêts agricoles, les droits ruraux qui y sont traités, points sur lesquels ni les coutumes générales des provinces, ni celles des villes ne nous donnent des éclaircissements suffisants. A côté de ces matières, on trouve la reconnaissance des droits seigneuriaux ou des prestations personnelles les plus extraordinaires, dont notre siècle de civilisation et de mœurs adoucies a voulu plus d'une fois révoquer en doute l'existence légale. Ces coutumes locales sont pour notre France ce que les *Hof* et *Bauern-Rechte* sont pour l'Allemagne, dans lesquels *Grimm* a trouvé une si riche moisson de

faits. M. Michelet trouvera un jour, quand toutes les coutumes locales de France auront été mises au jour, de quoi tripler le volume de son beau livre des *Origines*.

En parcourant la publication de ces sources, nous venons de trouver dans plusieurs coutumes rurales de la prévôté de Vimeu la confirmation du droit de *maineté*, qui attribue aux puînés des enfants des avantages dans la succession des biens roturiers. Déjà on avait rencontré ces avantages des puînés dans les lois galloises rédigées au xe siècle en Angleterre [1], et on s'est demandé si cet usage a également existé parmi les Gaulois de France. César, il est vrai, n'en fait aucune mention, ce qu'il n'aurait cependant point négligé de faire, car c'était un point qui contrastait d'une manière trop frappante avec les lois successorales du peuple romain; d'un autre côté quelques coutumes locales de nôtre Bretagne, notamment les usances de Quevaize et de Rohan [2] offraient des vestiges de ce droit de *juveigneurie*. Un illustre jurisconsulte M. Giraud [3], a émis l'ingénieuse conjecture, que les traces retrouvées en Bretagne étaient celles d'un usage pratiqué par la *plebs* rurale de la race galloise, et qui est resté ignoré de l'historien romain.

[1] Venedotian Code, B. II, ch. XII, § 3, 4. Dimetian Code, B. II, ch. XXIII. Gwentian Code, B. II, ch. XXXI, § 1.

[2] Citées par Michelet, *Origines*, p. 63.

[3] *Essai sur l'hist. du droit français au moyen âge*, I, p. 73.

Les droits de mainelé que nous venons de rencontrer dans les coutumes locales de la Picardie, pays germanique par excellence, et que *Grimm* [1] a retrouvés dans plusieurs coutumes rurales de l'Allemagne, viennent corroborer l'ingénieuse conjecture de l'auteur de *l'Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, que cet usage aurait fait partie des mœurs de la *plebs* rurale, puisque c'est dans des coutumes rurales, ce que les Allemands appellent *Bauern-Rechte*, qu'on en trouve les traces. Mais en même temps il reste constaté, que ce n'est pas seulement à la race kymri ou galloise, comme le veut M. Giraud, que ce droit de mainelé est propre, mais qu'il était également pratiqué par les populations rurales de la race germaine.

Quant aux prestations bizarres que les vassaux, colons ou serfs devaient à leur seigneur féodal, et dont *Grimm* a également donné des textes qui ne peuvent plus laisser le moindre doute sur leur existence réelle en Allemagne, les coutumes locales de France n'apporteraient pas un moins riche tribut; car bon nombre d'entre elles paraissent avoir été rédigées moins pour constater les franchises des populations, que les obligations serviles auxquelles elles étaient tenues envers les seigneurs. Ainsi dans le Nivernais le seigneur de Champdiou avait droit à une redevance, qui consistait à ce qu'on lui amenât sur un immense

[1] *Deutsche Rechtsalterthuemer*, p. 475.

chariot couvert de mousse et traîné par de vigoureux taureaux, un tout petit roitelet. Au moment de l'hommage rendu, on donnait à cet oiseau sa volée[1]. M. Michelet rapporte un semblable usage de la Lorraine, où les paysans de certaine seigneurie devaient conduire jusqu'au château un serin placé sur une voiture à quatre chevaux[2].

La publication de M. Bouthors apporte un nouvel exemple de cette singulière et bizarre redevance qui obligeait les paysans à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leur seigneur. Déjà l'infatigable *Grimm*[3] l'avait signalée en Flandre, en Lorraine, dans le pays de Trèves, dans la Wetteravie et dans le nord de l'Italie, rapportant en même temps plusieurs traditions populaires, qui rattachaient cette prestation à l'affranchissement de ceux à qui elle avait été imposée.

L'article 18 de la coutume locale de Drucat, petit village situé dans la vallée et à peu de distance de l'abbaye de Saint-Riquier, y soumet également les paysans de cette localité :

«Item et a ledit (seigneur) droit que, quant il couche et pernote en son chastiau dudit lieu, tous les subgietz dudit lieu de Drucat sont tenu batre l'ieaue estans auprez dudit chastiau pour empeschier que les raines ou grenoulles ne lui faicent noise, sur

[1] Chassan, *Symbolique du droit*, Introd., p. xcv.
[2] *Origines*, p. 250.
[3] *D. R.*, p. 355-356. *Mém. des antiq. de France*, VI, p. 123.

paine et amende à chascun subgiet de LX sols parisis [1].»

Comment trouver à une redevance aussi bizarre qu'humiliante une autre origine, une autre cause, que celle d'avoir été imposée comme symbole et souvenir de l'ancienne servitude; à peu près comme ces affranchis de l'Église, qui payaient tous les ans la valeur de quelques deniers de cire, en reconnaissance de la liberté que l'Église leur avait accordée, et pour rappeler que lors de la cérémonie d'affranchissement ils avaient dû faire trois fois le tour de l'autel un cierge à la main.

Ces affranchis des églises ou des seigneurs ecclésiastiques portent dans les monuments du moyen âge fréquemment le nom de *cerarii* [2], *cerecensuales* [3], *luminarii* [4]; en Allemagne *wachspflichtig*, *wachseigen*, *wachzinsig;* en Westphalie, en Gueldre *wastinsig;* toujours à cause de leur tribut dû en cire, dont les églises faisaient une grande consommation. Du reste la cire et les cierges ou chandelles de cire se retrouvent partout au moyen âge, quand il est question de l'Église ou de ses dignitaires.

Ses arrière-vassaux rendaient leur hommage de cette manière, témoin les seigneurs de Boves, de

[1] *Coutumes locales du bailliage d'Amiens,* vol. I, p. 484.

[2] *Capitular.* ann. 779, c. XV: *de cerariis et tabulariis atque chartulariis...* Cf. Du Cange, II, 507.

[3] Grimm, *D. R.*, p. 315.

[4] Du Cange, IV, 287.

Picquigny et de Poix, qui, en leur qualité de vassaux de l'évêque d'Amiens, présentaient le jour de la fête de saint Firmin le martyr, à la messe, chacun un cierge du poids de cinquante livres orné de leurs armoiries [1].

Des bourgeois excommuniés de Laon offrent au doyen et aux chanoines du diocèse des figures d'hommes en cire du poids de vingt livres [2].

Quant aux pénalités imposées aux délits de moindre importance, nous retrouvons partout au moyen âge des amendes en cierges de cire, imposées aux délinquants en faveur des églises, abbayes et couvents.

Du reste le recueil de coutumes locales dont nous nous occupons en ce moment, contient des échantillons de toute espèce de ces redevances, prestations et corvées, au moyen desquelles les seigneurs savaient, par mille manières et sous mille formes diverses, arracher aux classes inférieures de la société féodale les fruits de leur propriété et de leur travail. Ici c'est le seigneur qui emploie les habitants des campagnes de Rue et de Saint-Valery [3] comme des chiens de chasse et les fait entrer tout nus dans l'eau pour ramasser le gibier ; là, c'est le seigneur de Neuville qui prend un plat de poisson sur chaque chasse-

[1] *Coutumes locales du bailliage d'Amiens,* I, p. 234, note 3.
[2] *Hist. du diocèse de Laon,* p. 308-9.
[3] Louandre, *Hist. d'Abbeville et de Ponthieu,* 1844, p. 401.

marée qui traverse son territoire [1] ; ici, ce sont les habitants de Drucat qui sont obligés de battre les étangs pour faire taire les grenouilles [2] ; là, c'est le maire de Ham qui doit à l'évêque d'Amiens une *troite* de deux cents œufs et une pièce de lard d'un pied de long et d'un pied de large, pour faire frire ladite *troite* [3]; ici, c'est *le droit de haste* ou de tournebroche, dû au seigneur de Tours-en-Vimeu, consistant en l'os de la cuisse et *un lez de cottelettes* pour chaque porc abattu [4]; là, c'est le droit de mort et de vif herbage, de queute à court, d'acquit, de tonlieu, de forage, et cent autres trop longs à énumérer en ce lieu.

Arrêtons-nous cependant un moment à ce relief payé aux seigneurs à l'occasion du mariage, redevance connue dans l'Europe féodale [5], sous le nom de *maritagium, marchetta, cullage,* et ne nous étonnons point de la retrouver dans les coutumes locales du bailliage d'Amiens, puisqu'il est connu qu'un arrêt du Parlement du 19 mars 1409 avait défendu à l'évêque de cette ville d'exiger une indemnité des personnes nouvellement mariées, pour leur permettre

[1] *Coutumes locales*, I, p. 411. Pareille redevance est due au seigneur d'Averdoing. *Ibid.*, I, 441, note 30.

[2] *Coutumes locales*, I. p. 484.

[3] *Ibid.*, I, p. 343, note 28.

[4] *Ibid.*, I, p. 430.

[5] En France, en Angleterre, en Écosse, en Piémont, en Suisse, cf. Michelet, *Origines*, p. 263. Spelman et Du Cange, verb. *Marcheta.* Grimm, *D. R.*, p. 384, note 2.

de coucher avec leurs femmes les trois premières nuits. En effet, dans le rôle de l'évêché d'Amiens de 1302, l'obligation des nouveaux époux de payer quatre setiers de vin pour droit de mariage, est écrite en toutes lettres.

A Auxi-le-Château [1] dans la prévôté de Doullens, c'est l'étranger qui vient épouser une fille ou femme du lieu, qui doit obtenir congé du seigneur ou de ses officiers, pour pouvoir coucher avec la mariée la nuit des noces, sous peine de soixante sols parisis d'amende.

Sur le territoire de l'abbaye de *Blangy en Ternois,* dans la même prévôté, tout homme étranger qui se marie avec une femme du pays, et vient y fixer sa résidence, est obligé de payer aux religieux et à l'abbé deux sols parisis pour droit de cullage [2].

Dans d'autres localités cette redevance se réduisait pour les nouveaux époux à l'offrande d'un mets ou d'un plat de mariage. Cet usage était très-répandu en France [3]; nous le retrouvons encore dans les coutumes locales du bailliage d'Amiens :

« Item, et quant aucun des subgietz ou subgietes dudit lieu de Drucat se marye et la feste et noeupces se font audit lieu de Drucat, le maryé ne poeult couchier la première nuyt avec sa dame de noeupce sans le congié, licence et auctorité dudit seigneur,

[1] Art. 4 de cette coutume. *Coutumes locales*, II, p. 60.

[2] *Coutumes locales*, II, p. 77, art. 14.

[3] Michelet, *Origines*, p. 265 s.

ouquel ledit seigneur ait couchié avecq ladite dame de noeupce; lequel congié il est tenu demander audit seigneur ou à ses officiers; pour lequel congié obtenir ledit maryé est tenu bailler ung plat de viande tel que on la menge ausdites noeupces, avec deux los de bruvaige tel que l'on boit ausdites noeupces, et est ledit droit appellé droit de cullage; et d'iceluy droit de cullaige ledit seigneur et ses prédécesseurs ont joy de tout temps et de tel qu'il n'est mémoire du contraire [1]. »

Ce texte explicite ainsi que le suivant rapporté par Carpentier [2] : « Comme sire de Mareuil puet et loit avoir droit de braconage sur fille et fillette en medite seigneurie : si se marient, et si ne les braconne, échent en deux solz enver ladite seigneurie; » ne permettent point de croire avec M. Michelet [3] que ce droit honteux n'ait jamais été payé en nature. Nous pensons tout le contraire avec l'auteur de notre livre, car ces usages qu'on voudrait nier, à l'honneur de la dignité humaine, ont laissé des traces manifestes. M. Bouthors tire l'origine du *maritagium* de la servitude et s'exprime en ces termes : « Quand on songe au pouvoir illimité qu'un maître avait sur ses esclaves de l'un et de l'autre sexe, il est bien permis de le supposer. Celui qui pouvait dire : cet homme est à moi, j'ai le droit de

[1] *Coutumes locales*, I, p. 484, art. 17.
[2] I, 1228.
[3] *Origines*, p. 263.

le cuire et de le rôtir[1], était tout aussi fondé à ajouter : cette femme est à moi, les enfants qu'elle met au monde sont ma chose ; donc je puis lever sur elle le tribut du plaisir et féconder le sein dont le fruit m'appartient. En élevant leurs esclaves à la condition de sujets, les maîtres devenus seigneurs ont remplacé par une indemnité le droit auquel ils renonçaient, mais longtemps encore ils ont conservé la tradition de ce droit, moins comme une alternative à laquelle ils pourraient avoir recours en cas de non payement de l'indemnité stipulée, que comme moyen de rappeler aux descendants de leurs affranchis le souvenir de leur condition originelle[2]. »

Du reste ce principe de contrôle absolu qu'exerçait le maître sur le mariage de ses serfs se trouve déjà établi dans la loi salique, titre XXVII, § 6 :

« Si quis servus ancillam alienam sine voluntate « domini sui sibi in conjugium copulaverit, CXX dena- « ria qui facient solidos tres culpabilis judicetur, « aut CXX ictus accipiat. »

C'est encore de ce contrôle ou droit de servitude qu'est né le *formariage*, qui a survécu dans presque toutes les coutumes de l'Europe romano-germanique et que notre grand coutumier[3] définit ainsi : « Formariage est à dire que telles personnes serves ne se

[1] Grimm, *D. R.*, p. 345.

[2] *Coutumes locales*, *Théorie des prestations personnelles*, I, p. 470.

[3] Folio 75 de l'*édit. de Paris*, 1539.

peuvent marier avec une personne d'autre condition, et en autre justice, sans le congé de leur seigneur. »

Enfin, ce droit qu'avait le suzerain féodal de marier sa vassale et de lui choisir un époux, quoique prétextant des motifs plus acceptables, et déduit de la nécessité de la loi féodale de ne pas laisser passer le fief, par le mariage, en mains ennemies[1]; ce droit de mariage, si fréquemment exercé sous le régime féodal, surtout en Angleterre et en France, et qui a fourni à nos rois un des moyens les plus efficaces d'agrandir et d'assurer leur puissance, doit son origine à la même source. Car la féodalité qu'était-ce autre chose que la confusion du propriétaire et du souverain en la même personne, et bon nombre de droits féodaux qu'étaient-ce, sinon des anciens droits du maître sur le serf, sous une forme adoucie?

En parcourant les coutumes locales de la côte de Picardie, notamment celles du Vimeu, on tombe sur des dispositions étranges qui tiennent évidemment à l'ancien usage du *lagan*. Ainsi les articles 4 et 5 de la coutume de Saigneville[2], petit village situé à l'embouchure de la Somme, punissent d'une amende vingt fois plus forte que les coups de main garnie ordinaires, ceux qui ont pour théâtre la plage de la mer;

[1] Philippe de Navarre, ch. LXXXVI. Constit. de Sicile, III, 23, 1. Ordonn. de saint Louis de 1246, art. 2.

[2] *Coutumes locales*, I, p. 419.

une semblable aggravation d'amende est fixée par la coutume de Saint-Valery. L'article 2 de la coutume de Saigneville attribue au seigneur du lieu « tous droiz de lagantz et choses épaves qui y arrivent. »

Il s'agit ici évidemment du droit de bris et de naufrage, que les habitants des côtes de la Picardie s'étaient arrogé, et qui venait d'être transféré aux seigneurs féodaux. Ce fut un progrès, comme nous le montre le savant éditeur de ces coutumes.

Remontant à l'origine de cet usage inhumain des siècles qui nous ont précédés, et commun à toutes les côtes de l'Europe barbare, M. Bouthors dit avec beaucoup de justesse que la mer n'a pas toujours, comme au temps où nous vivons, vu ses flots couverts de pacifiques navigateurs, apportant la richesse et les produits des pays lointains. Il fut un temps, où la mer jetait périodiquement sur les rivages des hordes de barbares, apportant le pillage et la dévastation. Autrefois l'apparition d'une flottille saxonne, danoise ou normande était une calamité publique, et si les flots en courroux dispersaient les vaissaux de ces audacieux pirates, ou les brisaient sur les rochers du rivage, les naufragés au lieu d'y trouver une main secourable, n'y devaient nécessairement trouver que des ennemis prêts à les dépouiller et à les tuer. Le moindre était de demander une rançon à ceux des naufragés à qui on rendait la liberté. Ainsi Harold, roi des Anglo-Saxons,

ayant été jeté par une tempête sur les côtes du Vimeu, fut fait prisonnier par Gui Ier, comte de Ponthieu, et enfermé dans une tour, au pied de la falaise de Saint-Valery, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Tour d'Harold.*

Ce sont les invasions maritimes des peuples saxons et scandinaves qui répandirent sur les côtes de l'Europe du moyen âge cet usage barbare, qu'on ne rencontre plus que chez les peuplades sauvages, de faire prisonniers, de mettre à mort même les naufragés qui refusaient de payer rançon, ainsi que cette coutume de s'emparer de tout ce que la mer jetait au rivage.

Les dispositions pénales dont nous venons de parler, prouvent que ce droit de *lagan*, dévolu au premier occupant, devait donner lieu à des rixes et à des disputes fréquentes. Parmi les habitants des côtes, ce fut donc un véritable progrès, quand ce droit fut transféré au seigneur, car en retirant les épaves maritimes du domaine privé pour les faire entrer dans le domaine du fisc, les seigneurs avaient substitué en quelque sorte l'ordre matériel au désordre, et supprimé une cause de guerre continuelle. Du reste, en abandonnant ce monopole odieux, ils prêchaient le meilleur exemple aux populations des côtes. Ainsi M. Bouthors (I, page 361) cite des documents authentiques d'où il appert que Philippe Auguste, ainsi que le comte de Flandre, la comtesse de Boulogne, le comte de Ponthieu, Bernard de Saint-

Valery et Guillaume de Cayeux, sur la sollicitation réitérée de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, ont solennellement renoncé en 1191 au droit de *lagan*, et à la part qui leur revenait dans les navires, marchandises et objets échoués.

Du reste l'humanité n'était pas le seul motif qui poussait à l'abolition de cet usage barbare, l'intérêt du commerce maritime y contribuait également. Vers la fin du XIIe siècle, les communes picardes avaient pris un grand développement et commençaient à rivaliser avec les opulentes villes de la Flandre. Il y avait un grand commerce entre l'Angleterre et les villes de la Somme; les villes d'Amiens, d'Abbeville, de Montreuil-sur-Mer, de Saint-Omer, de Bruges, de Gand, de Valenciennes, de Péronne, de Tournai, de Douai, de Lille, de Cambrai, de Saint-Quentin, de Reims, de Châlons, de Beauvais, formaient une association connue sous le nom de *Hanse de Londres,* et cette association avait pour but principal la sécurité du commerce et l'abolition de la piraterie.

C'est encore à l'influence de cette association marchande, qu'il faut attribuer l'acte par lequel le droit haineux du *lagan* fut aboli sur les côtes de la Manche depuis Cayeux jusqu'aux bouches de l'Escaut.

En poursuivant la lecture de cette intéressante publication, nous ne pouvons laisser passer sous silence l'étymologie forcée du mot *herde*, qui se

trouve dans l'article 3 de la coutume de l'échevinage d'Ocoche [1]. La signification incontestable est une quantité de bétail menée par un seul conducteur, un troupeau enfin. L'annotateur [2] cherche l'origine de ce mot à grands frais dans la basse latinité, et le dérive de *hardeia*, qui, dit-il, avait dans le latin du moyen âge la signification de *fasciculus*, assemblage d'objets réunis par un lien, de là viendrait le sens figuré de troupeau. Mais ce n'est que l'ignorance des idiomes tudesques qui a pu permettre une étymologie aussi étrange, car si l'auteur de cette note savait l'allemand, il aurait dit tout simplement, que le mot *herde* est un mot de racine germanique, égaré sans doute dans le langage rustique de l'ancienne Picardie, puisque c'est encore aujourd'hui la traduction allemande de notre mot *troupeau*.

La dissertation sur les coutumes dans leurs rapports avec le principe de l'organisation de la famille, dont M. Bouthors a fait précéder le second volume de ses *Coutumes locales*, mérite une mention toute particulière. Quoique ne répondant pas entièrement à ce que le titre promet, nous ne pouvons disconvenir que l'auteur a tracé d'une main ferme les grands contours de l'organisation de la famille, et autant qu'un aussi vaste sujet pouvait être traité dans

[1] *Coutumes locales*, II, p. 148.
[2] *Ibid.*, p. 186, note 80.

une dissertation de moins de trente pages d'impression.

Dans une première partie [1] l'auteur recherche pourquoi le mariage n'a pas été réglementé par le droit coutumier, et il indique la véritable raison, en disant que cette matière était tombée, dès avant la rédaction des coutumes, dans le domaine ecclésiastique, et se trouvait par conséquent régie par la loi canonique. Remontant à l'origine du mariage, il voit la première forme dans l'achat, usage dont nous avons récemment [2] cherché à démontrer la généralité chez toutes les fractions du genre humain; arrivant ensuite à caractériser le mariage antique, païen, et le mariage chrétien, il montre que la valeur personnelle de la femme joue un plus grand rôle dans ce dernier, et que c'est le christianisme qui est venu proclamer que la femme n'était pas l'esclave mais la compagne de l'homme; que le contrat qui lie sa destinée n'était plus un acte translatif de propriété, mais un acte où les clauses de l'association devaient être stipulées avec une égale liberté de part et d'autre; que c'est enfin l'Église catholique, qui fit d'un contrat ordinaire un sacrement, en déclarant l'engagement perpétuel des liens matrimoniaux.

Tout cela est vrai en thèse générale, mais comme

[1] *Coutumes locales*, p. 28-43.

[2] Voy. nos *Etudes hist. sur le développement de la Société humaine*. Paris, Durand, 1850, p. 1-53.

cela arrive toujours à ceux qui veulent traiter un sujet dans un espace trop restreint, l'auteur a été obligé de trop généraliser. Ainsi en décomposant ce monde païen, nous trouvons à Athènes et à Rome, quand le mariage libre et la dotalité avaient remplacé les anciennes formes du mariage *in manu*, que les femmes mariées étaient bien loin d'être des esclaves, et qu'au contraire leur position était beaucoup trop indépendante. En effet, la position de la femme, comme épouse, n'a jamais pu atteindre le vrai, le juste à Rome; il y avait toujours exagération d'un côté ou d'un autre; si l'épouse *in manu* n'a été guère mieux traitée qu'une esclave, la femme dans le mariage libre était dans une telle indépendance, qu'elle restait complétement étrangère aux intérêts de la famille de son mari. L'association, qui est la véritable base, l'idéal du mariage, est restée étrangère au mariage romain, malgré les belles définitions théoriques de Cicéron, de Columelle et de Modestin.

Mais s'il est vrai que cette idée de l'association de la femme aux intérêts du ménage est restée inconnue au monde païen, il n'est pas aussi correct de dire qu'elle est due dans le monde moderne uniquement au christianisme. Certes l'égalité des sexes fut proclamée par le dogme nouveau, qui renversa tant d'autres barrières du monde ancien; mais l'idée de l'association matérielle, de la communauté des biens entre époux naquit ailleurs. Il n'est ni le

temps ni le lieu d'en exposer ici l'origine. Contentons-nous de dire, que le germe en avait été déposé dans le monde barbare, dans les coutumes germaniques, qui attribuaient à la veuve une part dans les acquêts, à défaut de stipulation du don du matin [1]; et que la position plus élevée de la femme dans la famille, ses droits successoraux élargis, l'extension du commerce et de l'industrie, et par suite la valeur croissante de la richesse mobilière, furent autant de causes, qui finirent par faire de la femme, sous le rapport matériel comme sous le rapport moral, une véritable associée.

La seconde partie [2] de la dissertation esquisse les circonstances qui ont successivement modifié les lois organiques de la famille. Selon l'auteur il y a dans l'histoire de la famille trois grandes époques à observer : l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes. Cette classification empruntée à l'histoire générale du monde, ne nous paraît pas heureuse. L'histoire des institutions en général et de celle de la famille en particulier, ne peuvent pas toujours s'adapter aux grandes périodes de l'histoire humaine. En effet, nous le demandons, quelle influence la découverte de l'Amérique, qui marque la fin du moyen âge et le commencement de l'époque moderne,

[1] Voy. nos *Études hist. sur le droit civil français*, dans la *Revue de législ. et de jurispr.*, XVII, p. 410 et suiv., et p. 434 et suiv.

[2] *Coutumes locales*, II, p. 43-51.

a-t-elle exercée sur l'organisation de la famille? Il vaut en effet bien mieux, en esquissant l'histoire d'une matière spéciale, prendre les époques dans le sujet même, et si nous avions à écrire l'histoire de la famille en Europe, nous la diviserions en quatre parties. Dans la première, nous traiterions de la famille chez les peuples anciens, et nous exposerions sa constitution chez les Orientaux, les Celtes, les Grecs et les Romains. Dans la seconde, nous exposerions l'organisation de la famille chez la race germanique et l'influence immense que le christianisme a exercée sur sa reconstitution. Dans la troisième figurerait la famille féodale et coutumière; dans la quatrième, la famille moderne ayant pour bases la raison, l'équité, les sentiments naturels d'affection, et consacrant dans le cercle de la famille les principes immortels de liberté et d'égalité, qui forment l'essence de la vraie démocratie.

Pour revenir à notre auteur, nous nous plaisons à reconnaître qu'il a bien senti et rendu l'action du christianisme sur l'organisation de la famille, tout en constatant l'usurpation constante que l'Église a exercée sur la juridiction temporelle, et qui fit naître en France l'antagonisme des légistes et des parlements. Mais on est surpris qu'il ait fait à peine mention de la féodalité, qui cependant a empreint à l'organisation de la famille, pendant une longue série de siècles, son cachet profond et indélébile. Or, comment expliquer sans la féodalité, qui

fut le règne de la *force* et du *fait*, cette immense réaction qui éclata en 1789, et qui avait pour but de reconstituer le monde sur des bases toutes contraires, sur celles de la *raison* et du *droit?*

L'auteur termine par quelques observations sur cette révolution philosophique du XVIII[e] siècle, qui ne manquent point de vérité; mais ici, comme dans tout le travail, il y a le même défaut, c'est que la matière ne se prête pas à une si grande concision. Du reste, les vues saines et judicieuses que l'écrivain a exposées, font d'autant plus regretter qu'il n'ait pas su donner un plus grand développement à son œuvre, car il mérite les encouragements de tous ceux qui ont à cœur les études historiques de notre ancien droit national[1].

[1] Ce n'est que pendant la correction des épreuves que nous avons eu connaissance de l'excellent rapport que M. Troplong a fait sur l'ouvrage de M. Bouthors, et qui a été lu le 10 janvier 1846 à l'Académie des sciences morales et politiques. Nous regrettons de ne pas avoir pu profiter du travail de notre illustre devancier.

TABLE ANALYTIQUE

DES MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

(2e Série, t. IX et X.)

I.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ.

§ 1. RAPPORTS ET COMPTES RENDUS DES SECRÉTAIRES, etc.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 146.)

§ 2. NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR DES MEMBRES DÉCÉDÉS.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 149.)

II.

ARCHÉOLOGIE, ANTIQUITÉS.

§ 1. ANTIQUITÉS DES DÉPARTEMENTS.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 152.)

Cher. — La sainte Chapelle de Bourges, sa fondation, sa destruction, par M. *A. de Girardot,* associé correspondant. N. S., X, 187.

Corrèze. — Observations sur quelques constructions romaines dont on a découvert les fondations à Saint-Cernin (département de la Corrèze), par M. *N. Limousin,* ingénieur des ponts et chaussées. N. S., IX, 393.

Côte-d'Or. — Le prieuré de Saint-Thibaud-en-Auxois, par M. *J. Marion,* membre résidant. N. S., IX, 84.

Gard. — Notice sur les fouilles faites, en 1849, à la porte d'Auguste, à Nîmes, par M. *Aug. Pelet*, associé correspondant. N. S., X, 305.

Loire. — De la construction de l'église Notre-Dame de Montbrison, par M. *Aug. Bernard,* membre résidant. N. S., IX, 107.

Notice sur le théâtre antique et les autres monuments historiques du bourg de Moind (près de Montbrison), par *le même.* N. S., IX, 165.

Seine-et-Marne. — Notice sur les antiquités découvertes à Melun, en 1847, par M. *Eug. Grésy,* membre résidant. N. S., IX, 150.

§ 2. ANTIQUITÉS DE LA FRANCE ET ARCHÉOLOGIE GÉNÉRALE.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 175.)

Dissertation sur la patrie des anciens Sotiates, par M. *Bascle de Lagrèze,* associé correspondant. N. S., X, 284.

Des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, par M. *A. Maury,* membre résidant. N. S., IX, 263.

Notice sur quelques monuments religieux de l'ancienne province de Bretagne, par M. *Deschamps de Pas*, associé correspondant. N. S., X, 147.

Inscriptions antiques de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants, recueillies et annotées, par M. *F. Bourquelot*, membre résidant. N. S., X, 43.

Essai d'explication sur quelques pierres gnostiques, par M. *A. J. H. Vincent*, membre résidant. N. S., X, 1.

Supplément au mémoire intitulé : Essai d'explication, etc., par *le même*. N. S., X, 445.

Mémoire sur quelques anciens monuments de l'Asie, analogues aux pierres druidiques, par M. *Ed. Biot*, membre résidant. N. S., IX, 1.

Note supplémentaire au mémoire sur quelques anciens monuments de l'Asie, par *le même*. N. S., IX, 390.

§ 3. NUMISMATIQUE.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 180.)

Mémoire sur les monnaies antiques frappées dans la Numidie et la Mauritanie, par M. *Ad. Duchalais*, membre résidant. N. S., IX, 404.

Recherches sur quelques points de l'histoire numismatique de la ville de Cnide, par *le même*. N. S., X, 393.

Dissertation sur deux deniers frappés en Provence pour les comtes de Forcalquier, par M. *A. de Longpérier*, membre résidant. N. S., X, 25.

§ 4. MYTHOLOGIE.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1838, p. 181.)

Junon Anthéa, illustration d'un passage du ve livre des *Fastes* d'Ovide, par M. *A. de Longpérier*, membre résidant. N. S., X, 165.

Le monstre gardien de l'oracle de Delphes, par M. *J. de Witte*, associé correspondant. N. S., X, 327.

Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus, par M. *Alf. Maury*, membre résidant. N. S., IX, 15.

III.

MOEURS, COUTUMES, TRADITIONS, LÉGENDES.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 182.)

Recherches sur la lycanthropie, par M. *F. Bourquelot*, membre résidant. N. S., IX, 193.

IV.

HISTOIRE POLITIQUE, JUDICIAIRE, LITTÉRAIRE.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 184.)

Notice généalogique sur Jean des Barres, par M. *Eug. Grésy*, membre résidant. N. S., X, 220.

Nouvelles recherches sur l'époque à laquelle a été composé, etc., l'évangile de Nicodème, par M. *Alf. Maury*, membre résidant. N. S., X, 341.

Véritable signification des mots *Taulagium* et *Caulagium*, par M. *Léon Dessalles*, membre résidant. N. S., IX, 132.

V.

LINGUISTIQUE.

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 193.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

DES MÉMOIRES INSÉRÉS DANS LE RECUEIL

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

(2e Série, t. IX et X.)

(Voir, pour les volumes qui précèdent, *Annuaire de* 1848, p. 202.)

CALENDRIERS

DES DIVERS PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ

PAR M. ALFRED MAURY
Membre résidant

Travail présenté à la séance du 19 novembre 1850

TABLEAU des Noms des mois et Systèmes de Calendrier des divers

CALENDRIER ÉGYPTIEN

Noms des mois égyptiens écrits en caractères hiéroglyphiques.	composant l'année		Noms des mois.
1		1.	Thoth, Tout. Ⲑⲱⲟⲩⲧ, Ⲧⲱⲟⲩⲧ
2		2.	Phaophi, Babeh. Ⲡⲁⲱⲡⲓ, Ⲡⲁⲱⲡⲉ
3		3.	Athyr, Hathour. Ⲁⲑⲱⲣ, Ϩⲁⲑⲱⲣ
4		4.	Choiac, Kihac. Ⲭⲟⲓⲁⲕ, Ⲕⲟⲓⲁⲕ
5		5.	Tybi, Thoubeh. Ⲧⲱⲃⲓ, Ⲧⲱⲃⲉ
6		6.	Mechir, Amschir. Ⲙⲉⲭⲓⲣ, Ⲙϣⲓⲣ
7		7.	Phamenoth. Ⲫⲁⲙⲉⲛⲱⲑ, Ⲡⲁ̄ⲣⲙϩⲟⲓ
8		8.	Pharmouthi. Ⲫⲁⲣⲙⲟⲩⲑⲓ, Ⲡⲁⲣⲙⲟⲩⲧⲉ
9		9.	Pachon, Bachaus. Ⲡⲁϣⲱⲛⲥ
10		10.	Payni, Baouneh. Ⲡⲁⲱⲛⲓ, Ⲡⲁⲱⲛⲉ
11		11.	Epiphi, Abib. Ⲉⲡⲏⲡ
12		12.	Mesori, Mesri. Ⲙⲉⲥⲱⲣⲏ, Ⲙⲉⲥⲟⲩⲣⲏ

Plus cinq jours *Nissi* ou Epagomènes.

Peuples de l'antiquité, dressé par M. Alfred **Maury**, membre résidant.

ALEXANDRIN.

Noms des mois d'après les auteurs grecs.		Commençant,
Θώθ, Θωύθ, Φθώ.	1re tétraménie de la végétation.	29 août.
Φαωφὶ, Φαωθὶ, Παμφί.		28 septembre.
Ἀθὺρ, Ἀθυρί.		28 octobre.
Χοίαχ, Κήχος, Χυάκ.		27 novembre.
Τυϐὶ, Τώϐι ou Τήϐι. (Le Tebeth hebreu.)	2e tétraménie des récoltes.	27 décembre.
Μεχὶρ, Μεχεὶρ, Μαχεὶρ, Μεχύς.		26 janvier.
Φαμενώθ, Φαρμενώθ.		25 février.
Φαρμουθί.		27 mars.
Παχών, Πάσχων.	3e tétraménie de l'inondation.	26 avril.
Παϋνὶ, Παωνί.		26 mai.
Ἐπιφὶ, Ἐπηφί.		25 juin.
Μεσορὶ, Μεσωρὶ, Μεσορή.		25 juillet.
		24 août.

CALENDRIER JUDAIQUE

Division de l'année שנה, *Schanah* (1) (Année régulière שנה כסדרה *Schanah Kesiderah*.

OBSERVATIONS.

On distingue trois périodes dans la chronologie hébraïque : 1° celle qui finit à la captivité ; 2° celle qui s'étend du retour de la captivité à la destruction du temple par Titus ; 3° celle qui part de cette dernière époque et s'étend jusqu'à nos jours. La concordance des deux premières époques présentant beaucoup d'incertitude, nous ne l'avons point donnée. De plus, il paraît fort probable que les mois tels qu'ils sont donnés ici n'ont été adoptés par les Juifs que depuis la captivité de Babylone, et qu'ils les ont empruntés aux Babyloniens. Ces noms sont tous chaldéens (voy. Ideler, *Handbuch der Mathem. Chronolog.*, t. I. p. 510).

Noms des mois lunaires. (Ordre ancien.)		Transcript. des auteurs grecs.	Durée à la 3e période.
ניסן	Nisan (2).	Νισάν.	30
אייר	Jjar (3).	Ἰὰρ, Ἴαρης.	29
סיון	Sivan.	Σιβὰν, Σοῦιὰν, Ψετοὺαν.	30
תמוז	Thamuz.	Ταμοὺζ, Θαμὶ, Θαμνεὶ.	29
אב	Ab.	Ἀβ, Ἀρει, Ἔβλαδ.	30
אלול	Eloul.	Ἐλουλ, Ἐλουρ.	29
תשרי	Thischri.	Τισρὶ, Θέσρὶ, Τισερί.	30
מרחשון	Marcheschvan (4)	Μορσόυαν, Μαρχασόυαν, Μορσόυανης.	29
כסלו	Kislev.	Χασλεῦ, Χασαλεῦ, Κισθλέβ.	30
טבת	Tebeth.	Τιβηθ, Τηβηθ.	29
שבט	Schebat.	Σεβάθ, Σαββάτ.	30
אדר	Adar (5).	Ἄδαρ, Ἄδαρος.	29

(1) Les Juifs ont eu dans la troisième période six sortes d'années : l'année commune régulière, l'année commune supplémentaire et l'année commune défectueuse, les années intercalaire régulière, supplémentaire et défectueuse.

(2) Ce mois s'appelait d'abord *Abib*, אביב. Il était le premier de l'ancienne période ; lors de la troisième, l'année commençait par Thischri.

(3) Ce mois s'appelait originairement *Siv*.

(4) Les Talmudistes nomment ce mois חשון, Kheschvan.

(5) Il y avait en outre un mois intercalaire qui formait un second *Adar*

CALENDRIER ATHÉNIEN

AVEC LA CONCORDANCE DES MOIS POUR L'AN 430 AVANT JÉSUS-CHRIST.

Mois athéniens divisés chacun en 3 décades.		
1. Ἑκατομβαίων ou Κρόνιος.	Hécatombéon (1)	25 juin. Ce mois commence au tropique d'été.
2. Μεταγειτνιών.	Métageitnion.	25 juillet.
3. Βοηδρομιών.	Boédromion.	23 août.
4. Πυανεψιών.	Pyanepsion.	22 septembre
5. Μαιμακτηριών (2).	Mæmactérion.	21 octobre.
6. Ποσειδεών ou Ποσειδαιών (Dans les années intercalaires, Ποσειδεὼν δεύτερος).	Poseideon I. Poseideon II.	20 novembre 19 décembre.
7. Γαμηλιων.	Gamélion.	18 janvier. 429 ans avant J. C.
8. Ἀνθεστηριών.	Anthestérion.	16 février.
9. Ἐλαφηβολιών.	Elaphébolion.	17 mars.
10. Μουνυχιών.	Munichyon.	16 avril.
11. Θαργηλιών.	Thargélion.	15 mai.
12. Σκιροφορίων ou Σκιῤῥοφορίων.	Skirrophorion.	

אדר שני. Le premier Adar, dans les années embolismiques, prenait le nom de *Adar rischon,* אדר ראשון; c'était le véritable mois intercalaire; car le second Adar était le mois ordinaire, puisqu'il avait 29 jours, tandis que le premier Adar ou Adar supplémentaire ואדר Veadar en avait 30. L'année commune embolismique était ainsi formée de 54 semaines de 6 jours. Dans les années supplémentaires, soit commune, soit intercalaire, Marcheschvan avait 30 jours, et l'année commençait ainsi par deux mois de 30 jours. Cette année supplémentaire était formée de 355 ou 385 jours, suivant qu'elle était commune ou intercalaire. Dans les années défectueuses, commune ou intercalaire, Kislev n'avait que 29 jours. L'année commune défectueuse שנה חסרה, *Schanah khasserah*, renfermait ainsi 353 jours ou 50 semaines + 3 jours, tandis que l'année intercalaire défectueuse en avait 383 ou 54 semaines + 5 jours.

(1) La concordance des mois athéniens se liant d'une manière intime au système chronologique de ce peuple, qui ne saurait être exposé ici, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage d'Ideler.

(2) Scaliger place Pyanepsion avec Mæmactérion, tandis que Petau adopte l'ordre inverse. Il règne encore de l'incertitude sur cette question.

CALENDRIERS ACHÉEN, BÉOTIEN ET LACÉDÉMONIEN.

Mois achéens.	Commençant vers le	Béotiens.	Lacédémoniens.
1. Δηδυμναῖος.	20 janvier.		Γεράστιος, Γεραιστών.
2. Περιτειός.	20 février.		Αρτεμίσιος.
3. Δίστρος.	21 mars.	Ἱπποδρόμιος.	
4. Ξαντικός.	21 avril.	Πάνεμος.	Φλυάσιος.
5. Θερμισιός.	21 mai.		
6. Δέσιος.	21 juin.	Δαμάτριος.	Ἑκατομβεύς.
7. Πάνεμος.	22 juillet.	Ἀλαλκομένιος.	Καρνεῖος.
8. Λῶος.	22 août.	Ληναίων.	
9. Γορδιαῖος.	22 septembre	Βουκάτιος.	Ce mois dont le nom lacédémonien est inconnu, était le premier de l'année de ce peuple, laquelle commençait à l'équinoxe vernal.
10. Ἀιγόκερος.	22 octobre.	Ἑρμαῖος.	
11. Ὑδροχόος.	22 novembre.	Προστατήριος.	
12. Ἰχθύς.	21 décembre.		

On ne sait pas d'une manière précise quelle était la concordance des mois béotiens avec les mois achéens, et avec les nôtres. Le rapport établi par ce tableau n'est qu'approximatif.

MOIS MACÉDONIENS.

1.	Δῖος.	Dius.
2.	Ἀπελλαῖος.	Apellæus.
3.	Αὐδυναῖος.	Audynæus.
4.	Περίτιος.	Peritius.
5.	Δύστρος.	Dystrus.
6.	Ξανθικός.	Xanthicus.
7.	Ἀρτεμίσιος.	Artemisius.
8.	Δαίσιος ou Δέσιος.	Dæsius.
9.	Πάνεμος ou Πανῆμος.	Panemus.
10.	Λῷος.	Loüs.
11.	Γορπιαῖος.	Gorpiæus.
12.	Ὑπερβερεταῖος.	Hyperberetæus.

Il règne quelque incertitude sur l'ordre dans lequel ces mois se présentaient dans le calendrier macédonien. Zenobius (Prov. cent. VI, n° 30), nous apprend que le mois Hyperberetæus finissait l'année macédonienne.

Usher, Longuerue, Champollion-Figeac ont soutenu que les mois macédoniens étaient solaires. Ideler a fait voir que ces mois furent, avant l'introduction de la période julienne, réglés sur le cours de la lune.

Les conquêtes d'Alexandre introduisirent le calendrier macédonien en Asie, et il fut adopté pour la computation officielle par presque toutes les monarchies formées du démembrement de son empire. En Asie Mineure et en Syrie, ces mois cessèrent, vers le commencement de notre ère, d'être lunaires et devinrent solaires. Toutefois il semble, par l'inscription de Rosette, qu'ils étaient restés lunaires en Égypte.

Une grande incertitude règne sur les mois des calendriers athéniens et latins, qui correspondaient aux mois macédoniens lunaires. La concordance déduite de deux passages, l'un d'une lettre de Philippe, roi de Macédoine, citée par Démosthène (*de Corona*), et l'autre de la Vie d'Alexandre, par Plutarque, n'est pas la même; la voici telle que l'a calculée Ideler :

Mois macédoniens.	Mois attiques correspondants d'après la lettre de Philippe.	D'après Plutarque.
Dius.	Poseideon.	Pyanepsion.
Apellæus.	Gamelion.	Mæmactérion.
Audynæus.	Anthestérion.	Poseidion.
Peritius.	Elaphébolion.	Gamélion.
Dystrus.	Munychion.	Anthestérion.
Xanthicus.	Thargélion.	Elaphébolion.
Artemisius.	Skirophorion.	Munychion.
Dæsius.	Hécatombéon.	Thargélion.
Panemus.	Métageitnion.	Skirophorion.
Loüs.	Boédromion.	Hecatombéon.
Gorpiæus.	Pyanepsion.	Métageitnion.
Hyperborætus.	Mæmacterion.	Boédromion.

CALENDRIER DE LA MACÉDOINE

ET DE LA PROVINCE DE PERGAME (ASIA PROCONSULARIS) A L'ÉPOQUE ROMAINE.

(L'année de ce calendrier était solaire et commençait à l'équinoxe autumnal.

Noms des mois d'après l'Hémérologe du manuscrit de la bibliothèque laurentienne.		Durée.	Commençant le
Cæsarius.	Καισάρειος.	30	24 septembre.
Tiberius.	Τιβεριος.	31	24 octobre.
Apaturius.	Ἀπατούριος.	31	24 novembre.
Poseidaôn.	Ποσειδαών.	30	25 décembre.
Lenæus.	Ληναῖος.	29	24 janvier.
Hierosebastus.	Ἱεροσεβας.	30	22 février.
Artemisius.	Ἀρτεμίσιος.	31	24 mars.
Evangelius.	Ἐυαγγέλιός.	30	24 avril.
Stratonicus.	Στρατονικός.	31	24 mai.
Hecatombæus.	Ἑκατομβαῖος.	31	24 juin.
Anteus.	Ἄντεος.	31	25 juillet.
Laodicius.	Λαοδίκιος.	30	25 août.

Ce calendrier était en usage dans toutes les villes qui avaient fait partie de la monarchie d'Attale et en Ionie. Des témoignages anciens établissent qu'il fut adopté à Cumes, Cyzique, Magnésie et Smyrne.

CALENDRIER MACÉDONIEN SOLAIRE USITÉ A PERGAME AU TEMPS DE GALIEN (VERS 150 APRÈS JÉSUS-CHRIST).

Dius.	Artemisius.
Apellæus.	Dæsius.
Audynæus.	Panemus.
Peritius.	Loüs.
Dystrus.	Gorpiæus.
Xanthicus.	Hyperberetæus.

CALENDRIER MACÉDONO-ASIATIQUE

D'APRÈS L'HÉMÉROLOGE DE LA BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE.

Noms des mois macédoniens.	Durée chez les Tyriens.	Commençant chez les Tyriens.	Correspondant chez les Sidoniens (1) à
Hyperberetæus.	30 jours.	19 octobre.	Décembre.
Dius.	30 —	18 novembre.	Janvier.
Apellæus.	30 —	18 décembre.	Février.
Audynæus.	30 —	17 janvier.	Mars.
Peritius.	30 —	16 février.	Avril.
Dystrus.	31 —	18 mars.	Mai.
Xanthicus.	31 —	18 avril.	Juin.
Artemisius.	31 —	19 mai.	Juillet.
Dæsius.	31 —	19 juin.	Août.
Panemus.	31 —	20 juillet.	Septembre.
Loüs.	30 —	20 août.	Octobre.
Gorpiæus.	30 —	19 septembre.	Novembre.

(1) Le calendrier lycien ne diffère, d'après l'Hémérologe de Florence, de celui-ci, que par les époques auxquelles tombaient les mois. Leur premier Audynæus tombait le 2 mars, et le premier Artemisius le 2 juillet. C'était alors en Apellæus que se faisait l'intercalation aux années bissextiles.

CALENDRIER SYRO-MACÉDONIEN.

Mois macédoniens.	Mois syriens.	Mois romains correspondants
Hyperberetæus.	Premier Thischri.	October.
Dius.	Second Thischri.	November.
Apellæus.	Premier Kanoun.	December.
Audynæus.	Second Kanoun.	Januarius.
Peritius.	Schebat (Aschbat).	Februarius.
Dystrus.	Adar.	Martius.
Xanthicus.	Nisan.	Aprilis.
Artemisius.	Ijar (Achar ou Agar).	Maius.
Dæsius.	Hasiran.	Junius.
Panemus.	Thamus.	Julius.
Loüs.	Ab.	Augustus.
Gorpiæus.	Elul.	September.

Ces mois correspondaient exactement à ceux du calendrier latin.

CALENDRIER BITHYNIEN

D'APRÈS

L'HÉMÉROLOGE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE.

	Mois bithyniens.		Commençant le	Durée.	
1.	Ἡραῖος.	Heraeus.	23 septembre	31	jours.
2.	Ἑρμεῖος ou Ἕρμιος.	Hermæus.	24 octobre.	30	—
3.	Μητρῷος.	Metroüs.	23 novembre	31	—
4.	Διονύσιος.	Dionysius.	24 décembre.	31	—
5.	Ἡράκλειος.	Heraclius.	24 janvier.	28	—
6.	Δῖος.	Dius.	21 février.	31	—
7.	Βενδιδαῖος.	Bendidæus.	24 mars.	30	—
8.	Σράτειος.	Strateius.	23 avril.	31	—
9.	Περιέπιος ou Περιόπιος.	Periepius.	24 mai.	30	—
10.	Ἄρειος (1).	Areius.	23 juin.	31	—
11.	Ἀφροδίσιος.	Aphrodisius.	24 juillet.	30	—
12.	Δημήτριος.	Demetrius.	23 août.	31	—

(1) Dans tous les autres manuscrits où l'on rencontre la liste des mois bithyniens, le mois Areius précède, au lieu de suivre, le mois Periepius. Il est donc vraisemblable que l'indication de l'Hémérologe est inexacte, et que c'est le 1er Areius qui correspond au 24 mai, et le 1er Periepius au 23 juin.

MOIS CORCYRÉENS

DONNÉS PAR MONTFAUCON DANS SON DIARIUM ITALICUM.

Μαχανεὺς.	Machaneus.	11e de l'année.
Ἐυκλειος.	Eucleius.	12e de l'année.
Ἀρτεμίτιος.	Artemitius.	1re de l'année.

On ignore les noms des autres mois. Comme les Corcyréens etaient une colonie des Corinthiens, il est probable que ce calendrier était aussi celui de Corinthe dont un des mois s'appelait Πένεμος.

ANCIENS MOIS ARABES (1)

D'APRÈS MASOUDI (2).

Moûtemir.	موتمر	Mars.	Asam.	اصم	Septembre.
Nâdgir.	ناجر	Avril.	Adil.	عاذل	Octobre.
Khawân.	خوان	Mai.	Natil.	ناطل	Novembre.
Sawân.	صوان	Juin.	Waïl.	واعل	Décembre.
Ritmâ.	رنما	Juillet.	Warna.	ورنة	Janvier.
Ida.	أيدة	Août.	Bourek.	برك	Février.

(1) Les concordances données ici ne sont qu'approximatives.

(2) S. Epiphane nous a conservé le nom de deux mois d'un autre ancien calendrier usité chez les Arabes, ce sont ceux de Ἀλεώμ et Αγγαλθαβάειθ.

CALENDRIER ÉPHÉSIEN

D'APRÈS

L'HÉMÉROLOGE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE.

	Commençant le	Durée.
Dius.	24 septembre.	30 jours.
Apellæus.	24 octobre.	31 —
Audynæus.	24 novembre.	31 —
Peritius.	25 décembre.	30 —
Dystrus.	24 janvier.	29 —
Xanthicus.	22 février.	30 —
Artemidius.	24 mars.	31 —
Dæsius.	24 avril.	30 —
Panemus.	24 mai.	31 —
Loïs.	24 juin.	31 —
Gorpiæus.	25 juillet.	30 —
Hyperberetæus.	24 août.	31 —

Ce calendrier ne diffère du calendrier de Pergame fourni par Galien, que pour l'époque d'un mois seul. La supputation des jours se faisait de même que dans ce calendrier. Peut-être cette différence tient-elle seulement à une erreur du copiste.

CALENDRIER DE SÉLEUCIE EN PIÉRIE

D'APRÈS L'HÉMÉROLOGE CITÉ.

Mois.	Mois latins correspondants.
Gorpiæus.	Octobre.
Panemus.	Novembre.
Xanthicus.	Décembre.
Audynæus.	Janvier.
Dionysius.	Mars.
Anthesterius.	Avril.
Artemisius.	Mai.
Adonisius.	Août.
Apellæus.	Septembre.

Ce calendrier ne diffère du calendrier syro-macédonien que par le nom de deux mois.

CALENDRIER D'HÉLIOPOLIS EN COELÉSYRIE

AUJOURD'HUI BALBEK.

Mois.	Commençant le	Durée.
Ab.	23 septembre.	30 jours.
Loul.	23 octobre.	30 —
Ag.	22 novembre.	31 —
Thorin.	23 décembre.	30 —
Gelon.	22 janvier.	30 —
Chanu.	21 février.	31 —
Sobath.	24 mars.	30 —
Adad.	23 avril.	31 —
Neisan.	24 mai.	31 —
Jarar.	24 juin.	30 —
Ezer.	24 juillet.	30 —
Thamiza.	23 août.	31 —

Ces mois ne diffèrent des mois syriens qu'en ce que *Ag* remplace le premier *Thischri* et Gelon le mois *Kanoun*. On ignore par quel mois commençait l'année héliopolitaine.

CALENDRIER ARABO-SYRIEN

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Mois. (Ces noms sont ceux du calendrier macédonien.)	Durée.	Commençant chez les Arabes de l'Arabie Pétrée (1).
Xanthicus.	30	22 mars.
Artemisius.	30	21 avril.
Dæsius.	30	21 mai.
Panemus.	30	20 juin.
Loüs.	30	20 juillet.
Gorpiæus.	30	19 août.
Hyperberetæus.	30	18 septembre.
Dius.	30	16 octobre.
Apellæus.	30	17 novembre.
Audynæus.	30	17 décembre.
Peritius.	30	16 janvier.
Dystrus.	30	15 février.

Mois. (Ces noms sont ceux du calendrier macédonien.)	Commençant à Gaza.	Commençant à Ascalon.
Xanthicus.	27 mars.	26 avril.
Artemisius.	26 avril.	26 mai.
Dæsius.	26 mai.	25 juin.
Panemus.	25 juin.	25 juillet.
Loüs.	25 juillet.	29 août (2).
Gorpiæus.	29 août (3).	28 septembre.
Hyperberetæus.	28 septembre.	28 octobre.
Dius.	28 octobre.	27 novembre.
Apellæus.	27 novembre.	27 décembre.
Audynæus.	27 décembre.	26 janvier.
Peritius.	26 janvier.	25 février.
Dystrus.	25 février.	27 mars.

(1) Cette année, usitée surtout à Bostra, commençait à l'équinoxe vernal et comprenait en outre 5 jours épagomènes. Le 1er épagomène tombait le 17 mars.

(2) Dans l'année d'Ascalon, les cinq épagomènes s'intercalaient entre Panemus et Loüs.

(3) Le 1er Gorpiæus ne tombe que le 29 août, parce qu'il faut intercaler entre Loüs et ce mois les cinq jours épagomènes. L'année de Gaza, comme celle d'Ascalon, commençait le 1er Dius.

CALENDRIER CRÉTOIS

D'APRÈS L'HÉMÉROLOGE CITÉ.

		Commençant le	Durée
Θεσμοφορίων.	Thesmophorion.	23 septembre.	31 jours
Ἑρμαῖος.	Hermæus.	24 octobre.	30 —
Ειμαν.	Eiman.	23 novembre.	31 —
Μετάρχιος.	Metarchius.	24 décembre.	31 —
Ἄγυιος.	Agyius.	24 janvier.	28 —
Διόσκουρος.	Dioscurus.	21 février.	31 —
Θεοδόσιος.	Theodosius.	24 mars.	30 —
Πόντος.	Pontus.	23 avril.	31 —
Ῥαβινθιος.	Rabinthius.	24 mai.	30 —
Ὑπερβέρετος.	Hyperberetus.	23 juin.	31 —
Νεκύσιος.	Necysius.	24 juillet.	30 —
Βασίλειος.	Basilius.	23 août.	31 —

L'exactitude du nom du troisième mois paraît douteuse. Ce calendrier ne semble pas avoir été, au reste, celui dont les Crétois ont fait primitivement usage, car on ne retrouve point ici le nom ds Δρομηίω donné à un mois crétois dans les marbres d'Arundel. Les époques de ces mois correspondent exactement à celles des mois bithyniens données ci-dessus.

CALENDRIER CYPRIOTE

D'APRÈS L'HÉMÉROLOGE CITÉ.

	Noms des mois	Commençant le	Durée.
Ἀφροδίσιος.	Aphrodisius (1).	23 septembre.	31 jours.
Ἀπογονικός.	Apogonicus (2).	24 octobre.	30 —
Αἰνικός.	Ænicus (3).	23 novembre.	31 —
Ἰούλιος.	Julius (4).	24 décembre.	31 —
Καισάριος.	Cæsarius.	24 janvier.	28 —
Σεβαστός.	Sebastus.	21 février.	30 —
Ἀυτοκρατορικός.	Autocratoricus.	23 mars.	31 —
Δημαρχεξόυσιος.	Demarchexusius (5).	23 avril.	31 —
Πληθύπατος.	Plethypatus (6).	24 mai.	30 —
Ἀρχιερέυς.	Archiereus.	23 juin.	31 —
Ἑστιεύς.	Hestieus (7).	24 juillet.	30 —
Ῥωμαῖος.	Romæus.	23 août.	31 —

(1) Ce mois est mentionné par Porphyre (*de Abstinentia*, II, p. 122).

(2) Ce mois est désigné dans certains manuscrits, par le nom de Ἀπογονιστής, mais c'est une mauvaise leçon.

(3) Gyraldus (*Lib. de anno et mensibus*) écrit Αἰνεικός, leçon adoptée par Hardouin. C'est à tort qu'on trouve parfois *Alvicos*.

(4) Gyraldus écrit à tort Ἰούνιος.

(5) Hardouin préfère cette version à celle Δημαρχεξάσιος, qu'on rencontre également. Mais il faut tout à fait rejeter les noms *Diamarplexosios* et *Dimarchezagius*, qu'on rencontre chez des écrivains modernes.

(6) Gyraldus et Hardouin substituent avec raison cette leçon dont le sens est clair, *sæpius consul*, à Πληθύτατος, qu'on rencontre aussi.

(7) Var. Ἔσθιος, Hardouin met Ἑστίων.

Ce calendrier fut substitué, à l'époque romaine, à l'ancien calendrier composé aussi de 12 mois. Suivant saint Epiphane, le troisième mois de ce calendrier correspondait à peu près à novembre, et le cinquième à janvier.

CALENDRIER CAPPADOCIEN (1)

D'APRÈS MM. STEIN ET BENFEY, ET L'HÉMÉROLOGE CITÉ.

Noms des mois.	Commençant.	Durée	Mois zends correspondants.	Mois pazends. (Mah.)
1. Ἀρτανια, Ἀρτανα.	12 décemb.	30 j.	Farvardîn.	
2. Ἀρτηυστιν, Ἀρταΐστην, Ἀρταστα, Ἀρταΐστιν.	11 janvier.	30	Ardibeheschl.	
3. Ἀραιοτατα, Ἀροτατα, Ἀραοτοτα.	10 février.	30	Haurvatât.	Khurdat.
4. Τιριξ, Τιρηξ, Τειρει, Τήρι.	12 mars.	30	Tystrya.	Tir.
5. Ἀμαρτοτα.	11 avril.	30	Ameretat.	Murdât.
6. Ξανθηρι, Ξανανθηρι, Ξαθρι, Ξανθικος.	11 mai.	30	Khchathra.	
7. Μιθρι, Μυαρ, Μιηραν, Μωαρ.	10 juin	30	Mithra.	Mihr.
8. Ἀπομεναμα, (Mois des eaux.) Ἀπονεμανι. Ἀπονεμομιθα, Ἀπομίναν, Ἀπομυλη.	10 juillet.	30		
9. Ἀρθρα, Ἀθρα. (Mois du feu.)	9 août.	30		
10. Τεθούσια, Δαθουσα.	8 septemb.	30	Dahuchas.	
11. Ωσμόνια, Ωσμανα.	8 octobre.	30	Vohu Manô.	Bahman.
12. Σονδαρα.	7 novemb.	30	Çpenta Armatti.	Çpendârmat.
Jours épagomèn.	7 décemb.	5		

(1) Voyez les savants articles de M. Eug. Burnouf, *Journal des Savants*, année 1837.

MOIS PERSES.

	finissant		
1. Ferverdin,	le 30e de l'année.	7. Mihr,	le 210e
2. Ardbeheschl,	le 60e	8. Abân,	le 240e
3. Khordad,	le 90e	Jours intercalaires	le 245e
4. Tîr,	le 120e	9. Ader ou Adser,	le 275e
5. Mordad,	le 150e	10. Dei,	le 305e
6. Scharir,	le 180e	11. Bahmen,	le 335e
		12. Asfendârmed,	le 365e

CALENDRIER ROMAIN.

CALENDRIER PRIMITIF.

Nombre de mois.	Nombre de jours.	Nombre de mois.	Nombre de jours.
1. Martius.	31	6. Sextilis.	30
2. Aprilis.	30	7. September.	30
3. Maius.	31	8. October.	31
4. Junius.	30	9. November.	30
5. Quintilis.	31	10. December.	31
			305

CALENDRIER POSTÉRIEUR.

1. Januarius.	29	7. Sextilis.	29
2. Martius.	31	8. September.	29
3. Aprilis.	29	9. October.	31
4. Maius.	31	10. November.	29
5. Junius.	29	11. December.	29
6. Quintilis.	31	12. Februarius.	28
			355

CALENDRIER AU TEMPS DE L'EMPIRE.

Januarius.	31	Julius.	31
Februarius.	28	Augustus.	31
Martius.	31	September.	30
Aprilis.	30	October.	31
Maius.	31	November.	30
Junius.	30	December.	31
			365

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES SAINTS

DONT LES NOMS FIGURENT SUR LES MONNAIES ET LES MÉREAUX DU MOYEN AGE,

PAR M. AD. DE LONGPÉRIER, *Membre résidant;*

lue à la séance du 19 novembre 1850.

Les villes de l'antiquité plaçaient fréquemment sur leur monnaie l'image des dieux auxquels leurs habitants rendaient un culte particulier. Souvent aussi ces images étaient accompagnées du nom de la divinité, et Mionnet, dans ses *Tables générales*, a relevé, avec soin, la liste des noms divins que fournit la *Numismatique grecque*. L'utilité de cette liste, si fréquemment reconnue par ceux qui s'occupent de l'archéologie, nous dispense d'entrer dans de longues explications au sujet du *Catalogue* que nous publions ici. Il arrive souvent que l'on ne peut déchiffrer, dans la légende d'une monnaie ou d'un méreau, qu'un nom de saint; et, dans ce cas, il devient nécessaire de recourir à un nombre plus ou moins considérable de livres dont l'examen peut demander beaucoup de temps. La liste que nous avons dressée, à titre d'essai, a pour but d'abréger les recherches et même d'associer, dans la mémoire des numismatistes, le nom des villes à celui des

saints qu'elles ont choisis pour protecteurs. Notre travail n'a pas d'autre mérite que son utilité même, et nous espérons que les correspondants de la Société des Antiquaires voudront bien lui fournir le moyen d'en publier une autre édition considérablement augmentée.

A

S. ABVNDIVS..........	2 avril..	— Como.
S. ADALBERTVS.. ...	20 juin...	— Pologne.
S. AINIANVS.........	17 nov...	— Saint-Aignan.
S. ALBERTVS........	24 nov...	— Maestricht.
Sa ALDEGVNDIS......	30 janv..	— Maubeuge.
S. ALEXANDER.......	18 mars.	— Dezana.
S. AMATVS...........	13 sept...	— Douai.
S. AMBROSIVS.......	5 avril..	— Milan.
S. ANDREAS..........	30 nov...	— Gueldre.
Sa ANNA.............	26 juillet.	— Autriche, Brunswick, Hainaut, Hildesheim, Honstein, Luxembourg, Maestricht, Rome.
S. ANSCHEIR.........	3 fév...	— Corbie.
S. ANSELMVS........	20 avril..	— Mantoue.
S. ANSOVINVS........	13 mars.	— Camerino.
S. ANTONIVS (Pad.)...	28 mars.	— Parme, Plaisance.
S. APOLLINARIS......	23 juillet.	— Valence (Drôme).
S. AREDIVS..........	25 août..	— Saint-Yrieix.
S. ARNOLDVS........	16 août..	— Maestricht.
S. AVCTOR...........	10 août..	— Brunswick.
S. AVDOMARIVS (Omer)	9 sept...	— Saint-Omer.

B

Sa BARBARA (Barbe)..	4 déc...	— Mantoue.
S. BARTHOLOMEVS...	24 août..	— Maestricht, Liége.
S. BASSIANVS.... ...	19 janv...	— Plaisance.
S. BENIGNVS.........	3 nov...	— San-Benigno.

S. BERNARDVS.......	20 août..	— Romans.
S. BERNWARDVS.....	20 nov...	— Hildesheim.
S. BERTRANDVS?.....	22 janv...	— Romans.
S. BESSVS............	1er déc.	— Ivrée.
S. BLASIVS...........	3 fév ...	— Raguse.
S. BONIFACIVS (EP)...	5 juin...	— Groningue.
S. BRVNO.......	18 juillet.	— Rome.

C

S. CAROLVS (Bor.)....	4 nov...	— Guastalla, Savoie.
S. CAROLVS MAGNVS.	28 janv...	— Aix-la-Chapelle, Munster, Osnabruck.
S. CASSIVS...........	15 mai...	— Bonn.
Sa CATHARINA	25 nov...	— Bologne, Guastalla, Sabionette.
S. CERBONIVS........	10 oct ...	— Massa.
S. CIRICVS (Cyr.).....	16 juin...	— Issoudun.
S. CLAVDE...........	1er juin.	— Saint-Claude.
S. COLVMBANVS......	21 nov...	— Irlande.
S. CONRADVS	26 nov...	— Constance.
S. CONSTANTIVS......	18 sept..	— Saluce.
S. COSMVS...........	27 sept..	— Florence.
S. CRESCENTINVS....		Urbino.
S. CRISTOPHORVS....		Brunswick.
Sa CRVX	3 mai...	— Avignon, Dezana, Louvain, Monaco, Poitiers, Rottweil.

D

S. DAMIANVS.........	27 sept..	— Florence.
S. DARIA.............	25 oct ...	— Reggio.
O. A. ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ (Démitri).............	8 oct....	— Constantinople.
S. DEODATVS........	19 juin...	— Saint-Diez.
S. DIONYSIVS	3 oct ...	— Liége, Saint-Denys.
S. DOIMVS	7 mai...	— Spalatro.
S. DOMITIANVS	7 mai...	— Huy.
S. DONATVS..........	7 août..	— Arezzo, Bruges.
Sa DOROTHEA........	6 fév ...	— Dezana.

E

S. EDMVND	20 nov.	Saint-Edmond.
S. EGIDIVS (Gilles)	1er sept.	Toulouse, Saint-Gilles.
S. ELIGIVS (Éloi)	1er déc.	Limoges, Paris, Marseille.
S. EMIDIVS	5 août	Ascoli.
S. ERASMVS	25 nov.	Gaëte.
S. ERICVS	18 mai	Stockholm.
S. EVCHARIVS	8 déc.	Trèves.
O.A. ΕΥΓΕΝΙΟΣ (Eugène)	15 nov.	Trébizonde.
S. EVGENDVS (Oyant)	1er janv.	Saint-Oian-de-Joux.
S. E[ustachius]		Paris.
S. EVASIVS	2 déc.	Montferrat.
S. EXVPERANTIVS	30 mai	Cingula.

F

S. FAVSTINVS	15 fév	Brescia.
S. FELIX (presb.)	23 avril	Valence (Drôme).
S. FELIX		Zurich.
S. FERRVTIVS (Fargeon)	16 juin	Bourgogne.
S. FERREOLVS (Fargeau)	16 juin	Bourgogne.
S. FINDANVS	17 fév	Kleggau.
S. FINTANVS	17 fév	Rheinau.
S. FIRMINVS	25 sept	Amiens.
S. FLAVIANVS	18 fév	Recanati.
Sa FLVRA	24 nov.	Monn. mérov.
S. FORTVNATVS	23 avril	Valence (Drôme).
S. FRANCISCVS (assis.)	4 oct	Valditaro.
S. FRANCISCVS (Xav.)	2 déc.	Plaisance.
S. FRIDOLINVS	6 mars	Glaris.
S. FVLCRANVS	13 fév	Lodève.
S. FVRSEVS (Fursy)	9 janv.	Péronne.

G

S. GALLVS		— Saint-Gall.
S. GAVDENTIVS.......	25 oct...	— Novare, Rimini.
S. GAVGERICVS (Géry).	11 août..	— Cambray.
S. GEMINIANVS	31 janv..	— Modène.
S. GENES.............	11 oct...	— Clermont.
O. A. ΓΕΩΡΓΙΟΣ (Georges)		— Antioche, Constantinople.
S. GEORGIVS.........	23 avril ..	— Dezana, Ferrare, Liége, Mansfeld, Ochsenhausen, Saint-Dié, Serbie, Tregiano, Viglievano.
S. GERMANVS........	31 juill..	— Dezana.
Sa GERTRVDIS	17 mars .	— Gertruydenberg, Nivelles.
S. GERVASIVS........	19 juin ..	— Mans, Milan, Paris.
S. GREGORIVS PAPA..	28 nov ..	— Bosnie ou Dalmatie?
S. GRISANT S. (martyr)..............		— Reggio.
S. GVDVLA...........	8 janv..	— Bruxelles.

H

Sa HELENA...........	18 août..	— Trèves.
S. HENRICVS	15 juill..	— Brederode.
S. HERCVLANVS......	7 nov ..	— Pérouse.
S. HERMAGORAS	12 juill..	— Aquilée.
S. HILARIVS	21 fév...	— Parme.
S. HILAR.............	14 janv ..	— Poitiers.
S. HVBERTVS........	5 nov...	— Dezana, Liége.
S. HYMERIVS	17 juin ..	— Crémone.

I

S. IAGO...............		Chili.
Sa IDLA..............	3 nov...	— Fischingen.
S. ILARIVS...........	21 fév ...	— Parme.

J

S. JACOBVS..........		Liége, Pesaro.
S. JANVARIVS........	19 sept ..	— Naples.

S. JOACHIM	20 mars .	— Bohême.
S. JOHANNES (Bapt.)..	24 juin...	— Belley, Breslau, Florence, Perpignan, Paris, Rhodes, Turin, Valditaro[1].
S. JOHANNES (év.)....	6 mai...	— France, Montferrat.
S. JOHANNES (nep.)...	19 mai...	— Rome, Prague.
S. JOSEPHVS.........	20 juill..	— Verdun.
S. JOVITA............	15 fév...	— Brescia.
S. JVDA..............	28 oct...	— Goslar, Magdeburg.
Sa JVLITA............	6 mai ..	— Issoudun.
S. JVLIANVS.........	28 août..	— Macerata, Rimini, Tournon.
S. JVSTVS............	18 oct...	— Trieste.
Sa JVSTINA...........	7 oct...	— Plaisance.

K

S. KILIANVS..........	8 juill ..	— Wurtzbourg.
S. KIRIACVS	4 mai ..	— Ancône.

L

S. LADISLAVS........	27 juin ..	— Hongrie.
S. LAMBERTVS.......	17 sept..	— Donzère, Huy, Liége.
S. LAVRENTIVS	10 août..	— Serbie, Viterbe.
S. L[azarus]..........	17 déc...	— Autun.
S. LEO PAPA	17 juill..	— Sicile.
S. LEODIGARIVS (Léger)..	2 oct...	— Lucerne, Murbach.
S. LEONARDVS	15 oct...	— Dezana.
S. LIBORIVS..........	23 juill..	— Paderborn.
S. LONGINVS.........	15 mars.	— Brunswick.
S. LVCAS.............	18 oct...	— France, Reutling.
S. LVCIVS (ep.).......	11 fév...	— Coire.
Sa LVCIA.............	13 déc...	— Mantoue.
S. LVDGERVS.........	26 mars.	— Werden.

[1] Ne sont point comprises dans cet article les villes qui ont frappé des florins d'or portant le nom de saint-Jean.

S. LVDOVICVS........ 25 août. — France.
S. LVDOVICVS (Gonz.). 21 juin.. — Castiglione.

M

S. M.................. Boulogne.
S. MAGNVS (Maing).... 16 avril.. — Rome.
S. MAIOLVS........... 11 mai.. — Souvigny.
S. MAMMES........... 17 août.. — Langres.
O. A. ΜΑΡΚΟΣ......... Corcyre.
S. MARCVS........... 25 avril.. — Albanie, Candie, Cattaro, Corfou, Dalmatie, Trévise, Venise.
Sa MARIA.... .... 16 janv.. — Antoing, Augsburg, Beaune, Brunswick, Clermont, Gap, Goslar, Gottingen, Hameln, Hasselt, Hervorden, Hongrie, Huy, Liége, Nordheim, Orange, Paderborn, Pesaro, Pise, Pouille, le Puy, Reims, Ruremonde, Spire, Strasbourg, Venise, Verdun.
S. MARTIAL.......... 1er juill. — Limoges.
S. MARTINVS......... 11 nov... — Amiens, Bannassac, Dezana, Erfurt, Heydt, Liége, Lucques, Magdeburg, Mayence, Montferrat, Paris, Tours, Schwytz, Unterwald, Uri, Utrecht.
S. MATHEVS.......... 21 sept.. — France, Rome.
S. MATHIAS........... 24 fév... — Goslar.
S. MAVRELIVS........ 6 mai... — Ferrare.
S. MAVRICIVS......... 22 sept.. — Appenzell, Dezana, Havre, Magdebourg, Savoie, Vienne.
S. MAXIMILIANVS..... 12 mars. — Cambrai.
S. MEDARDVS......... 8 juin.. — Soissons.
S. MEDERICVS (Méry).. 29 août.. — Autun, Paris.
S. MEINVLPHVS (Mainon)............. 5 oct... — Paderborn.
S. MELLONVS......... 22 oct... — Pontoise.
S. MER.............. — Ferrare.

O. A ΜΙΧΑΗΛ..........		— Naples, Constantinople.
S. MICHAEL..........	8 mai ..	— Batenburg, Bénévent, Salerne, Saint-Mihiel, Thorn, Zug.

N

S. NAZARIUS..........	28 juill..	— Autun, Castiglione.
O. A. ΝΙΚΟΛΑΟΣ.......		Messine, Bari.
S. NICOLAVS..........	9 mai ..	— Dezana, Liége, Paris, Fribourg, Sicile.
S. NICOLAVS (Tol.)....	10 sept..	— Amiens, Dezana, Sabionette.
S. NICOLAVS (Flu.)...	21 mars.	— Unterwalden-ob-dem wald.

O

S. OLAVS............	29 juill...	— Drontheim, Norvége.
S. OMER.............	9 sept...	— Saint-Omer.
Sa OPPORTVNA	22 avril..	— Paris.
S. OSWALD	5 août..	— Berg, Zug.
S. OTHMARVS........	16 nov...	— Saint-Gallen.

P

S. PATRICIVS.......	24 août. / 31 oct..	— Irlande.
S. PATROCLVS........	22 janv ..	— Soest.
S. PAVLVS...........	29 juin...	— Avignon, Bologne, Cluny, Liége, Munster, Rome, St-Pol, Sarrebourg.
S. PAVLINVS..........	22 juin...	— Sinigaglia.
S. PELAGIVS..........	28 août..	— Constance.
S. PETRONIVS.........	4 oct ...	— Bologne.
O. A. ΠΕΤΡΟΣ..........		Antioche.
S. PETRVS............	29 juin..	— Ancône, Avignon, Bohême, Bologne, Brunswick, Cluny, Cologne, Corbie, Dezana, Genève, Guastalla, Liége, Liverdun, Lucques, Massa, Munster, Pouille, Regensburg, Remiremont, Rome, San Severino, Sicile. Stade, Trèves, Troyes, York,

S. PETRVS C(elestinus). 19 mai... — Aquila.
S. PHILIBERTVS....... 20 août.. — Jumiéges, Tournus.
S. PHILIPPVS......... 1er mai.. — Anvers, Maëstricht.
S. PIVS................ 11 juill... — Rome.
S. PONTIANVS.......... 19 nov... — Spolète.
S. POSEIDON.......... 16 mai... — Mirandole.
S. PRIVATVS .... 21 août.. — Mende.
S. PROSDOCIMVS...... 7 nov... — Carrare, Padoue.
S. PROSPER........... 25 juin... — Reggio.
S. PROTASIVS......... 19 juin... — Mans, Milan.

Q

S. QVENTINVS......... 31 oct... — Saint-Quentin.
S. QVIRIACVS.......... 4 mai... — Ancône.
S. QVIRINVS........... 4 juin... — Cologne, Correggio.

R

Sa REGVLA .... Zurich.
S. REMACLVS.......... 3 sept... — Verviers.
S. REMI................ 28 oct... — Saint-Rémi.
Sa REPARATA...... ... 8 oct... — Correggio.
S. ROMANVS........... 23 oct... — Rouen.
S. ROMARICVS......... 8 déc... — Remiremont.
S. ROMVALDVS........ 7 fév... — Rome.
S. RVDBERTVS........ }
S. RVODBERTVS ...... } 27 mars. — Salsburg.
S. RVPERTVS......... }

S

S. SACRAMENTVM...... Liége.
S. SALVATOR.......... Bourges.
S. SATVRNINVS (martyr)............... Weissenau.
S. SAVINVS............ 11 déc... — Castri, Fermo, Plaisance.
S. SEBASTIANVS....... 20 janv.. — Oettingen, Soissons.
S. SECVNDVS.......... 29 mars. — Asti.
S. SERVATIVS......... 13 mai... — Maëstricht, Quedlinburg.

S. SEVERVS .... 25 août .. — Maëstricht, Vienne.

S. SEVERINVS .... 24 } 27 } nov. — Paris.

S. SIMON............... 28 oct... — Goslar, Magdeburg.

S. SIMPHORIANVS...... 22 août.. — Trévoux.

Sa SPERANDIA .... 11 sept.. — Cingula.

S. STEPHANVS .... 26 déc .. — Besançon, Bourges, Cattaro, Épinal, Marsal, Meaux, Metz, Halberstadt, Serbie.

S. SYRVS............... 9 déc .. — Pavie.

O. A. ΘΕΟΔΩΡΟC......... 17 juill.. — Constantinople

T

S. TEODORVS. .... Montferrat.

S. TEONESTVS .... 30 oct... — Lavagna.

S. TERENTIVS.......... 24 sept.. — Pezaro.

S. THEOBALDVS........ 8 juill.. — Tann.

S. THEODOLVS......... 16 août.. — Sion.

S. THEODORITVS....... 23 oct... — Uzès.

S. THEONESTVS........ 30 oct... — Lavagna.

S. THOMAS............. 21 déc.. — Parme.

Sa TRINITAS........... 3 juin.. — Soissons.

S. TROPHIMVS......... 29 déc .. — Arles.

S. TRIPHON............ 3 juill.. — Cattaro.

U

S. UBERTVS (episc.).... 3 nov .. — Dezana.

S. URBANVS........... 25 mai .. — Maëstricht.

S. URSICINVS .... 1er oct. — Bâle.

S. URSINVS .... 9 nov.. — Bourges.

Sa URSVLA .... 2 oct .. — Cologne.

S. URSVS............... 13 avril. — Soleure.

V

S. VALERIANVS......... 15 sept. — Tournus.

S. VENANTIVS .... 13 oct .. — Camerino.

DOCUMENT

RELATIF

A LA GÉOGRAPHIE DE LA GAULE,

ANTÉRIEUR AU IXe SIÈCLE,

PAR M. F. BOURQUELOT, *Membre résidant*;

lu à la séance du 19 novembre 1850.

Le savant Gruter, à la suite de son *Corpus inscriptionum*[1], a, comme on sait, publié un recueil de notes tironiennes et d'explications ou traductions de ces notes qu'il avait tirées les unes et les autres de manuscrits d'une haute ancienneté. Cette sorte de dictionnaire renferme une division particulière désignée sous le titre de chapitre VI[2], où ont été réunies les indications d'une centaine de villes et de peuples de la Gaule, et où plusieurs noms de villes ont été placés à côté de ceux des peuplades dont elles étaient les chefs-lieux sous la domination romaine. On comprend que les érudits qui se sont occupés de la géographie de la Gaule aient fait usage d'un pareil document, et en effet Adrien de

[1] Le *Corpus* de Gruter a paru pour la première fois en 1601. — La seconde édition, revue et annotée par Grævius, est de 1707.
[2] Page CXLI dans la première édition, fol. 15 dans la seconde.

Valois[1], d'Anville[2], l'abbé Belley[3], M. Walckenaër[4] et d'autres[5] l'ont cité en divers endroits de leurs ouvrages. Mais, resté enfoui jusqu'à ce jour dans la collection considérable de Gruter, il y est en quelque sorte perdu; et M. V. F. Kopp, qui a publié de nouveau cette collection dans sa *Palæographia critica*[6], a retiré une partie de leur importance aux renseignements géographiques qu'elle renferme, en changeant l'ordre suivant lequel les noms étaient présentés dans le texte original. Je crois faire une chose utile en détachant le chapitre géographique dont il s'agit, et en le publiant à part, avec quelques fragments du même genre qui se trouvent dans d'autres endroits du dictionnaire de notes tironiennes.

Un point est à noter dans la façon dont Adrien de Valois, d'Anville, M. Walckenaër, etc., ont indiqué les renseignements contenus dans ce chapitre. Ils les ont mis sous le nom de Magnon, ou Magnus,

[1] *Notitia Galliarum*, p. 268, 448, 491, 589.

[2] *Notice des Gaules*, p. 127, 137, 415.

[3] *Mémoire sur l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de nom de plusieurs villes*, Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell.-Lett., t. XIX, p. 508.

[4] *Géographie de la Gaule*, t. I, p. 234.

[5] M. Corrard de Bréban, *Dissertation sur l'emplacement d'*AGENDICUM, Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Bell.-Lett. du département de l'Aube (1831), p. 19. — M. Thirion, *Rapport sur la question de savoir si l'*AGENDICUM *des Commentaires de César est Sens ou Provins*, Mém. de la même Société, p. 170, etc., etc.

[6] Manheim, 1817, t. II.

archevêque de Sens, qui vivait au temps dé Charlemagne[1]. Valois, dans sa *Notitia Galliarum*, s'explique très-catégoriquement à cet égard : *Magno*, dit-il, *qui notas Tironis et Senecæ aliorumque collegit, et notas quoque juris quæ exstant inter opuscula veterum grammaticorum regi Karlo dedicavit, exemplo ac more Ptolemæi gentes quoque Galliæ enumerare consuevit, ac suum cuique genti caput una subjungere*[2]. J'ai dû rechercher avec soin quelle est l'origine et la valeur de cette attribution. Gruter, dans les quelques mots qu'il a placés en avant de son recueil de notes tironiennes, ne dit rien de l'auteur de ce recueil, et ne prononce pas le nom de Magnon. Même silence dans le *Nouveau Traité de diplomatique* des Bénédictins, dans l'*Alphabetum tironianum* de dom Carpentier et dans la *Paléographie* de M. Kopp. D'autre part, les écrivains, quelques-uns fort importants, qui parlent

[1] Selon les auteurs de l'*Histoire littéraire*, t. IV, p. 426, il occupait le siége de Sens en 802, et mourut en 818. — On trouve, dans le *Gallia christiana*, qu'il fut consacré par le pape Léon III en 801, au moment où il accompagnait Charlemagne à Rome, et qu'il fut, l'année suivante, envoyé par l'empereur comme *missus dominicus*, avec le comte Geoffroy, à Orléans, Troyes, Langres, Besançon et Autun.

[2] *Notitia Galliarum*, p. 448. — Valois dit encore, p. 191 :.... « apud Magnonem, qui notas Tironis et Senecæ aliorumque « collegit, et suum cuique genti caput subjungere consuevit..... » Ailleurs, p. 268, en dissertant sur la capitale des *Lemovices*, il soutient qu'on doit s'en rapporter à Ptolémée plutôt qu'à Magnon : « homini docto minus, minusque diligenti, et annis « amplius DCLX a Ptolomæi ætate distincto. »

de Magnon, Ducange dans son *Glossaire,* les auteurs de l'*Histoire littéraire,* ceux du *Gallia christiana*, Fabricius, dans sa *Bibliothèque*, l'abbé Lebeuf, dans son *État des sciences sous Charlemagne,* attribuent à cet archevêque de Sens des *notæ juris* et un petit traité du mystère du baptême; mais ils ne disent point qu'il ait rassemblé des notes tironiennes[1]. Les *notæ juris*[2], sorte de dictionnaire de sigles et d'abréviations, qui ont été publiées par Denis Godefroy, dans ses *Authores linguæ latinæ* (1595), et par Putsch, dans ses *Grammaticæ latinæ auctores antiqui* (1605, in-4°)[3], ne présentent rien qui se rapporte aux indications soi-disant empruntées à Magnon par les géographes. Enfin les manuscrits de notes tironiennes, que j'ai pu consulter et sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, ne contiennent aucune mention de ce prélat. On est donc obligé de renoncer, au moins pour le moment, et malgré l'affirmation si respectable d'Adrien de Valois, à l'idée que la collection de notes tironiennes attribuée à Magnon ait ce personnage pour auteur. On

[1] Voy. aussi D. Hugues Mathoud, *Catalogus archiepiscoporum senonensium.* Paris, 1688, in-4°, p. 45 et suiv.

[2] La Bibliothèque nationale en possède deux anciens manuscrits, n[os] 1750 et 1530. — Il en a été vendu un manuscrit du XII[e] siècle, composé de 13 feuillets, lors de la vente de la bibliothèque de Rosny, en 1837; le catalogue l'indique ainsi : *Tria exemplaria notarum antiqui juris Magnonis.* In-4°, rel. en vélin.

[3] Elles ont aussi paru en 1586, à la suite du Code théodosien de Cujas.

aurait pu supposer que la rédaction d'un recueil de *notæ juris* par l'archevêque de Sens avait donné lieu à une confusion; mais Adrien de Valois cite dans le même passage les *notæ juris* et les *notæ Tironis ac Senecæ*. Rien ne prouve non plus que ce dernier ouvrage ait été fait ou commandé soit par saint Éloi, soit par Isidore de Séville, comme quelques personnes l'ont pensé, ni surtout qu'on doive le rapporter à un auteur unique.

Je n'ai point à m'occuper ici de l'origne des signes abréviatifs dont les anciens se servaient pour la reproduction rapide de la parole, et qui sont connus sous le nom de *notes tironiennes*[1]. Il s'agit seulement de déterminer l'époque à laquelle a été composé le recueil tachygraphique auquel j'emprunte les fragments qui intéressent la géographie de la Gaule. J'ai fait voir que, dans l'état actuel de nos connaissances, les noms des auteurs auxquels on a attribué la rédaction de ce recueil sont inacceptables. Quant à l'âge et à la nature même des mots qui s'y trouvent, il est difficile d'en tirer des données positives pour l'appréciation de l'âge même du document. Il est probable en effet qu'il a été modifié, augmenté à diverses reprises, selon les besoins du temps, et le mélange qui résulte de

[1] Sans doute le mémoire de M. J. Tardif sur les notes tironiennes, que l'Académie des Inscriptions a couronné lors de son dernier concours des antiquités nationales, et qui doit bientôt paraître, jettera du jour sur cette matière obscure.

ces remaniements est un obstacle à des déterminations absolues. Je noterai du reste les points suivants : un grand nombre des mots que renferme le dictionnaire appartiennent à la bonne latinité; quelques-uns sont d'une date relativement moderne [1]; quelques-uns aussi sont des mots latins dont l'orthographe a été plus ou moins altérée; on y rencontre les noms des divinités païennes, et divers mots se rapportant soit aux héros, soit aux localités de la fable; les noms de Jésus-Christ, des apôtres, des personnages célèbres de la Bible y figurent; on y trouve les noms des Césars jusqu'à Antonin, qui mourut en 161 ; il n'y a pas un seul nom de prince ou de roi barbare; on y remarque plusieurs titres de dignités et de magistratures romaines, les noms des mois romains et de leurs divisions, une liste de noms propres grecs ou romains, et quelques noms gaulois, comme *Ambiorix*, *Domnorix*, *Cingetorix*, etc.

On trouve du moins un point de départ dans l'âge des manuscrits du dictionnaire tironien, qui existent en assez grand nombre; notamment en France, en Allemagne [2] et en Angleterre [3]. Les six manuscrits que

[1] Voy. l'ouvrage de M. Kopp, t. I, p. 315, et le *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 570.

[2] Gruter en indique deux dont il s'est servi pour son édition; on signale de plus un recueil de notes tironiennes très-important, conservé à Cassel, un à Strasbourg (IXe siècle. — Voy. le catalogue de Hoenel), et un à Berne.

[3] M. Barrois en a vendu un dans ces dernières années à un

possède la Bibliothèque nationale de Paris, et qui sont cotés sous les nos 190, 7493, 8777, 8778, 8779, 8780, de l'ancien fonds latin, remontent, les uns au IXe, les autres au Xe siècle [1]. M. Kopp donne

amateur anglais. Je ne saurais dire si c'est celui qui est indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de Rosny, et qui a été vendu 806 fr. en 1837. Voici les termes de ce catalogue : « No 2431. *De notis vulgaribus*, petit in-4o, rel. en parch., manuscrit sur parchemin in-4o de 76 feuillets, Xe siècle. Ce recueil contient une explication des notes tironiennes. Il est des plus précieux. » Une planche de fac-simile représente la première page, commençant par AB.

[1] Voici quelques détails sur chacun de ces manuscrits : No 190. In-4o, rel. en parch. Le dictionnaire commence au mot *Prætexta* et finit au mot *Tenuis*. 15 pages à la fin sont occupées par des psaumes écrits en notes. — No 7493. Petit in-fol. rel. en maroquin citron aux armes de Charles IX ; sur les plats : *Diomedes grammaticus*, et *Liber de notis*. La première partie du volume est remplie par un traité de Diomèdes le grammairien ; le *Liber de notis* commence par *Ab* et finit par *Placiola*. Le dernier feuillet, qui, dans le volume, est rejeté à la suite d'un recueil de gloses sur Abailard, du XIVe siècle, contient une brève exposition : « De vulgaribus notis quæ sunt in medio hujus libri. « Incipit de vulgaribus notis quomodo prius inventæ sunt.... » — No 8777. In-4o, couverture en parch. Le recueil commence par *Ab* et finit par : *Expliciunt Notæ Senicæ, numero quinque milia*, deux fois répété. — No 8778. In-4°, rel. en parch. Le dictionnaire commence par *Quosdam* et finit à *Platiola*, qui est suivi de la formule : *Hic finem faciunt notas*, et de quelques signes et mots. — No 8779. In-4o, rel. en maroquin citron aux armes de Charles IX ; sur le plat : *De vulgaribus notis*. Le dictionnaire commence par *Ab* ; à la fin on lit : *Hic finem faciunt notas*, puis : *Expliciunt notæ Senecæ, numero quinque milia*. Il est précédé d'une série de préfaces et d'avertissements. — No 8780. Petit in-4o, couv. en maroquin rouge, aux armes du roi ; sur le dos : *Notæ tachigr*. Le recueil commence

des dates encore plus reculées aux manuscrits allemands[1]. Il suit de là que le dictionnaire tironien que nous possédons a dû être définitivement arrêté à une époque antérieure au IXe siècle. Cette conclusion admise, on doit ajouter que les manuscrits de Paris paraissent n'être les uns et les autres que des copies, et qu'ainsi l'âge du manuscrit original se trouve encore reculé; il faut de plus faire entrer en ligne de compte la prédominance dans l'ouvrage des noms romains ou païens, qui donne à sa haute ancienneté une très-grande probabilité[2]; enfin, d'importantes indications dans ce sens résultent de la nature du langage des préfaces placées en tête du manuscrit 8779, et de la mention contenue dans les prolégomènes d'un pape qui semble être Grégoire le Grand[3].

Par *Adfixit*. Le dernier feuillet est totalement effacé. Au bas de plusieurs pages, on lit cette mention : *Liber sancti Remigii*.

[1] Suivant cet érudit, le manuscrit de Cassel serait du VIIIe siècle. Il porte en tête : *In Christi nomine incipiunt notæ Senecæ.*

[2] « Reinesius, est-il dit dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 570, regardait cette liste de notes expliquées comme une pièce du Ve siècle. Saumaise la croyait fabriquée sur la fin du VIe siècle (Salmas. *Epist.* Lugd. Batav., l. I, ep. XLVI). Ce qui paraît certain, c'est que diverses personnes y ont mis la main en divers temps. »

[3] Je crois devoir faire connaître ici ces préfaces, et en donner quelques extraits, quoiqu'elles aient été déjà publiées par M. Kopp (*Palæogr. critic.*, t. I, p. 304 et suiv.). Sur le 1er feuillet, r° du manuscrit 8779, on lit : « Incipit de vulgaribus notis, « quomodo prius inventæ sunt.—Vulgares notas Ennius primus « mille et centum invenit notarum..... Romæ, primus Tullius

Ainsi les notions géographiques relatives aux villes et aux peuples de la Gaule, qui figurent épar-

« Tyro, Ciceronis libertus, commentatus est notas, sed tantum « præpositionum; post eum tertius, Vipersamnius Philargius et « Aquila, libertus Mecenatis alius alias addiderunt. Deinde Se- « neca, contractoque et aucto numero, opus efficit in quinque « milia; notæ autem dictæ quod verba vel syllabas eo præfixis « caracteribus notent.... » ; c'est le même morceau qu'on trouve dans le manuscrit 7493. Le v° du 1er feuillet porte : « Incipit pro- « logus de notis Senicis, et qualiter beatissimus Gregorius papa « dictatos suos per notariorum scedulæ recitare consueverat, « seu et quod, temporibus David regis, notarii fuisse describun- « tur; sed et postea quod Baruch, discipulum Hieremiæ pro- « phetæ notarium fuisse asserunt. » Dans le morceau qui suit, et qui est déclamatoire et très-obscur, l'auteur parle de l'utilité et de l'ancienneté de l'art des notaires. « Bona memoria Gre- « gorius papa dictatos suos semper per notariorum scedulæ re- « citare consuevit. Unde satis miror, o vos Turnacenses, qui « dicitis quod prius in ipso loco fuisse notas compositas. Quo- « modo potest hoc esse ? Nonne a temporibus David jam tunc « temporis notarii fuisse describuntur?.....» Il s'étend aussi sur la difficulté que présente l'étude des notes : « Ars ista initium « sumit *Ab*, aliqui contristant eo quod timent, alii gaudent eo « quod amant; sed, cum jam ad medietatem se conscendere vide- « rint, tunc qui prius contristabantur gaudent, sicut dicitur : « non laudatur initium sed finis. Sunt igitur aliqui qui dimittunt « ad tertiam partem, aliqui tamen ad medietatem, et sunt plu- « rimi qui non dimittunt, nisi in fine ubi dicitur *Plateola*..... » Il se plaint à plusieurs reprises de ses détracteurs, et se vante d'avoir donné un ordre nouveau aux syllabes dans les recueils de notes, de les avoir rangées chacune suivant leur genre, et d'avoir donné ainsi à l'ensemble plus de clarté. Puis vient au fol. 3, v°, la pièce suivante : « Hic est dictatus per quem præ- « ceptor velocissimo exceptore increpare potest.—Sanctus sator « suffragator legislator largus dator lure paulus hic qui potens « nunc in æthra firma petra a quo creta cuncta freta quia prustra « ferunt frustra quando celus currit velox cujus nomen crescit « lumen simul solum super polum præciposco proignosco et

ses en divers endroits du dictionnaire tironien ou qui y forment une classe particulière désignée dans plusieurs manuscrits sous le titre de chapitre VI, ont été rassemblées peu de temps après que les anciens noms et les divisions romaines de la Gaule eurent disparu. Tout porte à croire que le rédacteur du recueil habitait cette province. En effet, les noms des autres contrées de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie sont en petit nombre, disséminés sans ordre sur différents points et mélangés les uns aux autres; au contraire un chapitre tout spécial est consacré à la Gaule, et ce pays est traité avec un soin et pour ainsi dire une prédilection caractéristiques. Peut-être l'au-

« hiacla thetra jacla trudit thetra tua creta qui capisse et fecisse « in hac saxa sarcanissa crispo umbo meo lumbo sethutathra « cedit latra mox sumenta fraudolenta pater parma procul arma « archeuste atechuste cathapulta cedit multa almit ultrix atque « nutrix fulcit manus meat sanus cordare pro eo qui es eo qui « his leo christus theo dicam Deo gratis geo sum ab eo reathe « raditre. — Modo recognoscat indoctus notarius per hoc dicta- « tum magistrum suum quia adhuc discipulus ejus est » (et en notes tironiennes) « hic est præceptor meus. » J'ai cru devoir rapporter en entier ce morceau bizarre, disposé en rimes de quatre syllabes, sans prétendre en donner l'explication; il paraît appartenir à cet argot, à ce langage mystique usité au VIe siècle dans certaines écoles de la Gaule, et sur lesquelles M. Quicherat et M. Marty-Laveaux, dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, et M. Ozanam, dans ses *Etudes germaniques*, ont donné de si curieux détails. Enfin, sur le v° du 4e feuillet, sont écrites en capitales romaines les phrases suivantes : « In nomine Dei summi incipiunt notæ Senecæ et Cyceronis « grammaticorum, secundum traditionem Tullii. Hæc enim ars « insatiabilis est illis qui volunt velociter cursimque ab ipsa « aliis artibus morem scribendi excipere. »

teur, qui avait à donner pour toutes matières les signes tachygraphiques des mots les plus usités, et qui a cherché à réunir dans une certaine partie de son travail la nomenclature géographique de la Gaule, s'est-il servi d'un document antérieur à lui, et n'a-t-il fait que le copier en joignant à chaque nom les caractères qui lui conviennent. Mais quelle est cette source? On ne peut la reconnaître ni dans les *Commentaires de César,* comme quelques personnes l'ont prétendu, ni dans les ouvrages de Ptolémée ou de Pline, ni dans les autres monuments connus qui concernent la géographie de la Gaule[1]. Une conjecture se présente à l'esprit; qu'on me permette de l'exposer, sans lui attribuer plus d'importance qu'elle n'en mérite. On remarque que le chapitre VI commence par les mots *æduus Augustodunum,* et que *Lugdunum* ne figure qu'accidentellement au milieu de quelques villes de la Gaule méridionale qui sont indiquées dans une division précédente avec des villes ou des peuples étrangers. Or, on sait qu'Autun ne jouissait pas d'une grande importance dans l'antiquité au point de vue politique et que c'était une simple cité dépendant de la métropole de Lyon. D'autre part, Autun était le siége d'une école célèbre; on y étu-

[1] Les noms qui se trouvent dans le chap. VI ne concordent entièrement ni pour le nombre, ni pour l'ordre, ni pour la forme avec ceux que donnent César, Strabon, Ptolémée, Pline, Pomp. Mela, Æthicus, la Notice des Provinces, Étienne de Byzance, l'anonyme de Ravenne, etc.

diait la géographie, et sur les murailles de cet établissement, s'il faut en croire le rhéteur Eumène [1], était peinte une carte du monde. N'est-il pas permis de supposer d'après cela que l'auteur du dictionnaire tachygraphique, ou du moins de la partie qui concerne la géographie, avait étudié dans l'école d'Autun, et qu'il a reproduit dans son travail les noms tracés sur la carte dont parle Eumène ?

Le chapitre VI renferme cent noms dans la première édition de l'ouvrage de Gruter, cent un dans la deuxième, cent dans les manuscrits 190, 8777, 8778, 8780, et soixante-huit dans le manuscrit 7493 [2]; quatre-vingt-treize de ces noms se rapportent à des localités gauloises; quatre sont doubles avec des terminaisons différentes [3]; quatre seulement désignent des localités étrangères à la Gaule [4]. On sait qu'à partir du II[e] ou du III[e] siècle de l'ère chrétienne, une véritable révolution s'opéra dans les noms des villes gauloises, et que presque partout les noms anciens, d'origine celtique ou romaine, ayant disparu, furent remplacés par ceux des pays au milieu desquels ces villes étaient situées ou dont elles étaient les capitales. Ce changement était certainement accompli dans son entier au moment où a été rédigé le document dont je m'occupe, et sous les anciens noms de peuples

[1] Eumen. *Panegyric. pro instauratione scholæ August.*, c. XX et XXI.

[2] Il manque dans le manuscrit 8779.

[3] N[os] 7, 73, 9, 10, 37, 38, 61, 62.

[4] N[os] 8, 9, 10, 11 et un nom de plus dans Gruter.

qu'il renferme, on ne paraît guère avoir entendu désigner que des villes. C'est ce qui explique comment la plus grande partie des mots dont la liste est composée se trouvent au singulier masculin ou neutre[1]. Du reste, et c'est là un des points les plus intéressants de ce morceau, l'auteur, en inscrivant les localités de la Gaule telles qu'elles étaient désignées de son temps, a fait une part à la géographie ancienne; à côté de vingt-quatre noms de peuples il a placé deux à deux les noms primitifs, plus ou moins tombés en désuétude, de leurs capitales[2]. Il faut noter qu'à partir du VIe siècle, les noms nouveaux des villes figurent presque exclusivement dans les documents historiques et que les anciens ne s'y rencontrent que par exception; ce fait, rapproché de l'union qui se voit dans la liste tironienne des noms anciens et des noms nouveaux, ne serait-il pas, à l'égard de ce document, un signe de grande ancienneté à ajouter à ceux que j'ai signalés[3]?

[1] Les noms qui font exception et figurent à l'ablatif pluriel comme dans les monuments des premiers siècles de la monarchie franque et surtout dans les monnaies, et au nominatif pluriel, sont aux nos 3, 44, 81, 86, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 122.

[2] Ce sont les nos 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 81, 82.

[3] Je dois dire cependant que les noms géographiques ont une forme très-barbare, tandis que, comme je l'ai dit, les autres mots du dictionnaire sont pour la plupart d'une bonne latinité.

J'ai comparé entre eux les noms qui figurent dans les cinq manuscrits de la Bibliothèque nationale et dans l'édition de Gruter, et j'y ai noté plusieurs variantes d'orthographe. On remarque dans les manuscrits 490, 8777, 8778, 8780 et 7493, après le mot *Adquinsis* le mot *Salatis* ou *Sellatis*, qui a été omis dans la première édition de Gruter; de plus, après *Ligoria*, les deux éditions de Gruter et le manuscrit 490 donnent *Ligoricus*, qui ne se trouve pas dans les autres manuscrits.

Il resterait à examiner en détail la valeur des indications géographiques qu'offre le document qu'on va lire; les géographes en ont discuté plusieurs, entre autres pour les noms *Viliocassus*, *Rotomacus*, — *Rutenus*, *Secundunum*, — *Limofex*, *Augustoritum*, — *Senonus*, *Agedincum*. Mais ce travail sortirait des bornes étroites que je me suis tracées; mon but est seulement de mettre plus en lumière qu'il n'était auparavant un texte que je crois curieux et de le produire à la discussion. Je me contenterai, dans des notes, de faire connaître les variantes orthographiques de l'imprimé et des manuscrits et de mentionner soit les décisions, soit les doutes de la science moderne sur les noms contenus dans le morceau que je publie.

INCIPIT CAP. VI.

1 Eduus.
2 Agustodunum.
3 Linguanis.
4 Andematurnum.
5 Cavellonum.
6 Constantia.
7 Mogancia.
8 Lebornum.
9 Ligorus.
10 Liguria.
11 Spolentum.
12 Remus.
13 Durecordarum.
14 Sequanus.
15 Vesoncio.
16 Midiomatricum.
17 Morvennum.
18 Carnotenus.
19 Autricum.
20 Hilvincius.
21 Aventicum.
22 Pictavus.
23 Lemonum.
24 Sanctonus.
25 Biturex.
26 Avaricum.
27 Arvennus.
28 Agustonemetum.
29 Parisius.
30 Lutitia.
31 Turonus.
32 Cæsaredunum.
33 Senonus.
34 Agedincum.
35 Lemofex.
36 Agustoretum.
37 Leucus.
38 Leutia.
39 Nasium.
40 Cadurcus.
41 Divonna.
42 Tenoderum.
43 Autisioderum.
44 Aurelianis.
45 Rabracus.
46 Segustianus.
47 Vellaus.
48 Andecavus.
49 Juliomagum.
50 Gabal.
51 Anderetum.
52 Nisiobrox.
53 Aginnum.
54 Petrocorius.
55 Vesonna.
56 Auscius.
57 Menapius.
58 Atrebas.
59 Suessio.

60 Isubrius.
61 Tricassinus.
62 Tricassis.
63 Othismus.
64 Vorgium.
65 Rutenus.
66 Segundunum.
67 Nervius.
68 Bagiacum.
69 Beluacum.
70 Adtuatica.
71 Ambianus.
72 Samarobria.
73 Mongonciacum.
74 Tunger.
75 Trever.
76 Virmandus.
77 Redomacus.
78 Viliocasus.
79 Callidus.
80 Lixovius.
81 Alerci.
82 Ebroice.
83 Saius.
84 Diablentas.
85 Baiocas.
86 Unelli.
87 Abrincatas.
88 Redanus.
89 Curiosultas.
90 Namnetis.
91 Voneci.
92 Vibisci.
93 Consoranni.
94 Adquinsis.
95 Salatis.
96 Vasatis.
97 Lacturatis.
98 Elusatis.
99 Obsedatus Montani.
100 Obsedatus Campester.

CAP. V.

. . . .

101 Biterre.
102 Biterensis.
103 Voconcius.
104 Aquitanus.
105 Aquitania.
106 Aquitanicus.
107 Lugdumnum.
108 Vienna.
109 Narbo.
110 Narbonensis.
111 Aurausio.
112 Avennio.
113 Caballio.
114 Massilia.
115 Massiliensis.
117 Arelate.

118 Naumasum.
119 Tolosa.
120 Ausopetum.
121 Uggernum.

CAP. VII.

. . . .

122 Cannonefatis.

. . . .

123 Burdinatium.
124 Burdegala.

. . . .

125 Cinomanni*.

* Je me sers du texte du manuscrit 8780, et j'indique ainsi les variantes : Manuscrit 190, A ; manuscrit 8777, B ; manuscrit 8778, C ; manuscrit 7493, D ; Gruter, G.—Pour la forme et l'orthographe des noms qui se trouvent aussi dans Ptolémée, dans les anciens itinéraires, dans la carte théodosienne, etc., on pourra recourir à la table alphabétique des noms de lieux donnée par M. Léon Renier, dans l'Annuaire de la Société pour 1850, à la suite de ses itinéraires de la Gaule. — Il sera bon de consulter aussi le texte de la Notice des provinces avec les variantes des manuscrits, qui a été publié par M. B. Guérard, dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule.*

Je crois devoir d'ailleurs reproduire ici, comme points de comparaison, quelques noms de localités gauloises indiqués dans l'ouvrage d'Æthicus et dans celui de l'anonyme de Ravenne : 1° Œthicus : Arelatum, Ambianis, Tungri, Agrippinam, Treverim, Senones, Augustodunum, Augusta Nemetum, Lugdunum, Magonciacum, Viennam, Massiliam, Argentorato, Carnunto, Nemausum, Durocordoros, Sanctones, Lingones, Menapum, etc. — 2° Anon. de Ravenne : Bituricas, Arvernis, Argentine, Limodicas, Pictavis, Medioluno, Sanctinis, Iculisma, Petracoris, Aginnis, Caturcium, Bodingis, Albigi, Bordicalon, Conserannis, Combinias, Bigorrias, Elusa, Vasatis, Landinorum, Aguisla..... On peut consulter aussi la curieuse description de la Gaule donnée par Ammien Marcellin, l. XV, chap. XI. Dans ces fragments géographiques, comme dans le document publié ici, au milieu des noms nouveaux adoptés pour les villes de la Gaule, figurent quelques noms anciens qui s'étaient conservés. On en trouve jusqu'au IXe siècle. Parmi les évêques de la Gaule qui signèrent les actes d'un concile tenu en 517 (*concilium Epaonense*), on voit l'évêque d'Autun s'intitulant *Augustodunensis episcopus.* Au troisième concile d'Orléans, en 538, l'évêque d'Autun prend

le titre d'*episcopus Æduorum*; au cinquième concile d'Orléans, en 549, d'*episcopus Augustodunensis*; au deuxième concile de Lyon, en 567, d'*episcopus Æduorum*, et aussi en 573, en 581, en 583, en 585; le nom d'*Augustodunum* reparaît en 765, en 830, etc. — En souscrivant un privilége, accordé vers 867 au monastère d'Arras dans le concile de Verbérie, *Folcricus* se qualifie : *Augustæ Tricorum episcopus*. — On trouve *Augusta Trecorum* dans la *Vita sancti Lupi, Tullensis episcopi*; — *Lutetia sive Parisius*, dans les *Gesta Dagoberti regis* (*Rec. des Hist. de France*, t. II, p. 580); — *Augusta Suessonum* dans un récit de la translation des saints Marcellin et Pierre (*Id.*, t. VI, p. 273); — *Lutetias, quæ alio nomine Parisius vocatur*, dans une Vie de Louis le Débonnaire, sous l'an 779 (*Id. ibid.*, p. 88); — *Leucorum civitas*, dans une lettre de Frotharius, évêque de Tulle (*Id. ibid.*, p. 390); — *Durocortorum*, dans un diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 832 (*Id. ibid.*, p. 576.) — Les annales de St-Bertin (4e partie, attribuée à St.-Prudence), présentent en divers endroits l'union des noms de peuples et des noms de villes : *Augusta Trecorum*, *Durocortorum Remorum*, *Lutetia Parisiorum*, *Augusta Trevirorum*, *Samarobriva Ambianorum*, *Tullum Leucorum*, *Augusta Viromandorum*, *Agedincum Senonum*, etc. (*Id. ibid.*, 19 *et passim*). On y voit aussi plusieurs des mêmes villes désignées uniquement par les noms nouveaux, *Remi*, *Senones*, etc. — Les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, d'après la liste des lieux où l'on a battu monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à la mort de Charles le Chauve, donnée par M. de Longpérier (*Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, 1841, p. 211 et suiv.), portent presque toutes les noms nouveaux des villes. J'indiquerai, à leur place respective, les noms écrits sur les monnaies, en suivant le travail de M. de Longpérier et en profitant des indications de mes savants et obligeants confrères, MM. de Longpérier et Duchalais. Plusieurs de ces noms ont la même forme que ceux du dictionnaire tironien.

1, 2. *Æduus*, B, D. G, — *Augustodunum*, A. — Cette ville, aujourd'hui AUTUN, a porté aussi les noms de *Bibracte* et de *Flavia Æduorum*. Plusieurs géographes nient l'identité de *Bibracte* et d'*Augustodunum*. — Voy. la note précédente pour les changements du nom de la ville d'Autun dans les souscriptions des évêques aux canons des conciles. Dans une Vie de saint Léger

(*Rec. des Histor. de France*, t. II, p. 680 et 688), on trouve *Æduorum civitas*, et *Augustoduni, quæ est Æduorum civitas*. — Sur les monnaies mérovingiennes, on lit *Augustoduno*, *Augustiduno*, *Augustodunu*, et sur les monnaies carlovingiennes : *Augtudno*, *Osteunis*.

3, 4. *Linguinis*, A, C, D ; *Lingonis*, B. — On trouve, dans la deuxième édition de Gruter, la variante *Linguinis*. — *Andematernum*, B, C, G. C'est LANGRES. Les monnaies carlovingiennes portent *Lingonis civis*. On lit *Lingonas civitas* sur une monnaie mérovingienne inédite, appartenant à M. E. André, de Langres.

5. *Cavallonum*, B, C ; *Cavellonnum*, D ; *Cavalanum*, G. — La leçon *Cavellonum* est indiquée dans la deuxième édition de Gruter. — On pourrait hésiter entre Cavaillon et Châlon-sur-Saône, dont les anciens noms latins ont entre eux une grande analogie, et deviennent semblables dans certaines variantes ; mais la position de *Cavellonum* dans la liste à la suite de deux villes de la première Lyonnaise, Autun et Langres, permet, malgré l'opinion de M. Kopp, de décider en faveur de Châlon. D'ailleurs Cavaillon est désigné ailleurs par *Caballio*, au nº 113, entre Avignon et Marseille. On trouve sur les monnaies mérovingiennes : *Cabilonno*, *Cablonno*, *Cabilono*, *Cavilono*, *Cavelono*, et sur les monnaies carlovingiennes, *Cavilonis*.

6. *Constancia*, B. — Le voisinage du mot *Mogantia* dans la liste, autorise-t-il à penser qu'il s'agit de Constance, près du lac de ce nom ? Doit-on y voir plutôt, et c'est mon avis, COUTANCES, en Normandie ? A. de Valois croit que c'est cette dernière ville que désigne Ptolémée sous le nom de *Crociatonum Venelorum*. Ammien Marcellin l'appelle *Constantia*, et suivant Sanson et l'abbé Belley, son nom se présente plus anciennement sous la forme de *Cosedia*. Voy. aussi la Notice des Gaules de Valois, au mot *Briovera*. Un denier carlovingien de Coutances porte *Custancien*.

7. *Magoncia*, A ; *Magancia*, B ; *Magantia*, C, D ; *Mogontia*, G. — Voy. plus loin, nº 73, le même mot sous les formes de *Mongonciacum* (manuscrit 8780) ; *Mogonciacum*, A ; *Mongunciacum*, B ; *Mongonciacum*, C ; *Mogonciacum*, G. On trouve, dans la deuxième édition de Gruter, la variante *Maguntia*. Cette ville, aujourd'hui MAYENCE, est aussi appelée, dans la Notice des provinces de la Gaule : *Metropolis civitas Mo-*

gonciacensium. On lit sur les monnaies mérovingiennes : *Moguncíacus*, et sur les carlovingiennes : *Mogontia* et *Mogontiacus*.

8, 9, 10, 11. Ces noms appartiennent à l'Italie. — Après *Liguria*, qui est écrit *Ligoria* dans le manuscrit 8777, on trouve *Ligoricus* dans le manuscrit 190 et dans Gruter. Spolète, dans Gruter, est écrit *Spoletum*.

12, 13. *Durecortarum*, A, C. La deuxième édition de Gruter donne les variantes *Durecordurus* et *Durecordurum*. C'est la ville de Reims qui est appelée *Remi* dans Ammien Marcellin, et *metropolis civitas Remorum* dans la Notice des provinces. — Les monnaies mérovingiennes portent : *Remus, Rimus*; et les carlovingiennes : *Remis civis, Remi civitas*.

14, 15. *Vesontio*, B, C, D, G. BESANÇON, capitale des *Sequani*, chez lesquels, avant cette cité, Ptolémée place une ville nommée *Didattium*. Les monnaies mérovingiennes portent : *Besoncione, Vesoncione*, et les carlovingiennes : *Vesuncione civitas*.

16. *Divodurum Mediomatricum*, puis *Mediomatrici* et *Mettis*, METZ. Sur les monnaies mérovingiennes, il y a *Mettis civ[itas]*, *Mettis civitati*, et sur les carlovingiennes *Met[tis]*, *Mettis civitas*.

17. La forme la plus ordinaire du nom de cette ville est *Morginnum*. On ne peut raisonnablement accoler *Morvennum* à *Mediomatricum* ; car *Morginno*, dans la carte de Peutinger, est indiquée sur la route de Vienne à *Cularo*, et l'on ne trouve aucun nom analogue dans le pays des *Mediomatrici*. On croit que c'est MOIRANS (Isère). Valois dit MORGES.

18, 19. Ptolémée cite deux villes chez les *Carnutes*, et en première ligne *Autricum*. Cette cité a pris plus tard le nom de *Carnutes*, CHARTRES. Les monnaies mérovingiennes portent *Carnotas*, et les carlovingiennes : *Carnoas*, *Carnotis civitas*, *Carnotas*.

20, 21. *Hilvicius*, A, B, C, D; *Hilvitius*, G.— Tacite qualifie *Aventicum* de capitale des *Helvetii*, *gentis caput*, AVENCHES (canton de Vaud). Dans une liste des *nomina provinciarum* (*Rec. des Hist. de France*, t. II, p. 11), on lit : *Civitas Lausanna, quæ prius Aventicus, et vocata est civitas Elvitiorum*.

22, 23. *Pictavis*, D, G. On trouve sur les monnaies mérovingiennes *Pectavo*, *Pectavis civi*, et sur les carlovingiennes

Peclavo. — *Læmonum*, A. Dans les anciennes éditions de Ptolémée, deux villes, *Augustoritum* et *Limonum*, sont indiquées chez les *Pictones*, et *Ratiatum* ou *Ratiastum* est citée comme capitale des *Lemovices*. Adrien de Valois, en s'appuyant sur ce texte, accuse d'erreur (p. 268 et 448) l'auteur du dictionnaire tironien, qui fait de *Limonum* le chef-lieu des *Pictavi*, et, comme on le verra plus loin (nos 35 et 36), d'*Augustoritum* celui des *Lemovices*. Sanson, l'abbé Belley, d'Anville (p. 415), M. Walckenaër (p. 364 et 365) soutiennent, au contraire, que *Limonum* est bien la capitale des *Pictavi*, ou POITIERS. L'édition de Ptolémée donnée par M. Wilberg, et reproduite par M. L. Renier, dans l'Annuaire de la Société pour 1848, porte : chez les *Pictones*, *Ratiatum*, RETZ et *Limonum*, et chez les *Lemovices*, *Augustoritum*.

24. *Sanctonis*, B, C. — *Mediolanum Santonum*, *Santones*, SAINTES. On lit sur les monnaies mérovingiennes : *Sanctonis*, *Santonis*, *Sciontis cas*[*tro*].

25, 26. *Biturrex*, A, C, G. — *Avaricum Biturigum*, puis *Bituriges*, BOURGES. Les monnaies mérovingiennes portent : *Betoregas civ*[*itas*], *Beturgas*, et les carlovingiennes : *Bituriges civit*[*as*].

27, 28. *Arvernus*, C, G ; *Arventius*, D. — *Augustonemetum*, A ; *Augustanemetum*, G. *Augustonemetum* prit, plus tard, le nom d'*Arverni* ; c'est CLERMONT en Auvergne. — On lit sur les monnaies mérovingiennes : *Arrovernis*, *Arverno cive*, *Arvirno civitas*, et sur les carlovingiennes *Arv.*

29, 30. *Luticia*, A, B, C, D, G. PARIS. — Les monnaies mérovingiennes donnent : *Parisius civis*, *Paris*, *Parisii civitas*, et les carlovingiennes *Prisus*. La plus ancienne forme du nom paraît être *Lucotecia*. On trouve sur des monnaies d'or gauloises *Lucoti*.

31, 32. *Cesaredunum*, B, C, G. TOURS. On lit sur les monnaies mérovingiennes : *Turonus civi*, *Turturono*, et sur les carlovingiennes : *Sancti Martini*, *Turonis*. *Turones*, *Turonus civitas*.

33, 34. *Agidincum*, C ; *Agedincum*, G. — De longues discussions ont eu lieu, comme on sait, sur la question de savoir si *Agedincum*, ou, ainsi que le porte le texte de César, *Agendicum* était Provins ou Sens. Scaliger, Adrien de Valois, Sanson, d'Anville, l'abbé Belley, M. Walckenaër et d'autres savants placent *Agedincum* à SENS, et cette opinion, que j'ai défen-

duc de toutes mes forces (*Hist. de Provins*), et qui s'appuie sur les motifs les plus sérieux, parait réunir aujourd'hui tous les suffrages. Une inscription publiée par M. de Longpérier dans la *Revue de philologie* (t. II, p. 354), et le morceau que je donne ici, viennent encore la corroborer. Sur les monnaies gauloises, on lit, Αγιδ, sur les mérovingiennes : *Senone*, *Senonas*, et sur les carlovingiennes : *Senones civitas*.

35, 36. *Lemofexe*, D. — *Augustoretum*, A, D, G. Voy. à ce sujet la note 22, 23, qui concerne *Pictavus-Limonum*. D'Anville, p. 126, relève l'opinion d'Adrien de Valois, qui veut qu'*Augustoritum* soit la capitale des *Pictons* et *Ratiatum* celle des *Lemovices*. « La critique de M de Valois sur Magnon, dit-il, porte à faux, quand elle s'adresse à *Limofex-Augustoritum*. » — *Augustoritum* est Limoges. — *Lemovecas*, *Limovecas*, *Limovix*, se lisent sur les monnaies mérovingiennes, et *Lem*[*ovi*]*x* sur les carlovingiennes.

39. *Leucia*, A, B, D, G. — *Nemausum*, B ; *Nausium*, D. — Ptolémée nomme deux villes chez les *Leuci*, *Tullum* et *Nasium*, Naix (Meuse). — *Nasio vico* figure sur les monnaies mérovingiennes. — Dans des documents du VIIe siècle, on trouve la ville de Toul désignée par les mots *Leucum*, *Leucorum oppidum*, *urbs Leucorum* (*Recueil des histor. de France*, t. III, p. 331, 605, 350). Voy. aussi la p. 75 du tome VII.

40, 41. Cahors. — Les monnaies mérovingiennes portent : *Cadorca*, *Cadurca*, *Caturca*.

42. *Tenodorum*, D. — Il ne peut s'agir ici de Tudder (grand-duché du Bas-Rhin), qui est appelé *Theudurum* dans l'Itinéraire d'Antonin. La forme du mot, sa position auprès d'*Autisioderum*, montrent qu'il s'applique à Tonnerre. Cette ville est mentionnée dans Grégoire de Tours (*Rec. des Hist. de France*, t. II, p. 235). On lit sur les monnaies mérovingiennes de Tonnerre : *Ternodero*, et sur les carlovingiennes : *Tornodor castel*, *Trioduro castel*.

43. *Autlasioderum*, B ; *Autissioderum*, D ; *Autisiodorum*, G. — C'est la même ville qu'*Augustobona*, aujourd'hui Auxerre. Les monnaies mérovingiennes portent : *Autisodro ci.*, *Autiziodero ci.*, et les carlovingiennes : *Autisiodoro civitas*.

44. *Aurilianis*, B, C ; *Aurilianus*. G. Orléans. Les monnaies mérovingiennes portent : *Aurilianis*, *Aurelianis civit.*, et les monnaies carlovingiennes : *Aurelianis civitas*.

45. *Rabrachus*, C, G. Ce nom paraît désigner la capitale des *Rauraci*, *Augusta Rauracorum*, devenue *Rauracis*, Augst (canton d'Argovie). — On doit cependant remarquer que, près d'Orléans, est une petite localité appelée Rebréchien, dont quelques personnes voient l'étymologie dans *Ara Bacchi* ?

46. *Segussiavus*, A, C; *Segusiavus*, B; *Segusianus*, G. — Voy. sur l'orthographe de ce mot un mémoire de M. Aug. Bernard sur les origines du Lyonnais (t. XVIII des *Mém. de la Société des Antiq. de France*, p. 341), et une notice de M. Longpérier sur une inscription trouvée à Feurs (*ibid.*, p. 262).

47. *Vellans*, G, 1re édit. Peut-être est-ce *Velauni*, que Strabon nomme *Vellæi*, et dont la ville principale se nommait *Revessio*, Saint-Paulien (Haute-Loire). Sur une monnaie mérovingienne on lit: *Vellavos*, qui désigne le Puy en Velay. Dans une liste de *Nomina provinciarum* publiée par D. Bouquet (*Rec. des Hist. de France*, t. II, à l'article *Aquitani*, on trouve: *Civitas Vellavorum, id est Buatum* ou *Puatum*.

48, 49. *Andegavis*, A, B; *Andecavis*, G. — *Juliomagus* est appelé, dans la Notice des provinces, *civitas Andicavorum*, Angers. Sur les monnaies mérovingiennes : *Andegavis*, *Andgavis*, *Andunis civi*, *Andicavi*, et sur les carlovingiennes, *Andegavis civitas*.

50, 51. *Anderetrum*, A. — D'Anville et l'abbé Belley ont identifié *Anderitum*, *civitas Gabalum*, avec Javols ou Javoulx en Gévaudan. Ad. de Valois et M. Walckenaër soutiennent qu'*Anderitum* est Anterrieux (Cantal), et que la *civitas Gabalum* de la Notice des provinces est Javols. Une monnaie mérovingienne porte *Gabalorum*, et sur une pièce mérovingienne de *Bannassac*, on lit l'ethnique *Gavaletanum*.

52, 53. *Aginum*, G. — *Aginnum* est Agen. Les monnaies mérovingiennes portent : *Agigino*, *Aginno*, *Agiunis*, et les carlovingiennes : *Agino*.

54, 55. *Petrogorius*, A, C; *Petragorius*, G. — *Vesunna*, la *civitas Petrocoriorum*, est Périgueux. La monnaie gauloise donne *Petrucor*; sur les monnaies mérovingiennes on lit : *Petrocoris*.

56. Dans la Notice des provinces : *Civitas Ausciorum*, Auch. Les monnaies mérovingiennes portent : *Auscia ci.*, *Auscius*, *Auscis*.

57. Les *Menapii*, peuple de la Germanie inférieure, avaient pour ville principale *Castellum*, CASSEL.

58. *Nemetacum Atrebatum*, puis *civitas Atrebatum*, *Atrebates*, ARRAS. — *Atrebatis civitas* se voit sur les monnaies carlovingiennes, ainsi qu'*Atrasii*, qui, selon quelques antiquaires, s'appliquerait à Arras.

59. *Noviodunum*, *Augusta Suessionum*, SOISSONS. *Suessionis*, sur les monnaies mérovingiennes, et *Suessio civitas* sur les carlovingiennes.

60. *Insubres*, peuple dépendant des *Ædui*, qu'on ne trouve pas mentionné dans César. Voici comment Tite Live en parle (*Hist.*, l. V, c. XXXIV). Il dit que les Gaulois s'étant établis au bord du Tessin, « quum in quo considerant agrum Insubrium « appellari audissent, cognomine Insubribus pago Heduorum, « ibi omen sequentes loci, condidere urbem, Mediolanum ap- « pellarunt. » — Sanson place les *Insubres* dans la Bresse; d'Anville croit que leur capitale était *Mediolanum*, entre Feurs et Lyon.

61, 62. *Tricassis*, *Augustobona civitas Tricassium*. TROYES. — *Tricassinus*, Troyen, ce qui est de Troyes. C'est l'ethnique, que l'auteur a placé ici, comme en plusieurs autres endroits, à côté du nom de la ville.

63, 64. La capitale des *Osismii* est appelée dans Ptolémée, non pas *Vorgium*, mais *Vorganium*. Elle prit ensuite le nom d'*Osismii*. C'est CARHAIX (Finistère).

65, 66. *Ratenus*, G, 1re édit. — *Secundunum*, B, C, G. RHODEZ. Adrien de Valois (p. 491) a cité le dictionnaire tironien à propos de *Secundunum*, chef-lieu des *Ruteni*.— Sur les monnaies mérovingiennes : *Rutene:* sur une monnaie inédite : *Ruenis*. Une monnaie carlovingienne porte : *Rotanis civitas*.

67, 68. *Baiacum*, A; *Basiacum*, G. BAVAY (Nord). D'Anville invoque aussi l'autorité de ce texte contre Cellarius, qui dit que la capitale des *Nervii* était *Cameracum* (Cambray). — Les monnaies mérovingiennes portent : *Bacaciaco*. Quant à *Bavaca civitas* qu'on lit sur les monnaies carlovingiennes, c'est, suivant les uns, Bavay; suivant d'autres, Bayeux ou Liége?

69. *Belloacum*, A, B, C, G. — *Cæsaromagus* est désignée, dans la Notice des provinces, par les mots *civitas Bellovacorum;* puis elle est devenue *Bellovacum*, BEAUVAIS. Sur les

monnaies mérovingiennes, on lit : *Bellocas*, et sur les carlovingiennes : *Belgevacus ci.*, *Bellevacus civi.*

70, 74. *Atuateca*, A, B, C, G. C'est la *civitas Tungrorum*, TONGRES. — Ici le mot *Tunger* a été déplacé, et trois noms ont été intercalés entre le nom ancien de la ville de Tongres et celui de la peuplade qu'elle dominait, ou plutôt celui qu'elle s'est plus tard approprié. Sur les monnaies carlovingiennes, on lit : *Tunicras civitas*.

71, 72. *Ambianis*, B. — *Samarobrica*, B. AMIENS. Les monnaies mérovingiennes donnent : *Ambianes civi*, *Ambeanis*, *Ambianus*, et les carlovingiennes : *Ambianis civitas*, *Ambianis civi*.

73. Voy. note 7.

75. *Augusta Trevirorum*, TRÈVES. Sur les monnaies mérovingiennes, on lit : *Treveris civitate*, et sur les carlovingiennes : *Treveris*.

76. *Virmandis*, C. — *Augusta Veromanduorum*, VERMAND (Aisne), suivant M. B. Guérard ; SAINT-QUENTIN, d'après Valois, d'Anville, Lapie et M. Walckenaër. Sur une monnaie mérovingienne inédite appartenant à la Bibliothèque nationale, on lit : *Viromandis*.

77, 78. *Viliocassus*, A, B, D, G ; *Viliocassis*, C. — *Rodomachus*, A ; *Rotomago*, B ; *Rodomacus*, C, D ; la deuxième édition de Gruter donne la variante *Rodomagus*. ROUEN. Ptolémée indique *Rotomagus* ou *Ratomagus* comme la principale ville des *Veneliocasii* ; il donne aussi ailleurs *Ratomagus* pour la capitale des *Subanecti*, dans la Gaule Belgique. Valois cite (p. 589) le texte du dictionnaire tironien, pour l'orthographe du nom de Rouen. On vient de voir qu'elle est fort diverse dans les différents manuscrits. — On lit sur les monnaies mérovingiennes : *Retomo*, *Rodomo civ.*, *Rotomo civitati*, et sur les carlovingiennes : *Rotumagus*, *Rotuncus civi*.

79. La capitale des *Caleti*, *Juliobona*, est aujourd'hui LILLEBONNE. — D'Anville, Lapie, M. Walckenaër prennent *Lotum* ou *Loium* pour Caudebec. Près de cette ville est une montagne appelée *mons Calidus*. Voy. dans le *Rec. des Histor. de France* (t. II, p. 661) le *Chronicon Fontanellense*, *De Francis*.

80. *Noviomagus*, *civitas Lexoviorum*, *Lexovii*, LISIEUX. Sur les monnaies mérovingiennes : *Lixiovius civitas* ; sur des deniers carlovingiens, *Licsovii civit.*, et *Lixovius civitas*.

81, 82. *Ebroicæ*, A, C, D, G. — *Mediolanum Aulercorum*, *civitas Ebroicorum*, VIEIL-ÉVREUX. Les monnaies mérovingiennes portent : *Ebroeca*, *Ebrovico*, *Eborivico*, *Eovorico*, et les carlovingiennes : *Ebroicas civitas*.

83. On ne trouve ce nom ni dans Ptolémée, ni dans Strabon, ni dans Pline. C'est la *civitas Sagiorum* de la notice des provinces, SÉEZ. Sur les monnaies mérovingiennes, on lit : *Saius civita*.

84. Les *Diablentes* ou *Aulerci Diablentes* avaient pour capitale *Noviodunum* ou *Næodunum*, JUBLAINS (Mayenne). Parmi des *Nomina provinciarum* publ. dans le t. II du *Rec. des Hist. de France*, p. 4), on lit : *Civitas Diablentum, id est Carifes, quæ nomine Aliod vel Adala nuncupatur*. On voit sur une monnaie gauloise *Diaoulos*. Un denier d'argent mérovingien qui vient d'être découvert porte : *Diablentis*.

85. Gruter donne *Baioras* (1re édit.) ; c'est probablement une mauvaise lecture. BAYEUX. Les monnaies mérovingiennes portent : *Baiocas civi.*, et les carlovingiennes : *Hbaiocas civitas*.

86. Les *Unelli*, *Venelli*, dans Pline, avaient pour capitale *Cosedia*, sur la position de laquelle les avis sont partagés.

87. *Abrincadas*, C. — La capitale des *Abrincatii* est appelée, dans Ptolémée, *Ingena*. AVRANCHES. Sur les monnaies mérovingiennes, on lit : *Abrenktas*, *Abracatas*, *Abrinktas*, et sur les carlovingiennes : *Abrincas*.

88. *Redonas*, A, B, C, D, G. — *Condate, civitas Redonum*, RENNES. Les monnaies mérovingiennes donnent : *Redonis*, *Redonas*, et les carlovingiennes : *Redonis*, *Hredonis civitas*.

89. *Fanum Martis*, CORSEUL (Côtes-du-Nord).

90. *Nannetis*, B, D ; *Namnetas*, G. — *Condivicnum*, puis *Namnetes*, NANTES. *Namnetis*, sur les monnaies mérovingiennes ; *Namnetum*, *Namnetis civitas*, sur les carlovingiennes.

91. *Veneti*, A, C, D, G ; *Venetii*, B. *Dariorigum*, *civitas Venetum*, VANNES. — *Venetus*, sur les mon. mérovingiennes.

92. Les *Bituriges-Vibisci* avaient pour chef-lieu *Burdigala*, BORDEAUX (voy. plus loin, n° 124). Bochat, *Mém. critiq.*, leur attribue la fondation de Vevey, *Vivisco*, dans la carte Théodosienne, *Vibisco* dans l'Itin. d'Antonin.

93. *Consoramni*, A. Cette ville a porté les noms de *civitas Consorannum*, de *Consoranni*, de *Fanum Sancti Licerii*, CONSERANS

94. *Aquinsis*, A, B, C, D. — *CivitasAquensium*, dans la Notice des provinces, vient après la capitale de la Novempopulanie ; elle s'est appelée *Aquæ Tarbellicæ*. DAX (Landes). Sur les deniers carlovingiens *Aquis urbs*.

95. *Sellatis*, A, C, D; *Sallatis*, G, deuxième édition. — Est-ce *Saletio*, *Saliso*, *Saloissa*, SELTZ (Bas-Rhin)? La position de ce mot semble plutôt indiquer une ville du midi. Strabon mentionne les *Salassi* dans la Ligurie. Est-ce *Sennatis*, indiqué par M. Guérard comme situé dans l'Aquitaine? M. Kopp prend d'abord *Sellatis* pour *Sotiates* (*Palæogr. critic.*, t. II, p. 333). Puis plus loin (p. 627), il dit : « Sellatis, populi nomen quod, « quum nusquam reperirem, reposui quidem Sotiates; sed con- « torta notæ analysi quæ simplicior et facilior foret, positis « literis SALTis, ut *Salatis*, sive *Sallatis*, legi debeat nomen « quidem ignotum, quo tamen cives *Salomaci*, quod oppidum « hodie etiam *Sales* appellatur (d'Anville, *Not. Gall.*, 230, 572) « intelligi conjicio. »

96. *Vassatis*, A, C, D. — *Cossio Vasatum*, *civitas Vassatica*, BAZAS. Sur les monnaies mérovingiennes on lit : *Vasatis civ*[*i*]*t*[*as*].

97. *Lactoratis*, B. — *Civitas Lactoratium*, dans la Notice des provinces ; LECTOURE.

98. *Civitas Elusatium*. EAUSE (Gers).

99, 100. Pline mentionne les *Osquidates campestres* et les *Osquidates montani*. Les premiers, suivant Sanson, occupaient, avec les *Tarusates*, le diocèse d'Aire; les autres étaient les habitants de la vallée d'Ossau (voy. d'Anville, *Not. des Gaul.*, p. 510, et Walckenaër, *Géogr. des Gaul.*, t. II, p. 301 et 302). M. Kopp, dans une longue note de sa *Palæographia critica* (t. II, p. 570), rapprochant le mot *Osquidates* donné par Pline, du mot *Obsedatus*, qui se trouve dans le dictionnaire tironien, examine quelle orthographe il conviendrait d'adopter. Il conjecture qu'on pourrait lire : *Oppidani campestres* et *montani*.

101, 102. *Biterræ*, A, G. — *Biterrensis*, G. Les monnaies mérovingiennes portent : *Beterra*, et les monnaies carlovingiennes : *Bisterris*.

103. *Vocontius*, B. — Les *Vocontii* étaient établis dans la Gaule Narbonnaise entre les *Allobroges*, les *Caturiges*, les *Segalauni* et les *Cavares*.

104, 105, 106. *Aquitanicis*, A. *Aquitania*, *Aquitaniorum*, *Aquitana* se voient sur les monnaies carlovingiennes.

107. *Lugdunum*, *Lugdunensis*, G. — *Colonia copia Augusta Lugdunensis*, *civitas Lugdunensium* de la Notice des provinces, LYON. On trouve sur les monnaies gallo-romaines, *Lugduni*, sur les mérovingiennes : *Lugdunus*, *Lugiduno*, et sur les carlovingiennes : *Lugdunum*, *Lugduni civis*.

108. *Metropolis civitas Viennensium* de la Notice des provinces, VIENNE. Les monnaies mérovingiennes portent : *Vienna*, et les carlovingiennes : *Vienna civis*.

109, 110. *Narbo Martius*, *colonia Narbo Martius Decumanorum*, *colonia Julia paterna Narbo Martius*, *civitas Narbonensium*, NARBONNE. Les monnaies carlovingiennes portent : *Narbo*, *Narbona*.

111. *Aurusio civit.*, A ; *Arausio*, D, G, 1re édit. — C'est ORANGE. On la trouve désignée par les noms de *colonia Arausio Secundanorum*, de *civitas Arausicorum*, etc.

112. *Avennio civit.*, A ; *Arvennio*, D ; *Avenio*, G. AVIGNON. Cette ville est aussi nommée *colonia Avenniensis*, *Avenio Cavarum*, *civitas Avennicorum*. Les monnaies mérovingiennes portent : *Avenno ciet.*, *Aveinio*, et les carlovingiennes : *Avinio*.

113. *Caballio civit.*, A. CAVAILLON.

114, 115. MARSEILLE. *Massilia* figure sur les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes.

116. *Arelatæ*, A, C. ARLES. Cette ville est connue sous les noms de *Arelate Sextanorum*, *colonia Julia paterna Arelatensis*, *civitas Arelatensium*, etc. On lit sur les monnaies mérovingiennes : *Are*, et sur les carlovingiennes : *Arelatum*.

118. *Nemausum*, A, B. *Nemaustum*, C ; *Nemausium*, D, G. — NISMES. On la trouve aussi appelée *colonia Nemausensis*. Un denier de Charles le Gros porte : *Nimis civis*.

119. *Tholosa*, D. — TOULOUSE. Elle est désignée sous les noms de *Tolosa Tectosagum*, *Tolosa colonia*, *civitas Tolosatium*. — *Tholosa*, *Tolosa*, *Tolosa civitas*, *Tolusa civi* figurent sur les monnaies tant mérovingiennes que carlovingiennes.

120. Cette ville, à cause de sa position dans la liste entre Toulouse et Beaucaire, paraît être une ville de la Gaule. Je ne l'ai trouvée mentionnée nulle part.

121. BEAUCAIRE. Le monogramme d'un denier carlovingien, porte B Q, *Belloquadro*.

122. *Cannonefatum*, A ; *Canonefactis*, B ; *Canonefatis*, C ; *Canonefates*, G. — Les *Cannonefates*, peuple de la Belgique, sont mentionnés dans Tacite (liv. IV, c. XV), dans Velleius Paterculus (c. V), dans Pline (liv. IV, c. XVI) et dans diverses inscriptions.

123. *Burdinacium*, A, B, C, D. — SCHENKENSCHONA (Gueldre), qui est plus souvent appelée *Burginatium*, et qu'Ammien Marcellin nomme *Quadriburgium*.

124. BORDEAUX. La Notice des provinces dit : *Metropolis civitas Burdigalensium*. — Sur les monnaies mérovingiennes on trouve : *Burdegala*, *Burdegale*, *Burdegali*, et sur un denier de Lothaire I, *Burdigala*.

125. S'agit-il ici de la ville du MANS ou des *Cenomani* d'Italie ?

M. Pertz a publié dans les *Mém. de l'Acad. de Berlin* (1845), sous le titre de : *Uber eine fränkische Kosmographie des siebenten Jahrhunderts*, une cosmographie en vers, dont il rapporte la composition au VII[e] siècle, et dont il cite cinq manuscrits, le plus ancien, du milieu du VIII[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Saint-Gall. Voici quelques strophes concernant la Gaule :

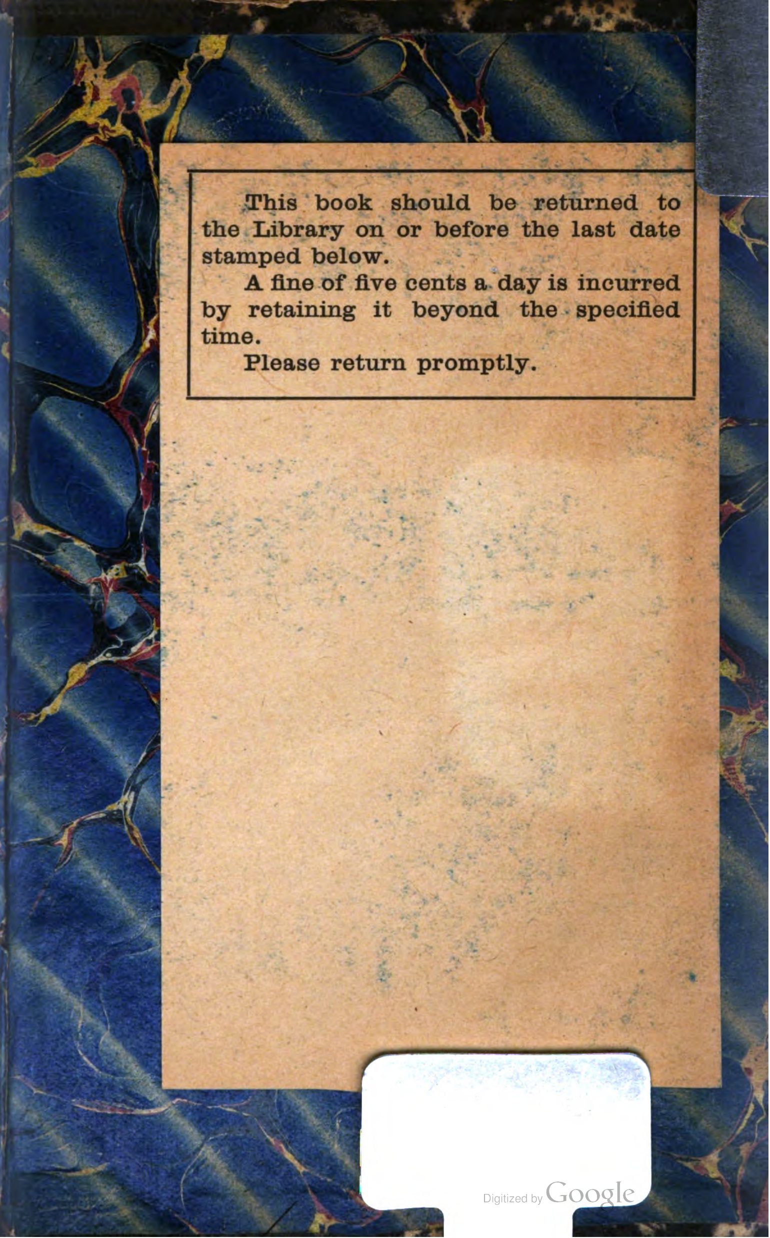
Franci demum a Francone nomen prius sumpserunt,
Animati et feroces regna plura cœperunt ;
Modo tenent Christiani, cum divino munere.
Gallia Belgica dicta super ripas Sequanæ,
Ubi sunt villæ regales et venusti principes,
Ad bellandum viri fortes, pugnando terribiles.
Lugdunensis est vocata Gallia provintia,
Quam insident Burgundiones cum ingenti gloria.
Rodanus fluit per eam, tendens ad Hispaniam.
Neustria vocatur inde ultra ripas Sequanæ
Juncta litus Oceani pertingens ad Ligerem,

Patria fecunda nimis conjuncta est ad Brittones.
Aquitania consurgit maxima provintia,
Ligeris limbo exorta usque in Dornonia,
Et Garonna circumfusa currit per planitiam.
Gabirus sic que Adurus exilent de montibus,
Wascones incolent terram per divexa vallium,
Septimania inter que pertingens ad Alpibus.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.